

Lydia Saidi

Master 2 Archives et Images

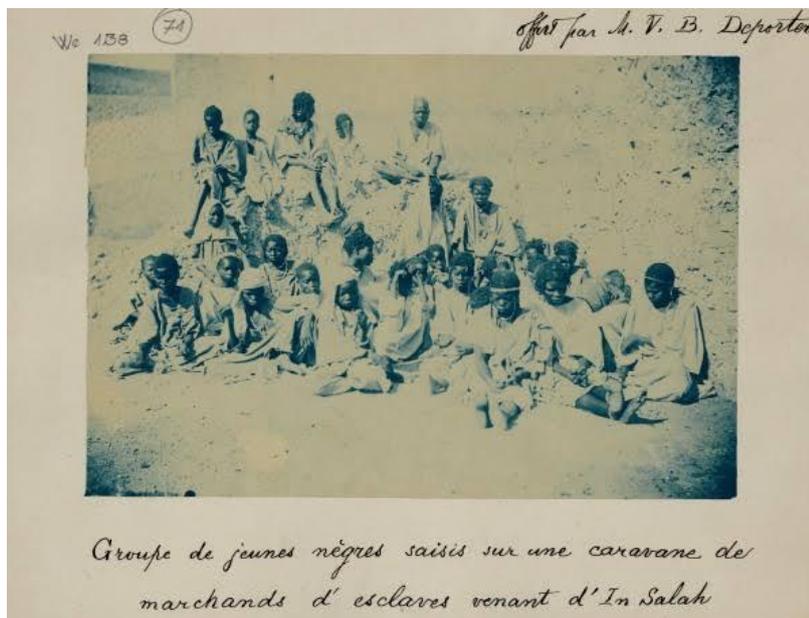
DDAME, 2020-2021

Les archives relatives à l'esclavage, à ses traites et leurs abolitions en Algérie. Enjeux et valorisation.

Mémoire de Master II

Archives et Images

Sous la direction d'Anne-Marie Moulis



Remerciements

À ma famille, à mes amis.

Je tiens à remercier tous les enseignants du master ARI 2 pour cette formation enrichissante, et particulièrement ma directrice de mémoire Mme. Anne-Marie Moulis, et M. Stephan Du Château pour leurs conseils pertinents, leur soutien et réactivité.

Merci également à ma tutrice de stage Mme. Dominique Taffin, ainsi que Mme. Armelle Chatelier pour cette très belle expérience au sein d'une équipe passionnée.

Enfin, merci à Chantal pour ses corrections, et à mes coéquipières du "Projet Rose" pour la belle camaraderie.

SOMMAIRE

Glossaire.....	7
PARTIE I: RAPPORT DE STAGE.....	8
Introduction.....	9
1. La Fondation pour la Mémoire de l’Esclavage.....	9
1.1. Présentation	9
1.2. Historique.....	7
1.3. Missions de la fondation.....	10
2. Cadre du stage.....	11
2.1. Elaboration du dossier numérique “Napoléon et le rétablissement de l’esclavage”.....	11
2.2. Réflexion autour de la création d’un portail numérique sur l’esclavage.....	19
2.3. Classement et gestion des ressources iconographiques.....	26
2.4. Missions secondaires.....	32
Conclusion.....	35
Bibliographie du stage.....	36
Projet professionnel.....	38
PARTIE II: SUJET THÉORIQUE	
LES ARCHIVES RELATIVES A L’ESCLAVAGE, SES TRAITES ET LEURS ABOLITIONS EN ALGERIE. ENJEUX ET VALORISATION.....	39
Introduction.....	40
Chapitre 1: Cadre historique: Abolition de l’esclavage et conquête de l’Algérie.....	45
1. La traite méditerranéenne des esclaves.....	46
2. La traite transsaharienne.....	49
3. Abolition de l’esclavage en Algérie.....	50
3.1. Première abolition.....	51
3.2. Deuxième abolition.....	53
3.3. Processus.....	53

3.4. Application et Répressions.....	55
3.5. Instrumentalisations.....	59
Chapitre 2: Archives liées à la pratique et à l’abolition de l’esclavage en Algérie : Etat des lieux.....	61
1. Les archives en France.....	62
1.1. Histoire des Archives franco-algériennes	62
1.1.1. Aperçu des archives algériennes durant la période coloniale.....	62
1.1.2. Transfert des archives après l’indépendance.....	64
1.1.3. Contentieux franco-algérien autour des archives.....	66
1.2. Localisation des lieux de conservation: : vers une cartographie des archives de l’esclavage en Afrique du Nord.....	68
1.2.1. Archives de la traite, de l’esclavage des noirs ainsi que de leur abolition en Algérie, conservées en France.....	70
1.2.2. Archives de la traite méditerranéenne.....	73
1.3. Typologie de documents : identification et contraintes.....	76
2. Archives algériennes.....	79
2.1. Archives ottomanes et Histoire précoloniale.....	80
2.2. Etat des lieux des archives algériennes sur l’esclavage.....	83
3. Archives internationales.....	84
Chapitre 3: Politiques et enjeux mémoriels.....	87
1. Politique mémorielle autour des archives de l’esclavage en France.....	88
2. La question de l’esclavage en Algérie et dans la région MENA.....	92
3. Mémoires franco-algériennes: le Rapport Stora et les archives.....	96
3.1. Genèse et recommandations du Rapport Stora.....	96
3.2. Critiques du rapport.....	98
3.3. Sur la question de l’esclavage.....	99
4. Mouvements sociaux et droit à la mémoire des descendants d’esclaves.....	100
5. La traite barbaresque et les mouvements de droite.....	103

Chapitre 4: Valorisation des archives liées à l’esclavage en Algérie	105
1. Classement des fonds, numérisation et instruments de recherche.....	106
2. Accessibilité et mise en ligne.....	108
3. Enjeux de la valorisation.....	114
4. Actions de valorisation.....	117
4.1. Expositions.....	117
4.2. Activités pédagogiques.....	120
4.3. Coopération numérique internationale.....	123
4.4. Art et archives orales.....	125
Conclusion.....	128
Bibliographie du projet théorique	130
Annexes.....	138

Glossaire

ANOM: Archives Nationales d’Outre-Mer

ANA: Archives Nationales Algériennes

SHD: Service Historique de la Défense

FME: Fondation pour la mémoire de l’esclavage

RMN: la Réunion des Musées Nationaux

GIP-MMETA: GIP-Mission pour la mémoire de l’esclavage, des traites et de leurs abolitions

CNMHE: Comité national pour la mémoire et l’histoire de l’esclavage

BNF: Bibliothèque Nationale de France

Région MENA: Région Middle-East North-Africa (Moyen-Orient, Afrique du Nord)

La loi Taubira : Loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité

PARTIE I:

RAPPORT DE STAGE



Cérémonie de commémoration officielle de la journée nationale des mémoires de l'esclavage, tenue le 10 mai 2021 au jardin Luxembourg, en présence du président de la République Emmanuel Macron. © Lydia Saidi/ Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Introduction

Ayant entamé une nouvelle orientation professionnelle dans le domaine de la documentation et des archives, ce stage constitue ainsi ma première expérience professionnelle dans ce domaine d'activité.

Fort des riches enseignements du Master 2 Archives et Images de l'Université Jean Jaurès Toulouse, qui m'ont permis d'appréhender les bases de l'archivistique et du développement web, j'ai pu postuler à différentes institutions patrimoniales pour y effectuer mon stage.

Mon choix pour la Fondation pour la mémoire de l'esclavage était immédiat et évident. Pratiquant la photographie documentaire depuis quelques années en tant que professionnelle, j'avais déjà entamé un travail artistique et documentaire sur ce thème. Passionnée par cette question mémorielle, j'ai ainsi commencé à développer un projet personnel pour la valorisation d'archives relatives à l'esclavage en Algérie. Mon admission pour stage au sein de la fondation était donc une occasion rêvée pour moi d'apprendre et de travailler sur un thème qui m'intéresse vivement.

1. La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage

1.1. Présentation

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage (FME) est une fondation qui a vocation à inscrire l'esclavage colonial comme un fait majeur de l'Histoire de France et faire reconnaître ses héritages multiples, politiques, culturels et humains. Reconnue comme fondation d'utilité publique le 12 novembre 2019, la FME est aujourd'hui l'aboutissement d'un long cheminement dans le cadre de la reconnaissance par la France de son passé colonial. La Fondation tient aujourd'hui son siège à Paris, elle est également présidée par Jean-Marc Ayrault, ancien Premier Ministre ayant contribué dans le projet de loi Taubira, qui a reconnu l'esclavage comme crime contre l'Humanité en 2001.

1.2. Historique

Depuis 2020, la Fondation a remplacé officiellement le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) et a repris ses missions, notamment celle de constituer une instance de référence et de recommandation quant aux politiques mémorielles liées à l'esclavage. Le Comité institué par le décret du 5 janvier 2004 fut présidé successivement par Maryse Condé (2004-2008), Françoise Vergès (2008-2012), Myriam Cottias (2013-2016) et

Frédéric Régent (2016-2019). Il a mené plusieurs actions dont l'organisation des journées nationales du mois de mai, le recensement des œuvres liées à l'esclavage dans l'inventaire des musées et institutions patrimoniales françaises, et la mise en place en 2015 du Mois des Mémoires et du concours scolaire de la Flamme de l'Égalité, ainsi la remise chaque année d'un prix de thèse récompensant les meilleurs travaux sur l'esclavage.

Après un premier rapport d'Edouard Glissant remis au Premier ministre Dominique de Villepin en 2007, proposant la création d'un Centre des Mémoires de l'Esclavage, le projet est de nouveau repris en 2016, avec la consultation de Lionel Zinsou, ancien Premier ministre du Bénin, chargé par François Hollande d'une mission de préfiguration visant à transformer le CNMHE en une fondation reconnue d'utilité publique. En 2017, le GIP-Mission pour la mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions (GIP-MMETA)¹ est mis en place. Il préparera la naissance de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage.

1.3. Missions de la fondation

Les missions de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage couvrent plusieurs plans : Histoire, culture et citoyenneté.² Il s'agit en premier lieu de faire progresser la connaissance sur la traite et l'esclavage, et sur les résistances qu'ils ont suscitées. Sur le plan culturel, la FME vise à célébrer la richesse des cultures nées de l'esclavage et de la créolisation, ainsi que de promouvoir les créations culturelles et artistiques contemporaines des sociétés issues de l'esclavage. Enfin, ces connaissances mises en valeur permettraient de lutter contre les discriminations, le racisme, les préjugés, ainsi que les formes contemporaines de l'esclavage.

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage a repris plusieurs actions du CNMHE, mais elle se lance également sur de nouveaux chantiers. Sur le domaine de la recherche, elle décerne chaque année un prix de thèse annuel récompensant les meilleurs travaux sur l'histoire de l'esclavage. Elle soutient également les jeunes chercheurs par des programmes d'aides, des traductions, des publications, de la diffusion vers le public sous toutes ses formes.

¹ Site officiel <http://gip-mmata.org/le-gip/>

² « Nos Objectifs », Fondation Pour la Mémoire de l'esclavage. (Consultée le 18.03.21) <https://memoire-esclavage.org/nos-objectifs>

Dans le domaine de l'éducation, la FME travaille sur l'élaboration de ressources pédagogiques physiques et numériques à l'intention des enseignants et formateurs, comme la mise à disposition d'expositions itinérantes ou de mallettes pédagogiques.

La fondation travaille également à la création d'un programme de service civique incluant l'histoire et la mémoire de l'esclavage avec des partenaires de l'éducation populaire. Elle se chargera aussi d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs événements mémoriaux en leur mettant à disposition des kits sous forme de modules pédagogiques.

Les actions de la fondation se déploient également sur le plan culturel avec, notamment, des appels à projets annuels en soutien à des créations artistiques ou éducatives liées à son objet. Elle propose ainsi des aides financières ou encore des labels permettant un accès plus facile à ces dernières.

Un rôle important de la fondation est aussi celui de la mise en réseau et de la création de partenariats avec les collectivités et les lieux de culture. La FME anime aujourd'hui le réseau « patrimoines déchaînés » qui rassemble plusieurs institutions culturelles et patrimoniales tels les musées nationaux et les services d'archives. Le réseau a pour objectif principal la constitution d'un espace d'échange et de coopération vers un paysage culturel de l'esclavage. Il s'agira ainsi de faire connaître l'histoire de l'esclavage à travers les Arts et la culture en créant les outils nécessaires pour le faire. En mai 2019, les Rencontres Patrimoines Déchaînés ont réuni au musée d'Orsay 300 participants parmi des professionnels de la culture, activistes ou artistes.

2. Cadre du stage

2.1. Elaboration du dossier numérique “Napoléon et le rétablissement de l'esclavage”

Une de mes missions principales dans le cadre de mon stage à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME) a été de participer à la réalisation d'un dossier numérique sur le thème de “Napoléon et le rétablissement de l'esclavage”. Ce dossier numérique est venu accompagner une série d'actions réalisées par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte le 5 mai 2021, et qui a coïncidé avec le calendrier du « mois des mémoires de l'esclavage », ainsi que le 20ème anniversaire de la loi Taubira (Loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité). Parmi ces actions : la publication d'une note (rédigée en

partie par des membres du conseil scientifique de la FME) sur le rétablissement de l'esclavage par Napoléon, et l'organisation d'une soirée "Art et histoire" sur le même thème en partenariat avec RMN (Réunion des Musées Nationaux) dans le cadre de leur carte blanche à la fondation, autour de l'exposition dédiée à Napoléon aux Halles de la Villette, Paris.

Le dossier, prévu pour le site web de la fondation, a pour objectif d'éclaircir, à l'aide de nombreuses ressources documentaires, le rôle de Napoléon Bonaparte dans le rétablissement de l'esclavage dans les colonies après son abolition en 1794. Le projet du dossier intervient également dans le cadre de l'élargissement de la rubrique "Comprendre l'esclavage" sur le site de la FME.

Pensé d'ores et déjà par ma tutrice et directrice de la FME, Dominique Taffin, le dossier démarrait déjà avec une esquisse de plan éditorial. Ce plan a suivi plusieurs évolutions dans lesquelles j'ai légèrement contribué. Toutefois, ma mission s'enclenchait particulièrement à partir de la phase de conception technique du dossier.

a-Conception graphique

La phase de conception graphique du dossier visait à déterminer la forme que prendrait le dossier sur le site. C'est une décision importante car il s'agissait de créer un gabarit applicable pour tous les dossiers thématiques produits par la FME dans le futur.

Pour cela, un travail de benchmarking et de recherche graphique était nécessaire. J'ai ainsi observé et analysé plusieurs exemples de sites web proposant soit des "dossiers thématiques" ou des "expositions virtuelles". Parmi ces sites : les dossiers thématiques de la BNF, divers sites d'archives, des sites de musées français comme le Musée Saint-Raymond à Toulouse, et des musées internationaux comme le Musée Schirn et Staedelmuseum (musées allemands).

À partir de ces exemples, j'ai présenté lors d'une réunion une première proposition de maquette, ainsi que quelques autres modèles de dossiers sur d'autres sites. Cette première proposition était globalement satisfaisante pour les membres impliqués sur ce projet, soit : Dominique Taffin (directrice) et Armelle Chatelier (responsable de la communication et du web). La proposition fut également accueillie avec quelques remarques, suggestions de modifications et appréciations diverses.

Le benchmarking s'est attardé sur plusieurs critères : schéma de navigation, design, autonomie ou non du site web, et interactivité. À partir de chaque site, j'ai ainsi sélectionné

des modèles de fonctionnalités intéressantes à appliquer sur le futur dossier de la FME. Pour réaliser la maquette, je me suis aidée de l’outil de mise-en-page en ligne “Canva.com”. Cet outil permet de créer des diapositives à la façon de Powerpoint, mais en offrant plus de choix en termes de design. Très pratique pour un utilisateur débutant, cet outil comprend toutefois quelques limites : sa conception en diapositives ne permet pas de mettre en page une page web scrollable en continu. Pour une seule page web, plusieurs diapositives peuvent être nécessaires. Et il peut être difficile ainsi de savoir où commence une page et où elle s’arrête. Pour cela, il a fallu utiliser un document PowerPoint, en plus des diapos de Canva, pour expliciter certains points de la maquette. L’outil utilisé par les graphistes professionnels est Adobe XD, mais je n’ai pas eu l’occasion de l’utiliser, car je n’avais pas encore accès à l’ordinateur de la fondation et manquais aussi de temps pour m’initier à cet outil.

Ma maquette proposait ainsi une double navigation : par plan et par flèches. Le plan se trouve dans le menu, il peut être affiché ou dissimulé par le visiteur. Ce dernier dispose donc premièrement, d’une vue d’ensemble sur la totalité du dossier, et peut se diriger directement vers le contenu qui l’intéresse.

Les flèches “suivant” et “précédent” permettent au visiteur de se déplacer vers les différentes catégories du dossier, dans une navigation guidée. Elles permettent aussi de limiter les contenus visibles à chaque fois, et ne pas entraîner le visiteur dans un scroll interminable.

b-Gestion du développement web

Après avoir validé la première proposition de maquette. Il était nécessaire de rédiger le cahier des charges du dossier, à transmettre à l’entreprise de développement web avec laquelle travaille la fondation. Prévoyant la création d’une “carte des lieux de mémoire et d’histoire” dont certains de ses contenus devaient être intégrés dans le dossier Napoléon, un deuxième cahier des charges dédié à cette carte s’est imposé.

Le projet de la “carte des lieux de mémoire et d’histoire” représentait l’intégration d’une carte du monde participative marquant les lieux de mémoire liés à l’histoire de l’esclavage. À l’aide de pins cliquables (POI) des fiches de présentation des lieux (incluant images et textes) s’affichent pour faire connaître le lieu. L’alimentation de cette carte se fait grâce à un formulaire public et en ligne que des participants externes (administrateurs de lieux ou autres bénévoles) seront amenés à remplir. En plus de cette participation, la FME dispose d’une base de données importante de lieux sur fichier Excel avec laquelle elle peut également alimenter les données de la carte.

À la rédaction du cahier des charges de la carte s'est donc ajoutée l'élaboration des données à inscrire dans le formulaire de la carte. Il s'agissait donc d'établir un fichier Excel avec un tableau énumérant l'ensemble des champs à remplir pour alimenter la base carte des lieux de mémoire. Ce travail a été réalisé en concertation avec Mme. Chatelier (responsable de la communication) et à l'aide des documents relatifs à une autre carte sur le site de la FME (la carte du mois des mémoires).

Après envoi des cahiers des charges à l'équipe informatique, nous avons convenu d'une réunion en visio afin de clarifier nos besoins et discuter de la faisabilité technique de notre demande dans les délais requis. Enfin, les délais étant assez courts (un mois seulement à partir de la date de notre demande), ceci a influencé le développement web du dossier, dont la réalisation s'est décidée sur deux phases : une partie livrée le 1er juillet (correspondant à l'événement "Marronner la légende" organisé par la FME à la même date à la Villette, Paris), et une deuxième, donc la suite, prévue pour la mi-juillet. La suite du projet comprenait la réalisation d'une galerie multimédia pour l'ensemble des ressources de la FME, et qui devait être intégrée au dossier Napoléon.

La réunion et la communication avec l'équipe du développement web s'est réalisée ainsi sur la base des besoins exprimés dans les cahiers des charges. Toutefois, la discussion a soulevé quelques problèmes qui n'avaient pas été pris en compte lors de la rédaction du cahier des charges : notamment la question du responsive design pour la version mobile du site. Par exemple : la maquette du dossier Napoléon prévoyait un menu burger déroulant le plan du dossier. Cette fonction devenait problématique dès lors qu'on pensait à la version mobile du site qui comprenait déjà un menu burger. Il était donc impératif de penser à une solution ou une alternative à cette fonctionnalité en particulier.

c-Gestion des contenus

Le dossier "Napoléon et le rétablissement de l'esclavage" est constitué de 4 rubriques :

1. **L'essentiel** : cette rubrique est composée d'une présentation, ainsi que 5 courts articles repris en grande partie à partir de la note de la FME déjà publiée sur le même sujet.
2. **Focus thématiques** : cette rubrique contient un nombre de contributions parvenues de la part de services d'archives comme les Archives départementales de Guadeloupe.

3. **Ressources** : contient 5 sous-rubriques : Biographies, lieux de mémoire, FAQ, bibliographie, et documents. Elle regroupe différentes ressources, dont certaines sont déjà présentes sur le site comme les biographies.
4. **Pour la classe** : cette rubrique contient un dossier pédagogique sur le même sujet dédié au milieu scolaire.

Et enfin, une page pour les crédits du dossier.

Cette structure a été pensée par Mme. Taffin, elle a toutefois évolué au fur et à mesure de la production. Par exemple, des modifications au niveau des noms des rubriques, du nombre de focus thématiques, biographies...etc. La gestion de ces modifications pouvait être assez complexe, car elle nécessitait de tirer un trait sur des travaux pour lesquels un temps conséquent a déjà été consommé. De plus, l'intégration des contenus étant prévue dans le devis comme devant être faite par l'équipe informatique, cette dernière nous pressait d'envoyer les contenus finaux dans les plus brefs délais.

Mes missions éditoriales étaient réparties en 3 types :

1. **Rédaction de contenus** : je fus chargée de cette tâche pour une partie du dossier : la rubrique « L'essentiel » (finalement mon texte fut remplacé par un autre écrit), les FAQ, ainsi que quelques textes de biographies et de lieux de mémoire. Mes textes étaient corrigés et validés par Mme. Taffin.
2. **Gestion des contributions externes** : notre démarche initiale était de contacter un nombre d'historiens pour leur commander des textes. J'ai ainsi réalisé des notes de cadrage pour chaque auteur, précisant le thème de la rédaction, le style, et le nombre de signes à respecter. Cependant, le retard de la validation des devis nous a poussé à écarter cette démarche par manque de temps. Seul un historien dans la liste, proche de la fondation, a été contacté et nous a envoyé une contribution écrite. En outre, grâce aux contacts de la directrice, nous avons reçu deux contributions de la part de deux services d'archives : les Archives départementales de Guadeloupe, et celles de la Réunion. Il s'agissait de documents d'archives en lien avec le thème du dossier, sélectionnés, commentés et joints à un texte de présentation.
3. **Iconographie** : une de mes missions dans le cadre de l'élaboration du dossier Napoléon était de l'ordre de la recherche iconographique afin d'illustrer les textes du dossier. Pour cela, il était impératif de prêter attention à la question des droits

d'image. J'ai ainsi privilégié des sources qui permettent une réutilisation libre des images telles la BNF ou The Library of Congress, ou encore des images en licence Creative Commons sur Wikimedia. Toutefois, pour certaines images, il était nécessaire de contacter les institutions propriétaires ou auteurs afin d'obtenir leur autorisation de publier l'image. Cette opération pouvait passer parfois par plusieurs intermédiaires, par exemple : pour illustrer la biographie de Sanité Bélair, je n'ai trouvé qu'une seule image mentionnant le nom de l'auteur. Cette image provenait d'une exposition réalisée par le Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes. J'ai donc contacté le mémorial, qui, eux, m'ont mis en contact avec l'auteur de la photographie.

- 4. Création graphique :** Une autre tâche dans le cadre de la recherche iconographique du dossier était de créer une affiche de couverture pour le dossier. Pour cela, il fallait au préalable sélectionner les images et s'assurer de leurs droits. La consigne était de créer une couverture où les esclaves sont mis en avant dans leur lutte contre la décision du rétablissement de l'esclavage, et d'éviter les images trop glorificatrices de Napoléon Bonaparte. Après avoir trouvé les bonnes images, j'ai élaboré deux propositions de couvertures sur l'outil Canva, et les ai envoyées pour validation. Cette dernière obtenue avec quelques remarques sur le titre, j'ai commencé à créer la bonne couverture sur l'outil Photoshop, en tenant compte des tailles d'image nécessaire au web, et à la version adapté au Responsive Design.



Capture d'écran du dossier "Napoléon et le rétablissement de l'esclavage" sur le site de la fondation pour la mémoire de l'esclavage. <https://memoire-esclavage.org/napoleon-et-le-retablissement-de-lesclavage>

The screenshot shows a website interface with a dark blue header containing the FME logo and a close button (X). Below the header, the main title 'NAPOLÉON ET LE RÉTABLISSEMENT DE L'ESCLAVAGE' is displayed in white. The background features a portrait of Napoleon Bonaparte and a bust of a woman. A white navigation menu is overlaid on the left side, listing various sections: 'L'ESSENTIEL' (with an expand/collapse arrow), 'Présentation', 'Les colonies françaises : 1789-1799', 'Le consulat : un nouveau contexte', 'Bonaparte et la question de l'esclavage', 'Le rétablissement de l'esclavage', 'Des discriminations renforcées', 'FOCUS THÉMATIQUES', 'RESSOURCES', 'POUR LA CLASSE', and 'CRÉDITS'.

Navigation par menu sur le dossier.



L'ESSENTIEL



FOCUS THÉMATIQUES



RESSOURCES



POUR LA CLASSE

Les différents chapitres du dossier.



NAPOLEON ET LE RETABLISSEMENT DE L'ESCLAVAGE

L'ESSENTIEL

Présentation

Pourquoi Napoléon a-t-il rétabli l'esclavage ? Et quels en étaient les enjeux et les résistances ? À l'occasion du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage revient sur ces questions et présente un dossier permettant de comprendre et interroger le rétablissement de l'esclavage par Napoléon dans les colonies françaises en 1802.

En 1799, la France est une puissance coloniale, mais une puissance reconfigurée par la guerre avec les Britanniques et le soulèvement des esclaves qui aboutissent à l'abolition de l'esclavage en 1794.

Exemple d'une des pages de contenu du site.

d-Gestion de projet

Dès le début du projet, j'ai procédé en créant un tableau de l'avancement du projet. Ce tableau présentait les contenus du dossier par catégorie, l'iconographie attachée à chaque article ou type de contenu, la personne chargée de rédiger le contenu (rédaction interne ou contribution externe) et l'état d'avancement du contenu (livré, commandé, en attente de validation...etc.). Des codes couleurs sont également utilisés pour signaler l'évolution du projet. Le tableau a été partagé sur la plateforme commune de la fondation (SharePoints), dans un dossier dédié au projet et accessible à toute l'équipe.

Pour faciliter la navigation dans ce dossier, il a été classé par 4 sous-dossiers thématiques : Contenus, gestion de projet, graphisme & développement web, et carte des lieux de mémoire. Le nommage des fichiers (mis-à part les images) commence généralement par la précision de la version du document ex : V2_focus_thématiques. Toutes les versions ont été conservées dans un dossier "versions antérieures".

À la fin du projet, il était toutefois important d'organiser une dernière fois le dossier, de s'assurer des versions existantes, et supprimer les doublons. J'ai également créé un dossier

“droits d’auteur” dans lequel j’ai ajouté les enregistrements PDF des échanges courriel me confirmant le droit d’utiliser certaines images. Ces documents représentent ainsi des justificatifs pour la fondation.

e- Publication et retours

Au préalable de la publication du dossier ; la phase intégration des contenus, et leur dernière révision. Comme prévu sur les devis, l’intégration des contenus dans le dossier était à la charge de l’équipe informatique. Toutefois, dû à un retard de livraison des contenus (qui manquaient d’être corrigés par la directrice, prise par d’autres obligations), j’ai pris en charge d’intégrer une partie des contenus dans le CMS. La tâche était plus ou moins aisée, le CMS étant facile à utiliser. Néanmoins, le développement étant récent, quelques bugs pouvaient se déclarer, ce qui ralentissait l’exécution de la tâche. Heureusement, l’équipe informatique était disponible pour assistante, et il suffisait d’écrire ou appeler pour que les bugs soient immédiatement réglés.

Une fois les contenus intégrés dans le dossier, il était possible pour la directrice de passer directement sur le CMS pour faire une dernière révision et donner le feu vert de la publication. Cette dernière, prévue pour le 1er juillet, pour accompagner l’événement “Marronner la légende” organisé par la FME, n’a pas pu s’effectuer ce jour-là, pour manque de temps de révision des textes. Malgré tous les efforts, il apparaît que le manque d’effectifs au niveau de la fondation peut constituer un handicap dans la réalisation de certains travaux dans les délais. Prises entre de nombreuses obligations, mes deux responsables n’étaient pas en mesure de tout gérer à temps.

La publication du dossier s’est enfin effectuée à la mi-juillet, mais, mis-à-part un courriel aux contributeurs principaux, la “publicité” du dossier ne se fera qu’à la rentrée.

2.2. Réflexion autour de la création d’un portail numérique sur l’esclavage

Dans le cadre d’une réflexion globale sur la stratégie numérique de la FME, ma participation s’est effectuée sur 3 volets : prospection autour des pratiques d’organisation documentaire sur les sites d’institutions patrimoniales, prospection sur les moyens techniques employés par ces mêmes sites, et rédaction d’une expression des besoins numériques de la FME pour les deux années à venir.

a- Note sur la stratégie numérique de la FME

Cette demande a fait suite à une réunion interne sur la stratégie numérique que doit adopter la Fondation pour la mémoire de l'esclavage pour les prochaines années, et dans laquelle ont participé la directrice, le directeur-adjoint, la responsable communication et moi-même. L'enjeu de cette réunion était de faire le point sur les dernières réalisations numériques de la FME, notamment le développement des rubriques du site avec la création : de deux cartes interactives pour les événements des mois des mémoires, et lieux de mémoire, ainsi que la création d'un module "dossier numérique" sous forme d'exposition virtuelle. Ensuite, de faire le choix du prochain projet numérique d'ampleur sur lequel devrait investir la fondation. Ce choix doit être présenté ultérieurement aux mécènes pour obtention d'une aide financière à la réalisation.

Créée récemment, la fondation pour la mémoire de l'esclavage est une "jeune" fondation avec une multitude d'idées de projets. Il s'agit donc avant tout d'établir un ordre de priorités sur les projets envisagés. L'enjeu actuel pour la fondation est donc de privilégier une action avec un potentiel d'impact médiatique important, car il s'agit d'envoyer un message fort illustrant le ton et les objectifs de la fondation.

D'autres critères de priorisation sont le type de public auquel le projet s'adresse ; les membres de l'équipe de la FME ont clairement exprimé le souhait de privilégier un public jeune dans le cadre de leurs activités numériques. Enfin, le dernier critère étant la faisabilité technique dans les plus brefs délais.

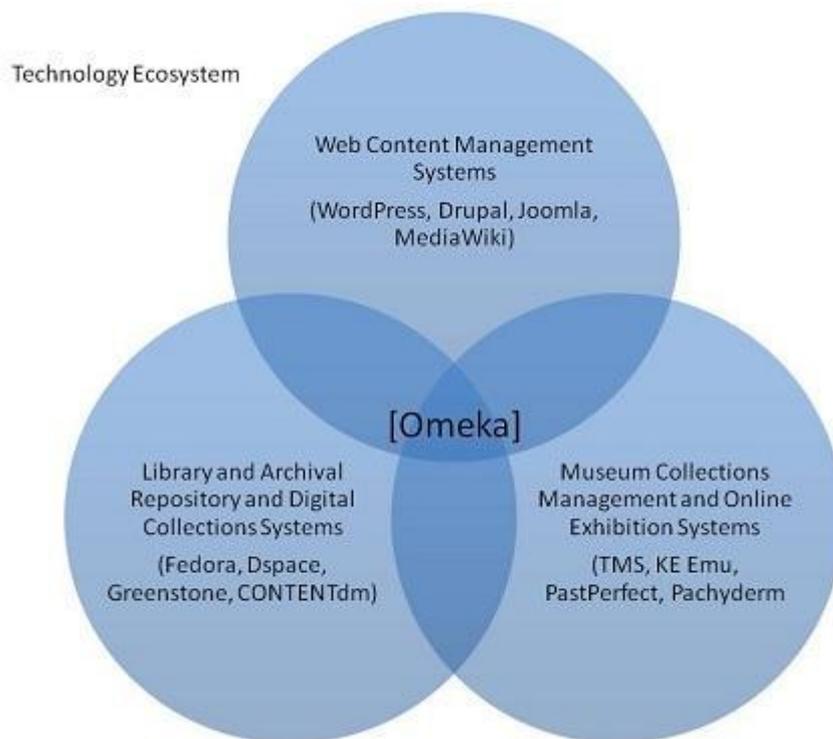
Parmi les projets en ligne de mire et déjà déclarés sur le site de la FME lors de sa création est le projet d'un portail numérique sur l'esclavage, avec un module de musée virtuel sur le même thème.

N'ayant pas pris de décision finale sur le projet à adopter, la note d'expression des besoins permettra surtout de déterminer les choix principaux qui s'offrent à la fondation, d'étudier leur faisabilité et rechercher des modèles similaires dans ce qui se fait sur le marché.

b-Benchmarking autour du logiciel OMEKA

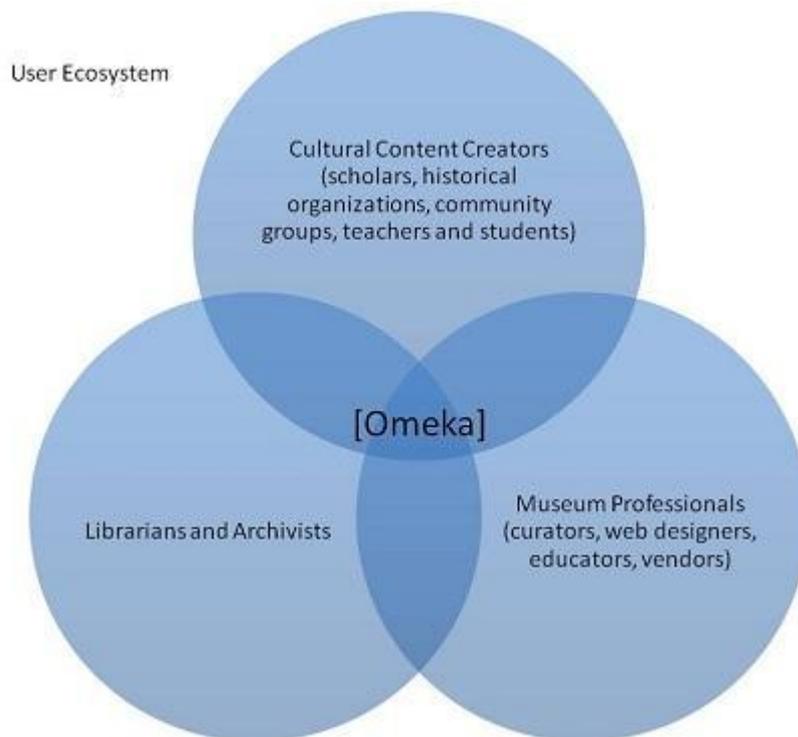
Une de mes missions principales durant mon stage à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est de réaliser un benchmark critique sur des logiciels de bibliothèques numériques tels OMEKA.

OMEKA est “un logiciel libre de gestion et de valorisation de fonds d’archives et de collections de documents ou d’objets. Il est destiné aux bibliothèques, médiathèques, musées, écomusées, sociétés savantes ou historiques, organismes de recherche, établissements d’enseignement, groupes de citoyens, etc. désireux de partager leurs ressources ou d’en collecter de nouvelles. Gérant ensemble notices de métadonnées et fichiers associés (textes, images, sons, etc.), il se situe au croisement de différents besoins : publication de contenus, gestion de collections et éditorialisation des ressources.”³



Écosystème de technologies autour d’Omeka (Omeka Technology Ecosystem). Source: Omeka.org

³ “Présentation d’Omeka Classic” Association des usagers francophones d’OMEKA. [Site consulté le 13.08.2021] <https://omeka.fr/omeka-classic>



Écosystème des utilisateurs d’Omeka (Omeka User Ecosystem). Source: omeka.org

De nombreux sites de bibliothèques numériques ont été réalisés grâce à cet outil tels : la bibliothèque numérique de l’université PSL Paris⁴, la Fondation Maison de Salins, réunissant des archives du monde coopératif⁵; ou encore le site “Digital Muret”, conçu en 2017 par l’INHA et la BnF dans le cadre du programme Une histoire de l’art antique inachevée : exposant les dessins de Jean-Baptiste Muret (1795-1866).⁶

OMEKA comprend deux versions : OMEKA Classic et OMEKA S. Cette version sortie en 2012 est essentiellement tournée vers le web sémantique (d’où la lettre S). “*Cette version est plus particulièrement destinée aux institutions qui gèrent plusieurs sites et qui souhaitent publier des données liées (linked data)*”⁷. Le logiciel est développé par le Center for History and New Media (CHNM) de l’Université George Mason.

Dans notre analyse, nous avons opté pour cette dernière version, car comprenant plus de fonctionnalités en termes d’interopérabilité, par exemple son interopérabilité avec les

⁴ “La Bibliothèque numérique de l’université PSL, Paris” [Site consulté le 13.08.2021] <https://bibnum.explore.psl.eu/s/psl/page/accueil>

⁵ “Fondation Maison de Salins” [Site consulté le 13.08.2021] <https://collections.maison-salins.fr/s/patrimoine/page/accueil>

⁶ “Digital Muret” [Site consulté le 13.08.2021] <https://digitalmuret.inha.fr/s/digital-muret/page/accueil>

⁷ “Omeka S”. Association des usagers francophones d’OMEKA. [Dernière consultation : 13.08.2021] <https://omeka.fr/omekas>

connecteurs Fedora et Dspace. Cette version est également plus ambitieuse et contient plus de développements par les informaticiens.

Le contexte de la réalisation de ce benchmark est le souhait de la FME de créer un espace commun de partage des ressources et d'exposition pour le réseau qu'elle anime, le réseau "Patrimoines déchainés". Ce réseau est né au temps de la Mission de préfiguration de la Fondation (GIP-MMETA), il est constitué des institutions culturelles et patrimoniales ayant répondu à l'invitation du GIP-MMETA. Parmi les futurs membres, un nombre important de musées tels le musée d'Orsay et le Louvre ; des services d'archives tels les Archives Nationales et les Archives Nationales d'Outre-Mer; et d'autres institutions patrimoniales comme la Maison de la Négritude et des droits de l'homme de Champagney⁸.

Lancé en 2019 lors de la première rencontre Patrimoines déchainés, ce réseau a pour objectif principal d'"identifier le paysage culturel et patrimonial de l'esclavage et de ses héritages"⁹, les faire connaître et évoluer.

Le travail de benchmarking vise ainsi à identifier la solution informatique la plus pertinente pour ce réseau, afin d'aider à créer un portail numérique commun autour des patrimoines de l'esclavage, en partant de la solution OMEKA, réputée chez les professionnels des bibliothèques numériques.

Pour réaliser cette prospection, il était d'abord nécessaire de procéder par une documentation générale, à la fois sur logiciel OMEKA, ses principales fonctions, et les retours positifs et négatifs postés sur différents sites sur le logiciel ; puis sur le monde des bibliothèques numériques, leur fonctionnement et leur méthodologie.

Il fallait ensuite identifier les logiciels en concurrence avec OMEKA, et différencier les types de logiciels utilisés dans le monde des bibliothèques, par exemple, certains sont particulièrement dédiés à la gestion bibliothécaire et pas forcément à la réalisation de sites d'expositions virtuelles. Dans le site officiel du logiciel, il est expliqué qu'OMEKA se positionne à l'intersection entre différents types de logiciels : des CMS comme Drupal et Wordpress, des logiciels de dépôts de collections numériques pour bibliothèques et archives

⁸ "Le réseau du paysage culturel de l'esclavage" [Site consulté le 13.08.2021] <http://gip-mmata.org/reseau-patrimoines-dechaines/#>

⁹ Idem.

comme Fedora et Dspace ; et des logiciels de management de collections muséales et d'expositions en ligne comme TMS et PastPerfect.¹⁰

Pour établir une liste finale des logiciels à intégrer dans mon comparatif, je me suis appuyée sur plusieurs ressources. D'abord, les statistiques les plus récentes (2019) sur les logiciels pour bibliothèques, publiées dans un article du magazine Archimag¹¹ montrent, à travers une enquête réunissant vingt entreprises dans le secteur des bibliothèques spécialisées, que les gestionnaires de bibliothèque numérique les plus utilisés sont "*Mnesys Archives et Mnesys Expo (Naoned) avec respectivement 6 et 5 commandes, Limb Gallery (Arkhênum) avec 3 commandes et Omeka (Bibliosissimo) avec 1 déploiement.*"¹². Enfin, pour compléter la liste des logiciels à comparer, j'ai opté pour des logiciels cités dans des travaux universitaires¹³ peu récents, mais mentionnant des logiciels encore en vigueur sur le marché, c'est le cas, par exemple, de PLEADE, un autre logiciel open source. La sélection finale a également pris en compte les meilleurs exemples de sites réalisés avec chaque logiciel.

Ainsi le tableau comparatif a été constitué avec une liste de 5 logiciels :

1. **OMEKA S** : open source, développé par le Center for History and New Media (CHNM) de l'Université George Mason.
2. **GREENSTONE V.3. 10** : open source, Department of Computer Science, Université de Waikato (Nouvelle-Zélande)
3. **PLEADE V.3**: open source, créé par AJLSM et la Direction des Archives de France en 2001.
4. **MNESYS EXPO** : logiciel propriétaire, créé par Naoned Systèmes, SARL (France).
5. **LIMB GALLERY** : logiciel propriétaire, créé par I2S, SARL (France).

Pour établir les critères de comparaison, je me suis inspirée d'un des rares comparatifs de logiciels de bibliothèques numériques disponibles en ligne. C'est un comparatif daté de 2012,

¹⁰ "Omeka and Its Peers". [Site consulté le 13.08.2021] <https://omeka.org/news/2010/09/21/omeka-and-peers/>

¹¹ Maisonneuve, Marc. "Logiciels pour bibliothèque : marché actif, tensions sur les prix". Archimag n° 332 mars 2020. https://toscaconsultants.fr/wp-content/uploads/logiciels_pour_bibliotheque_marche_actif-.pdf

¹² Idem.

¹³ Pérésan-Roudil, Alice. "Dans la forêt touffue des bibliothèques numériques patrimoniales françaises : quels choix, quelles stratégies, quelles perspectives ?" Mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque. Sous la direction d'Aline Girard. ENSSIB. Janvier 2015. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65125-dans-la-foret-touffue-des-bibliotheques-numeriques-patrimoniales-francaises-quels-choix-queelles-strategies-queelles-perspectives.pdf>

et réalisé par un groupe de 3 chercheurs¹⁴. Les fonctionnalités qui y sont citées restent encore essentielles pour les versions actuelles de ces logiciels. J'ai aussi complété la liste des fonctionnalités au fur et à mesure de mes recherches sur les différents logiciels.

Les catégories principales des fonctionnalités dans le tableau sont : Présentation du logiciel, gestion de documents, métadonnées, langues, compatibilité appareils, graphisme, moteurs de recherche, maintenance technique, interopérabilité, gestion des utilisateurs, Web 2.0, extensibilité, public et références, et enfin autres fonctionnalités.

Le remplissage du tableau s'est rapidement avéré complexe. Comptant au départ principalement sur les sites officiels des logiciels, je me suis rapidement confrontée au problème du manque d'informations et de leur disparité. Contrairement au logiciel OMEKA dont le site est le mieux documenté parmi les logiciels sélectionnés, l'accès à l'information sur des fonctionnalités précises est inexistant pour certains logiciels, surtout les logiciels propriétaires.

Il était donc nécessaire d'établir une enquête et entrer en contact avec les entreprises propriétaires des logiciels pour obtenir des réponses sur les différents critères de choix composant notre tableau comparatif. J'ai donc contacté les entreprises propriétaires des logiciels Limb Gallery, Mnesys Expo et Pleade. Pour l'heure, et pour cause de période des vacances en août, je n'ai reçu de réponse que de la part de PLEADE.

Pour étendre l'enquête, j'ai également procédé en contactant des responsables de bibliothèques numériques réalisées avec OMEKA pour demander des retours d'expérience sur l'utilisation du logiciel, et comment s'est effectué leur choix. J'ai ainsi contacté les responsables de l'exposition numérique "Digital Muret" (de l'INHA et BNF),

En conclusion, la plupart des logiciels offrent des services plus ou moins similaires, c'est donc particulièrement le critère financier et le service d'assistance qui jouera un rôle important dans la sélection finale du logiciel. On préférera OMEKA pour sa gratuité, et son documentation riche pour les chercheurs et développeurs souhaitant s'approprier l'utilisation de l'outil, mais pour une structure qui n'a pas de main d'œuvre interne informatique comme la FME, le recours à des entreprises externes pour la mise-en-œuvre du site est impératif. En France, j'ai pu identifier au moins une entreprise "Limonade & Co" spécialisée dans la

¹⁴ Mathieu Andro, Emmanuelle Asselin, Marc Maisonneuve. Digital libraries: Comparison of 10 software. Library Collections, Acquisitions, and Technical Services, Taylor & Francis (Routledge), 2012, 36 (3-4), pp.79-83. 10.1016/j.lcats.2012.05.002. hal-00746713

conception de sites web à l'aide d'OMEKA, et responsable de la conception de sites comme Open Jérusalem¹⁵, ou le site de l'observatoire de Paris¹⁶. Une phase de demande de devis est donc nécessaire pour estimer le coût du projet avec chaque logiciel.

c-Benchmarking autour des portails numériques

Ce travail m'a été demandé dans le cadre de la réflexion sur la stratégie numérique de la fondation. Au cœur de cette demande : prospecter et analyser les méthodes d'organisation des contenus dans les sites d'institutions patrimoniales, particulièrement les musées qui détiennent à la fois des collections numérisées, mais aussi des onglets d'expositions virtuelles sur leurs sites.

Pour effectuer cette prospection, j'ai puisé les sites de 3 différentes sources : d'abord, à partir de connaissances personnelles (les sites des musées les plus connus en France et dans le monde), ensuite, à partir d'une petite liste envoyée par la directrice, et enfin, en m'appuyant sur des sites de "curation numérique" comme le site "Awwards".

À partir de ces sources, j'ai choisi plusieurs sites dans 5 catégories différentes : bibliothèques numériques, portails numériques, musées, sites d'archives, sites de fondation ou autre institution patrimoniale. Ces catégories permettent ainsi de broser un large panel de pratiques et d'en tirer les plus intéressantes.

Dans une présentation Powerpoint, j'ai ainsi intégré des captures d'écran avec commentaires sur 4 fonctionnalités principales : Menu, moteur de recherche, expositions virtuelles et cartographies.

2.3. Classement et gestion des ressources documentaires

Un des problèmes auxquels fait face la fondation est la difficulté de gestion de ses ressources documentaires. Jusqu'à présent le seul outil utilisé, mis-à-part le stockage sur ordinateur, c'est SharePoint de Microsoft, que l'équipe utilise pour stocker ses documents, les partager et les mettre en commun. Cette solution s'avère peu pratique quand il s'agit de gérer les propriétés des documents : indexation, versionning et autres fonctionnalités. Le stockage des documents dans SharePoint est également limité, d'abord en termes de volumétrie, ensuite dans la gestion du flux (les documents volumineux ralentissent sensiblement l'outil).

¹⁵ "Open Jerusalem" <http://www.openjerusalem.org/>

¹⁶ "Bibliothèque numérique de l'Observatoire de Paris" <https://bibnum.obsppm.fr/>

a-Benchmarking autour d'un outil DAM

L'adoption d'un outil DAM (Digital Assets Management) devient ainsi indispensable pour une bonne gestion des ressources de la fondation. Un logiciel DAM est un outil permettant de *“centraliser, d'organiser et de diffuser toutes les productions multimédias d'un service ou d'une organisation.”*¹⁷

En concertation avec ma tutrice, ainsi que Mme. Chatelier, la responsable de communication, nous avons donc identifié les besoins de l'équipe. Jusque-là, le SharePoint semblait être une solution suffisante pour l'équipe. Toutefois, après 2 ans d'exercice, les ressources documentaires de la fondation sont en constante évolution, et c'est spécifiquement le volet numérique (donc le site web, et les événements web) qui consomme aujourd'hui le plus en documentation. À titre d'exemple, Mme. Chatelier, la responsable de communication, gère à elle seule un nombre important d'images destinées soit à illustrer des articles sur le site, des Lives sur réseaux sociaux, ou encore des images produites par la FME dans le cadre de ses activités (événementiel, commémoration officielle, prospection dans des musées...etc.). Tous les membres de l'équipe qui souhaitent donc obtenir une illustration doivent passer par la responsable de communication pour recevoir les ressources nécessaires. Avec l'accumulation des données, leur gestion par une seule personne (en plus de nombreuses missions dont elle est chargée) devient de plus en plus difficile.

Un des critères importants du choix de l'outil DAM est donc l'aspect collaboratif permettant à l'équipe entière de s'impliquer dans la gestion de leur propre documentation. Un autre besoin important de la fondation est la gestion des droits des images. Devant l'accroissement des ressources iconographiques utilisées à différentes occasions par la fondation (souvent dans l'urgence), et dans l'absence d'un.e iconographe/documentaliste, il est facile de se retrouver avec un nombre conséquent d'images pour lesquelles on a perdu la source, faute de temps pour l'inscrire.

Un autre critère important de choix est le facteur financier. Structure financièrement limitée, la fondation pour la mémoire de l'esclavage était évidemment à la recherche d'outils peu coûteux et efficaces.

Les objectifs de l'obtention d'un outil DAM pour la fondation sont donc :

¹⁷ “A quoi sert une solution DAM (Digital Asset Management) ?” Keepeek.com [Page consultée le 10.08.2021] <https://www.keeppeek.com/definition-et-usages-solution-dam-digital-asset-management/>

- De permettre la centralisation sécurisée des documents dans une plateforme unique ;
- Se prémunir des risques juridiques ;
- Gagner du temps (retrouver ses fichiers rapidement, réutilisation des ressources)

Ma mission était donc de rechercher un tel outil parmi l'offre existante sur le marché et de présenter les choix disponibles. Pour cela, je me suis aidée d'un comparatif de logiciels DAM réalisé par le magazine Archimag en 2018.¹⁸ Grâce à une enquête auprès des entreprises propriétaires de ces logiciels, ce dernier rassemble des informations sur 19 outils DAM sur le marché français et international. Dans l'absence d'un comparatif plus récent, celui d'Archimag me permettait du moins de prendre connaissance des noms de logiciels les plus connus et utilisés sur le marché, qui mis-à-part les évolutions de certaines technologies n'ont pas énormément changé durant les dernières années. De plus, l'avantage de ce comparatif est de citer les références clients de chaque logiciel, ainsi que le coût moyen d'un projet réalisé avec cette solution. Ceci permet de faire le tri rapide quand on sait qu'on dispose d'un budget limité.

À partir de ces éléments d'information, j'ai sélectionné 6 logiciels réunissant des fonctionnalités similaires. Parmi ces logiciels, deux seulement sont en open source. J'ai privilégié cette option dès le début de ma recherche, cependant, j'ai été confrontée aux limites de l'open source. D'abord, les logiciels open source sont peu nombreux : j'en ai identifié seulement deux correspondant à nos critères : le logiciel français "Phraseanet" et un logiciel d'origine étrangère "Pimcore" dont le siège semble être aux Pays-Bas. Ensuite, bien que gratuits et en open source, il faut compter quand-même les coûts d'installation, d'hébergement et d'assistance pour mettre en place ces logiciels.

Après avoir sélectionné les logiciels, j'ai procédé par la phase contact et demande de devis, afin d'obtenir une estimation précise sur les coûts, ou des informations sur certaines fonctionnalités. Le premier contact s'est donc effectué par courriel avec 7 entreprises :

1. Pimcore (logiciel Pimcore, Open source)
2. Alchelmy (logiciel Phraseanet, Open source)
3. Bynder (logiciel Bynder)
4. Agelia (logiciel Alphasia)

¹⁸ Comparatif de photothèques. Archimag n° 316 juillet-août 2018
https://www.archimag.com/sites/archimag.com/files/Comparatif2018_DAM-Phototh%C3%A8que_Archimag316.pdf

5. Keepeek (logiciel Keepeek)
6. Wedia (logiciel Wedia)
7. Perfect memory (logiciel Perfect memory)

Toutes les entreprises ont répondu à mes courriels dans des délais plus ou moins espacés, sauf “Wedia”. J’ai pu avoir un entretien téléphonique avec 3 d’entre elles. Malheureusement, ce travail de prospection n’a pas pu être mené à bout, pour cause d’indisponibilité de la part de mes supérieures. En effet, la plupart des entreprises ne souhaitait pas répondre immédiatement aux questions techniques et préférait organiser un rendez-vous visio pour démonstration du logiciel. Ceci nécessitait donc la présence d’au moins une des supérieures pour assister à la démo, chose qui fut impossible à organiser avec la charge de travail importante du calendrier de mai jusqu’à juillet 2021.

Les seuls logiciels pour lesquels j’ai réussi à obtenir des informations conséquentes sont : Phraseanet (logiciel open source d’Alchemy) et Alphasia (logiciel éditeur d’Agelia). Ces deux logiciels semblent être presque à pied d’égalité sur le plan des fonctionnalités. Au niveau des prix, Phraseanet offre deux options :

1. La première option est celle de la gratuité totale, c.à.d. qu’il est possible de télécharger le logiciel pour l’installer dans un serveur interne ou sur un serveur dédié (OVH). Cette option est intéressante lorsque le client dispose déjà d’une main d’œuvre informatique dans son équipe, car elle nécessite des compétences à la fois dans la phase installation, mais aussi dans la maintenance du serveur. La FME est une petite structure qui ne dispose pas de telles ressources, cependant, la direction réfléchit à signer un contrat avec une entreprise pour assistance informatique régulière. Dans ce cadre, il serait éventuellement possible d’envisager la prise en charge de ce logiciel par la même entreprise si les couts sont plus intéressants.
2. La deuxième option est celle d’une prise en charge par niveau de la part de l’entreprise fournisseuse du logiciel. Niveau 1 : installation : celle-ci coute 950 € pour une installation sur un serveur interne (sans SAAS) et 0 € en installation SAAS. Le prix d’abonnement d’un hébergement SAAS 1 To est à 300 €/mois + installation et mise en ligne. Quant au prix de la maintenance/assistance, il s’élève à 1800€/an pour un contrat type Corporate.

Le deuxième logiciel sur lequel j’ai pu m’informer est le logiciel propriétaire Alphasia. Ce dernier ne propose pas de version gratuite, et n’est disponible qu’en version SAAS, pour un

tarif de 350 €/mois/ + maintenance et hotline. La mise en place ainsi que l'introduction à l'outil sont estimées à 760 € pour une journée de travail, et la maintenance est gratuite. De ce point de vue, le logiciel Alphasia peut paraître sur le long terme plus avantageux sur le plan financier.

À ce stade de la prospection, la question de privilégier l'option SAAS ou non devient pressante.

“Le Software as a Service (SaaS), ou Logiciel en tant que Service en Français, est un modèle de distribution de logiciel au sein duquel un fournisseur tiers héberge les applications et les rend disponibles pour ses clients par l'intermédiaire d'internet.”¹⁹

À contrario, une solution “On premise” désigne un logiciel installé sur un serveur installé physiquement au sein de l'entreprise. Les deux solutions présentent chacune leurs avantages et inconvénients. D'un part, un logiciel installé “on premise” offre indéniablement une meilleure sécurisation des données en interne et une indépendance à un hébergeur externe, aux coûts qui y sont liés et la connexion internet indispensable pour accéder aux données. D'autre part, la solution “on premise” nécessite tout de même un budget hardware plus important et nécessite une maintenance et mise à jour par la DSI interne.²⁰ Pour la FME, à moins de faire appel à un informaticien en contractuel, le SAAS reste le choix le plus plausible à adopter.

À l'aide des données déjà collectées, ce travail pourra se poursuivre par la FME pour sélectionner l'outil le plus adapté à la fois aux besoins et à au budget de la structure. Au préalable du choix définitif du logiciel et son installation, une opération d'organisation et de tri des données est impérative. Celle-ci permettra de faciliter l'intégration des données dans le logiciel et d'accélérer sa mise-en-place. La phase suivante consiste à établir une stratégie documentaire ; c.à.d. mettre en place un plan de classement, une charte de nommage et de bonnes pratiques, et un thésaurus adapté. Cette étape peut être réalisée avec l'assistance de l'entreprise fournisseuse du logiciel. Enfin, une fois établi, il est nécessaire de faire un suivi régulier avec les utilisateurs du logiciel pour vérifier que les pratiques inscrites sont bien respectées.

¹⁹ L., Bastien. “SaaS Définition : Qu'est-ce que c'est ? Quels avantages ?” 02.10.17. Lebigdata.fr [Page consultée le 11.08.2021] <https://www.lebigdata.fr/definition-saas>

²⁰ “SaaS versus On premise, que choisir ?” 31.05.2021. Celge.fr [Page consultée le 11.08.2021] <https://www.celge.fr/article-conseil/saas-versus-on-premise-choisir>

b-Gestion des droits d'auteurs

Une de mes missions dans le cadre de la réflexion sur la gestion des ressources documentaires de la FME, est d'organiser les documents relatifs aux droits des images acquis et utilisés par la FME. Pour ses activités, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est amenée à mobiliser des ressources iconographiques d'une volumétrie de plus en plus importante. Deux types d'images sont stockées et utilisées par la FME :

1. Les images produites par la FME : Photos d'événements, portraits de l'équipe. Vidéos reportages d'événements. Vidéos RS/web Content. Visuels (Affiches événements, Affiches programmes éducatifs, bannières RS, publications RS).
2. Images de source externe : Photos d'événements de source externe (distribuées par d'autres sources), images illustratives externes (téléchargées à partir de base de données en ligne, ou achetés/commandés par un auteur).

Dans un tableau Excel, et en concertation avec Mme. Chatelier, la responsable de la communication, nous avons déterminé un nombre de champs à renseigner pour organiser les ressources iconographiques existantes. Sur ce tableau doivent ainsi figurer des informations relatives à la notice de l'image, sa source, licence, conditions de réutilisation, prix d'achat, contact de l'auteur...etc.

Ce travail a été entamé, mais sera probablement à compléter. Car en effet, la quantité des fichiers reste importante et un travail d'identification et de tri est nécessaire au préalable. Il s'agit pour un nombre d'images de réaliser un travail de recherche à l'aide d'outils en ligne comme le moteur de recherche google images et google Lens, pour retrouver la source exacte de l'image et clarifier ses droits. Concernant les images acquises par la fondation, il s'agit donc d'analyser un dossier papier contenant des copies de contrats et courriels que la responsable de communication a imprimé. Ce dossier est d'une grande aide, mais reste incomplet, car tous les courriels relatifs aux droits d'image n'ont pas fait objet d'impression papier systématique.

Une première étape de ce travail consiste donc d'abord à réorganiser le dossier de façon à le rendre plus accessible (en joignant notamment des copies des images dont il est question dans chaque contrat ou courriel). Ensuite, d'analyser les documents du dossier pour y repérer les informations les plus importantes et enfin les intégrer dans notre tableau Excel.

c-Utilisation d'Adobe Bridge

Dans le cadre du travail autour du dossier numérique “Napoléon et le rétablissement de l’esclavage”, j’ai fait l’essai du logiciel Adobe Bridge de la suite Adobe, c’est un logiciel de gestion de ressources numériques commercialisé depuis 2005. Bridge constitue une alternative intéressante dans l’absence d’un outil DAM adéquat, il permet d’effectuer un premier classement et indexation des ressources existantes sur un ordinateur, et offre également la possibilité de les partager avec d’autres utilisateurs d’adobe via un cloud commun.

Le logiciel Adobe Bridge repose sur la norme XMP (Extensible Metadata Platform) et les métadonnées sont stockées dans le fichier. Lorsqu’il n’est pas possible de stocker les informations dans le fichier, les métadonnées sont conservées dans un fichier distinct appelé fichier annexe.²¹ Il est possible de renseigner ses métadonnées dans les formats EXIF, IPTC (IIM), GPS ou TIFF.

Pour renseigner les images utilisées dans le dossier Napoléon, j’ai particulièrement fait usage des champs IPTC Core. Ce format permet d’avoir en un coup d’œil des informations sur les propriétés principales de l’image, sa source et ses droits. Même après duplication ou chargement sur le SharePoint de l’équipe ou publication sur le site, les métadonnées sont préservées et peuvent être visualisées à tout moment.

En outre, le logiciel facilite la recherche des images lorsque ces dernières sont indexées à l’aide de mots-clés. Cette fonctionnalité est très importante pour l’équipe de la FME, car la recherche iconographique peut être fastidieuse dans l’absence d’une stratégie documentaire des ressources déjà existantes.

2.4. Missions secondaires

a-Iconographie

Dans le cadre des travaux de la FME, les besoins en termes d’iconographie étaient très fréquents, surtout durant le mois des mémoires. Une des demandes qui m’ont été faites durant mon stage était de prendre en charge la commande d’une image, il s’agit du tableau "Portrait

²¹ “Utilisation des métadonnées dans Adobe Bridge” 02.05.2021. Adobe.com [Page consultée le 12.08.2021] <https://helpx.adobe.com/fr/bridge/user-guide.html/fr/bridge/using/metadata-adobe-bridge.ug.html>

d'une femme noire" dit "Portrait de Madeleine" de Marie-Guillemine Benoist. Cette image a déjà été utilisée à maintes reprises par la fondation pour la mémoire de l'esclavage, mais cette dernière ne disposait pas de droits couvrant l'utilisation précise dont il était question cette fois. En effet, l'image devait être utilisée dans le cadre de la publication en ligne d'un livret pédagogique de 40 pages environ, réalisé en collaboration avec le Labo des histoires, livret à destination des enseignants, téléchargeable gratuitement sur le site de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et du Labo des histoires.

Les droits de ce tableau, conservé au musée du Louvre, sont gérés par l'agence photographique RMN (Réunion des Musées Nationaux). Le contact a donc été établi directement par messagerie électronique avec l'agence. Évidemment, le site de la RMN offre un système pour l'achat direct des images. J'ai préféré toutefois faire appel à des contacts déjà établis par la FME lors de leurs activités, il s'agissait de la responsable des droits audiovisuel, communication, et publicité de la RMN. Cette approche a permis d'obtenir des renseignements précis et adaptés à notre cas, ainsi que l'accord d'un tarif préférentiel pour l'achat de l'image compte-tenu d'un futur partenariat en préparation entre les deux institutions.

Une autre mission qui m'a été confiée, est celle d'assurer, en partie, l'iconographie d'un événement en ligne diffusé en direct sur les réseaux sociaux de la FME. Il s'agit d'un événement intitulé "le Bateau négrier, la plantation, la relation : conversation avec Patrick Chamoiseau", un Live d'échanges entre artistes et écrivains à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage en Martinique prévu pour le 22 mai 2021.

Grâce à un tableau Excel spécifiant le fil conducteur de l'événement et les principaux thèmes évoqués, j'ai pu entamer ma recherche iconographique pour enrichir les diapositives du PowerPoint affiché sur le Live. Les images des diapositives ont pour rôle d'illustrer les paroles des intervenants et servir d'images d'appoint pour la régie de l'événement.

Les images utilisées étaient fréquemment extraites de sources permettant la réutilisation libre de ses données telles la bibliothèque numérique Gallica de la Bibliothèque nationale de France ou bibliothèque américaine du congrès (The Library of Congress). Pour d'autres images, une demande d'autorisation d'utilisation d'images était nécessaire à effectuer par courriel électronique.

b-Photographie événementielle

Dans le cadre des événements organisés par la FME ou ceux à laquelle elle était invitée, j'ai été chargée d'en faire le reportage photographique pour les besoins de la communication de la fondation. Parmi ces événements, le plus important étant la cérémonie de commémoration officielle de la journée nationale des mémoires de l'esclavage, tenue le 10 mai 2021 au jardin Luxembourg, en présence du président de la République Emmanuel Macron.

Les photos que j'ai réalisées de cet événement ont été éditées le lendemain et indexées à l'aide de l'outil Adobe Bridge, puis envoyées à l'équipe de la FME via la plateforme SharePoint. J'ai également reproduit la même opération pour l'événement histoire et art organisé par la FME à l'occasion d'une carte blanche accordée par l'agence RMN/ Grand Palais dans le cadre de l'exposition Napoléon à la grande Halle de la Villette à Paris. Cet événement réunissant conférenciers et artistes fut intitulé « Marronner la légende : Napoléon, l'esclavage et les colonies » et s'est tenu le 1er juillet 2021 à l'auditorium Boris-Vian de la villette Paris.

Enfin, mon dernier reportage photographique pour la FME était dédié à une sortie scolaire au Panthéon, accompagnée par la responsable Éducation de la fondation. Cette sortie était l'occasion d'initier un parcours guidé du monument/musée axé sur le thème de l'esclavage.



Cérémonie de commémoration officielle de la journée nationale des mémoires de l'esclavage, tenue le 10 mai 2021 au jardin Luxembourg, en présence du président de la République Emmanuel Macron. © Lydia Saidi/ Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Conclusion

Les missions de stage qui m'ont été confiées ont été très enrichissantes par leur variété et par le défi de recherche et d'organisation qu'elles m'ont posé. En effet, dès le départ, j'ai été confrontée à des aspects du métier de documentaliste qui ont été brièvement abordés dans ma formation, mais que je ne maîtrisais pas assez. L'immersion directe sur le terrain m'ont ainsi permis de consolider mes connaissances et de les compléter.

J'ai particulièrement apprécié travailler sur le volet iconographique de la fondation. Le travail de recherche iconographique est réellement stimulant, car c'est une quête à la fois esthétique et intellectuelle: il s'agit à la fois de comprendre le propos que l'on souhaite illustrer, maîtriser le message à énoncer, puis de savoir captiver le spectateur par l'image choisie. Evidemment, vient s'ajouter la question des droits qui rend le processus bien plus complexe, car elle pose des contraintes à la fois juridiques et financières au choix de l'image. La

Fondation pour la mémoire de l'esclavage détient un budget limité pour l'iconographie, le mieux était donc de rechercher des sources permettant la réutilisation libre des images. Heureusement, forte de la position de la FME en tant que fondation à intérêt public, et de son large réseau, il m'était souvent aisé de demander des autorisations d'utilisation d'images.

Les missions les plus complexes que j'ai eu à gérer étaient les travaux de benchmarking. D'abord sur les logiciels DAM (Digital Asset Management), ensuite sur les logiciels de bibliothèques numériques. Ces travaux comprennent des aspects techniques liés à la gestion informatique des données, ainsi qu'à la bibliothéconomie. Une phase de familiarisation avec les concepts de base dans ces domaines m'était donc nécessaire pour entamer ces travaux. Toutefois, ayant un projet personnel de création de bibliothèque numérique, je restais très motivée à effectuer cette recherche, car elle me permettait d'enrichir également mon projet personnel.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage est une institution prometteuse, avec une équipe passionnée et dévouée à ses missions. Cet environnement était très stimulant, car il s'agissait souvent de participer à poser les bases de projets innovants ou encore d'une gestion documentaire qui se poursuivra sur la durée.

Bibliographie du stage

“A quoi sert une solution DAM (Digital Asset Management) ?” Keepeek.com [Page consultée le 10.08.2021] <https://www.keepeek.com/definition-et-usages-solution-dam-digital-asset-management/>

“Bibliothèque numérique de l'Observatoire de Paris” <https://bibnum.obspm.fr/>

“Digital Muret” [Site consulté le 13.08.2021]
<https://digitalmuret.inha.fr/s/digital-muret/page/accueil>

“Fondation Maison de Salins” [Site consulté le 13.08.2021] <https://collections.maison-salins.fr/s/patrimoine/page/accueil>

“Le réseau du paysage culturel de l'esclavage”. [Site consulté le 13.08.2021] <http://gip-mm-meta.org/reseau-patrimoines-dechaines/#>

“Omeka and Its Peers”. [Site consulté le 13.08.2021]
<https://omeka.org/news/2010/09/21/omeka-and-peers/>

“Omeka S”. Association des usagers francophones d’OMEKA. [Dernière consultation: 13.08.2021] <https://omeka.fr/omekas>

“Open Jerusalem” <http://www.openjerusalem.org/>

“Présentation d’Omeka Classic” Association des usagers francophones d’OMEKA. [Dernière consultation: 13.08.2021] <https://omeka.fr/omeka-classic>

“SaaS versus On premise, que choisir ?” 31.05.2021. Celge.fr [Page consultée le 11.08.2021] <https://www.celge.fr/article-conseil/saas-versus-on-premise-choisir>

“Utilisation des métadonnées dans Adobe Bridge” 02.05.2021. Adobe.com [Page consultée le 12.08.2021] <https://helpx.adobe.com/fr/bridge/user-guide.html/fr/bridge/using/metadata-adobe-bridge.ug.html>

Comparatif de photothèques. Archimag n° 316 juillet-août 2018
https://www.archimag.com/sites/archimag.com/files/Comparatif2018_DAM-Phototh%C3%A8que_Archimag316.pdf

L., Bastien. “SaaS Définition : Qu’est-ce que c’est ? Quels avantages ?” 02.10.17. Lebigdata.fr [Page consultée le 11.08.2021] <https://www.lebigdata.fr/definition-saas>

Maisonneuve, Marc. “Logiciels pour bibliothèque : marché actif, tensions sur les prix”. Archimag n° 332 mars 2020. https://toscaconsultants.fr/wp-content/uploads/logiciels_pour_bibliotheque_marche_actif-.pdf

Mathieu Andro, Emmanuelle Asselin, Marc Maisonneuve. Digital libraries: Comparison of 10 software. Library Collections, Acquisitions, and Technical Services, Taylor & Francis (Routledge), 2012, 36 (3-4), pp.79-83. 10.1016/j.lcats.2012.05.002. hal-00746713

Pérésan-Roudil, Alice. “Dans la forêt touffue des bibliothèques numériques patrimoniales françaises: quels choix, quelles stratégies, quelles perspectives ?” Mémoire d’étude, diplôme de conservateur de bibliothèque. Sous la direction d’Aline Girard. ENSSIB. Janvier 2015. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65125-dans-la-foret-touffue-des-bibliotheques-numeriques-patrimoniales-francaises-quels-choix-elles-strategies-quelles-perspectives.pdf>

Projet Professionnel

Suite à ce master d'Archives et Images à l'Université Jean Jaurès, j'aimerais exercer dans le domaine culturel ou associatif. Ayant déjà une expérience professionnelle en tant que photographe reporter, et compte tenu de ma pratique encore actuelle de la photographie documentaire, je souhaiterais, au mieux, travailler au plus proche de ma passion, c.à.d. dans une institution directement liée à la photographie ou à l'Art de façon générale. Je suis donc intéressée par les métiers de documentaliste, archiviste, iconographe ou encore de chef de projets numériques liés aux images.

Un autre projet professionnel qui me tient à cœur est celui de contribuer à la valorisation des fonds d'archives en Algérie, notamment les archives autour de la pratique de l'esclavage et la collecte d'archives familiales privées. Pour moi, l'archivage et la valorisation prennent une dimension militante du fait du délaissement que subit ce patrimoine dans mon pays.

Concernant la question de l'esclavage, pour laquelle mon mémoire est dédié, je souhaiterais initier un projet de plateforme, qui débiterait sur les réseaux sociaux en premier lieu, et qui publiera diverses archives numérisées sur l'histoire peu connue de l'esclavage en Afrique du nord, et qui sont déjà disponibles en ligne à partir de plusieurs institutions. La plateforme sera ensuite animée avec des contenus produits autour de ces archives, tels des interviews avec des historiens et spécialistes d'images qui interviendront pour commenter et compléter les connaissances autour des archives disponibles.

Passionnée par la collecte d'images, je traque dans mon temps libre des photographies de famille publiées sur les réseaux sociaux, en essayant d'établir un contact avec les propriétaires et garder les traces de ces images. J'espère en constituer un vrai projet de collecte de fonds privés ou encore les proposer à des projets déjà existants tels celui de la Arab Image Foundation au Liban, qui s'occupe d'initier des collectes de photographies dans le monde arabe.

PARTIE II : SUJET THÉORIQUE

LES ARCHIVES RELATIVES A L'ESCLAVAGE, SES TRAITES ET LEURS ABOLITIONS EN ALGERIE. ENJEUX ET VALORISATION



Image 1 (gauche) : L'esclavage des noirs. **Légende :** Mauresque et négresse d'Alger (costume d'intérieur). Album de la dation Zoummeroff intitulé « Souvenirs de l'Algérie. Province d'Alger » (1856-1857) réalisé par Félix Jacques Antoine Moulin ayant appartenu au général Dumas (1803-1871). © ANOM

Image 2 (droite) : L'esclavage des chrétiens. **Légende :** L'esclave chrétien François à Alger en Barbarie. Par Leroux (graveur) et François Jollin (Editeur). XVIIème siècle. © Bibliothèque nationale de France

Introduction

Mon intérêt pour le thème de l'esclavage a été suscité par une rencontre avec une musicienne algérienne de Diwan (musique algérienne issue de l'esclavage) en 2018 en Algérie, qui me confiait que son grand-père avait été esclave dans le sud de l'Algérie. L'Histoire d'une pratique de l'esclavage par les Algériens m'était jusqu'à ce jour peu connue, car elle n'est aucunement enseignée à l'école et très peu discutée dans l'espace médiatique en Algérie. Pratiquant la photographie documentaire, j'ai alors décidé d'entamer une série photographique autour de ce thème, en suivant le parcours de cette femme, ainsi que d'autres musiciens et descendants d'esclaves que j'ai rencontré par la suite.

Nos discussions étaient souvent très riches, car nous croisions différentes sources d'informations. Ils me confiaient des témoignages précieux à partir de leurs expériences personnelles ou de la tradition orale dont ils ont hérité et moi, je me basais principalement sur des lectures ou des documents d'archives consultés sur les sites des archives françaises. Je me suis ainsi rendue compte que bien souvent, mes interlocuteurs n'avaient pas la connaissance de l'existence de tels outils de recherche, ou qu'ils étaient dans l'impossibilité de les utiliser à cause de la barrière linguistique. Il en a résulté que beaucoup d'entre eux finissaient souvent par me demander de leur envoyer des documents d'archives que je téléchargeais, surtout quand il s'agit d'iconographie, en exprimant le souhait d'en savoir plus sur leur propre histoire.

Le phénomène de l'esclavage en Algérie est très ancien, il a duré plusieurs siècles et a persisté pendant l'époque ottomane algérienne, puis jusqu'à l'occupation française qui a déclaré son abolition officielle en 1848. Les esclaves asservis dans cette région étaient issus de divers types de trafics : ce qu'on appelle globalement la traite arabo-musulmane (même si elle impliquait souvent des gouvernements turcs qui n'étaient donc pas "arabes"), la traite transsaharienne, ou encore la traite méditerranéenne (issue des activités de la course entre Européens et Barbaresques). En Algérie, cet esclavage a concerné les populations noires africaines déportées des régions subsahariennes, ainsi que les Européens chrétiens maintenus en servitude dans les régions nord du pays. Sur certains aspects, ces derniers avaient un statut

supérieur à celui des autres esclaves noirs²², ils étaient aussi souvent rachetés contre une rançon, faisant d’eux des “esclaves-captifs”. On parle d’”esclavage de rançon”²³.

Dans la multitude des pratiques esclavagistes ayant traversé le territoire dit algérien, tel qu’il est connu aujourd’hui, et dans la complexité des rapports coloniaux et postcoloniaux ayant marqué le sort des archives, il est primordial de fixer le cadre historico-géographique de la présente étude. Sur le plan historique, nous nous intéresserons donc particulièrement au phénomène de l’esclavage à partir de la période de la Régence d’Alger (1516–1830) (Annexe 1), passant par l’Algérie coloniale jusqu’à l’Etat algérien indépendant. L’objet de notre étude portera donc principalement sur le sort des archives appartenant à ces périodes historiques.

Toutefois, l’analyse des enjeux politiques et des possibilités de la valorisation des archives nous mène inévitablement à élargir notre cadre géographique sur le plan contemporain. En effet, notre approche thématique des archives nous impose de dépasser les frontières d’un seul territoire de conservation. D’abord parce que les lieux de conservation des archives sont parfois encore sujet de contentieux politiques (une partie des archives de la période coloniale, rapatriée en France à la veille de l’indépendance algérienne, est toujours revendiquée par l’Algérie pour restitution), et ensuite parce que la pratique de l’esclavage et de la traite esclavagiste est en soi le résultat d’échanges commerciaux ou de rapports de domination entre différents peuples et nations africaines et méditerranéennes. Il est donc impossible, en évoquant par exemple la question de l’esclavage pratiqué par les Barbaresques de la régence d’Alger de ne pas considérer les archives relatives à cette thématique, conservées dans les centres d’archives européens ou turcs.

Notre thème historique n’est pas moins complexe. D’abord, le mieux serait probablement de parler des esclavages au pluriel, car la Régence d’Alger a connu au moins deux types de traites esclavagistes, avec ainsi deux régimes différents d’esclavagisme. D’une part, la traite maritime issue des activités de course, engendrant la captivité et la réduction en esclavage des habitants des deux rives de la méditerranée. Sur ce point, nous nous intéresserons particulièrement à la traite par les Barbaresques, celle-ci fut abolie en 1816. D’autre part, la

²² Addoun, Yacine Daddi. *L’Abolition de l’esclavage en Algérie 1816-1871*, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.87 https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

²³ David, Geza et Pal, Fodor, *Ransom Slavery along the Ottoman Borders: Early Eighteenth-Early Eighteenth Centuries*, Leiden; Boston, J. Brill, 2007

traite transsaharienne des esclaves acheminés vers la Régence d'Alger visant des Africains subsahariens. Ces derniers étaient vendus dans les mêmes marchés d'esclaves que les Chrétiens, toutefois, les études prouvent qu'ils avaient souvent un statut inférieur²⁴: ils ne faisaient pas objet de rachat et ils n'accédaient que rarement aux mêmes postes que les Européens convertis et affranchis. La traite esclavagiste des noirs en Algérie ne prit fin qu'en 1848.

Dans la présente étude, nous avons fait le choix d'aborder ces deux formes d'esclavage, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, les archives issues de l'époque de la Régence d'Alger pouvaient contenir des informations mêlant esclaves noirs ou blancs, surtout s'ils étaient acquis par l'Etat. Ensuite, confronter les archives des deux formes d'esclavage permet de faire ressortir les différences de traitement, de statuts et les conséquences des uns pour les autres. La brève analyse comparative réalisée par l'historien Yacine Daddi Addoun montre, à titre d'exemple, les enjeux raciaux opérant à cette période sur les esclaves de la Régence d'Alger, et leur accentuation après l'abolition de l'esclavage des Européens en 1816²⁵, période à partir de laquelle le terme "noir" se transformait en synonyme d'"esclave".

Enfin, le traitement commun de ces deux formes d'esclavage s'inscrit également dans un cadre d'enjeux politiques et mémoriels touchant des sociétés maghrébines composées de brassages culturels divers, issus, entre autres, du phénomène de l'esclavage. En Tunisie par exemple, où l'abolition de l'esclavage des noirs fait désormais objet de commémoration nationale, le chercheur M'hamed Oualdi s'interroge sur la pertinence de séparer la mémoire de l'esclavage des noirs de celle des blancs (pratiqué de la même façon en Tunisie) et invite à intégrer cette dernière dans le processus de commémoration, afin de rappeler la réalité mixte de l'esclavage, celle où la conception de l'esclave n'était pas forcément liée à la couleur de peau²⁶.

²⁴ Gheziel, Abia « Captifs et captivité dans la régence d'Alger (xviii- début xix siècle) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 87 | 2013, mis en ligne le 15 juin 2014, consulté le 13 mai 2021. URL: <http://journals.openedition.org/cdlm/7165> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.7165>

²⁵ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.134. https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

²⁶ Oualdi, M'hamed. « Commémorer l'abolition de l'esclavage en Tunisie. Les droits des citoyens noirs et l'histoire des esclaves d'origines européennes », *Esclavages & Post-esclavages* [En ligne], 4 | 2021, mis en ligne le 10 mai 2021, consulté le 30 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/slavery/3907> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/slavery.3907>

La première abolition de l'esclavage en Algérie s'est faite en 1816 par le biais d'un coup de force néerlandais-britannique, et a d'abord et uniquement concerné les esclaves-captifs européens. Elle a d'ailleurs constitué un des principaux justificatifs de la domination du territoire algérien, puis de sa colonisation, prétextant un acte de défense envers les sujets européens.

Les archives de ce fait historique, c'est-à-dire de la pratique ainsi que de l'abolition de l'esclavage en Algérie, sont aujourd'hui réparties sur plusieurs pays et dans différentes institutions. Une partie importante de ce patrimoine se trouve aujourd'hui aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) à Aix-en-Provence.

Noyées dans ce grand ensemble des archives de la présence coloniale française en Algérie, avec notamment le volet important et très discuté de la Guerre d'Algérie, les archives concernant l'esclavage dans ce pays restent de ce fait marginalisées. Elles sont quasi absentes des grands guides des sources concernant l'esclavage et sont très difficilement interrogeables dans les différentes bases de données en ligne, notamment celle des ANOM (Archives Nationales d'Outre-Mer).

Partant de ces premiers constats, nous pouvons dès lors établir notre problématique autour des questions suivantes :

- a- Quelles sont les archives liées à l'esclavage en Algérie ? Comment les identifier ?
- b- Quels sont les enjeux existants autour de ces archives aujourd'hui ?
- c- De quelle manière peut-on améliorer leur accès et les valoriser ?

Ce travail est composé de 4 chapitres. Dans le premier chapitre, nous retracerons le contexte historique des archives relatives à l'esclavage en Algérie, ainsi que l'histoire de leur production. Cela nous permettra également de délimiter la période historique étudiée, ainsi que de justifier le choix de travailler sur deux types de traites esclavagistes.

Dans le deuxième chapitre, nous nous pencherons sur les archives mêmes, et chercherons à identifier des stratégies visant leur localisation. Ce chapitre nous permettra aussi de nous pencher sur l'histoire des archives communes entre l'Algérie et la France, leur parcours et les frictions qu'elles suscitent.

Le troisième chapitre comprendra ainsi une mise en lien avec le présent, en s'attardant sur les mémoires de ces esclavages, leurs répercussions, ainsi que les enjeux actuels liés à leur communication et valorisation.

Enfin, le dernier chapitre sera consacré à la question de la valorisation de ces archives. Nous examinerons ainsi l'état des lieux de leur conservation, ainsi que les efforts déjà réalisés pour les numériser, les rendre disponibles et les faire connaître au grand public et aux chercheurs.

Chapitre 1:

Cadre historique:

Abolition de l'esclavage et conquête de l'Algérie



Gravure hollandaise ancienne, titre original: "Mannier Hoe de Gevange Kristen Slaven tot Algiers Verkoft Worden" (lit. "Manière dont les prisonniers chrétiens sont vendus comme esclaves au marché d'Alger"). Jan Luyken, 1684. © Amsterdam Historic Museum

La pratique de l'esclavage en Algérie fait partie d'un grand mouvement d'échanges commerciaux et de conflits entre Orient et Occident, Nord et Sud. Point d'intersection entre plusieurs continents, l'Algérie fut un espace de rencontre entre différentes traites esclavagistes : la traite transsaharienne, pratiquée surtout par les populations arabo-berbères autochtones; la traite méditerranéenne, résultat de pratiques de course, qui a concerné l'asservissement de populations chrétiennes ou musulmanes des deux côtés de la méditerranée, et enfin, la traite orientale dont un des centres les plus importants était Constantinople, capitale de l'Empire ottoman.

1. La traite méditerranéenne des esclaves

Durant plusieurs siècles, le commerce d'esclaves était intimement lié aux activités de la course maritime pratiquée des deux côtés de la méditerranée. La traite méditerranéenne des esclaves s'étendit du XVI^e et XIX^e siècles²⁷ et concernait la capture réciproque et la réduction en esclavage d'Occidentaux chrétiens (Européens, mais aussi Américains), et de Nord-africains musulmans lors d'opérations de course/piraterie en mer, ou lors de razzias sur les littoraux méditerranéens. L'importance de la traite barbaresque est aujourd'hui estimée à environ 850 000 esclaves²⁸. Toutefois, nous ne disposons pas d'estimations d'esclaves musulmans capturés pour la course chrétienne.

De manière générale, la course et la piraterie se différencient par l'aspect légal de leur activité, celle-ci étant la même ; celle de sévir sur les mers, d'attaquer et saisir les biens d'une flotte ennemie. Mais tandis qu'un corsaire est habilité par un Etat ou une force officielle et n'agissant que ponctuellement, le pirate agit sans ordres.

Cependant la distinction était souvent ambiguë entre les deux, et les représentations différaient selon le côté où on se trouvait.

“Dans l'Occident chrétien, le corsaire barbaresque représenta longtemps l'archétype même du « pirate » méditerranéen ; cependant, sur l'autre rive de la Méditerranée, le « pirate »

²⁷ Labat Saint-Vincent, Xavier. “La course et le corso en Méditerranée du XVI^e au XIX^e siècle” Août 2002. Clio.fr [Page consultée le 07.08.2021]

https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/pdf/pdf_la_course_et_le_corso_en_mediterranee_du_xvie_au_xixe_siecle.pdf

²⁸ Caroll, Rory. «New book reopens old arguments about slave raids on Europe. », The Guardian. (Consulté le 18.03.21) <https://www.theguardian.com/uk/2004/mar/11/highereducation.books>

chrétien était également redouté et chargé d'une légende analogue tout aussi noire dans l'imaginaire musulman”²⁹

Pratiquées depuis l'Antiquité, les luttes en mer ont connu une forme d'institutionnalisation explicitée dans la définition de Patrick Villiers dans un article paru dans la revue “L'Histoire” en juillet-août 1981:

*« Alors que l'origine de la piraterie est immémoriale, la guerre de course naît, au début du Moyen Âge, de la pratique féodale des représailles : un armateur dont le bâtiment était saisi se retournait contre un armateur ou un marchand de la même famille ou du même port que celui qui avait capturé son navire. Dans le contexte de guerre permanente de l'Europe du XVe siècle, cette vendetta maritime se codifia ou se légalisa peu à peu. Les différents États — royautes, principautés et villes — créèrent des cours de justice qui accordaient aux capitaines lésés — dont le bon droit était reconnu — une “lettre de marque” les autorisant à exercer des représailles. Par extension, les lettres de marque couvraient en temps de guerre les prises effectuées par les ressortissants d'un État contre la flotte marchande d'une ou plusieurs nations adverses.*³⁰ »

Les équipages ou populations capturées par les Barbaresques de la régence d'Alger étaient soumis à un statut particulier entre esclavage et captivité³¹. Considérés comme esclaves et exposés à la vente dans les marchés, ils pouvaient néanmoins être rachetés par leurs nations d'origine et les églises mobilisées à sauver ses adeptes. Un grand point de différenciation avec le reste des esclaves noirs subsahariens pour qui le déracinement était souvent irréversible³².

Un autre point de différence entre les esclaves blancs européens et les esclaves noirs subsahariens dans la régence d'Alger est la possibilité d'évolution des statuts et d'ascension sociale. En effet, certains captifs ont réussi au fil du temps à se hisser à des rangs supérieurs

²⁹ Idem.

³⁰ Villiers, Patrick, « Les corsaires et la guerre de course », l'Histoire, no 36, p. 27. Article revu, paru dans les collections de l'histoire, no 8, p. 52-54.

³¹ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P. 78. https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

³² Gheziel, Abla « Captifs et captivité dans la régence d'Alger (xvii^e- début xix^e siècle) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 87 | 2013, mis en ligne le 15 juin 2014, consulté le 13 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7165> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.7165>

et même à acquérir des richesses. C'est l'exemple de Hark Olufs³³, un Danois devenu chef de la cavalerie locale du Beylik de Constantine, ou encore James Leander Cathcart, un Américain esclave-captif, qui occupa le poste de conseiller du Dey d'Alger.

Aussi surprenant que cela peut paraître aujourd'hui, un grand nombre de galères de course dans la Régence d'Alger étaient dirigées par des capitaines européens convertis à l'islam (les renégats), donc des personnes passées souvent par la captivité. Ce fait est mentionné par Pierre Dan dans "l'Histoire de Barbarie et de ses corsaires"³⁴ (1637), qui fait état de la marine d'Alger en 1588. Plusieurs de ces corsaires renégats sont aussi connus sous des noms arabes comme Mourad Raïs (le Néerlandais Jan Janszoon) et Ali Bitchin. Ils sont inscrits dans la culture populaire algérienne et il existe même des villes et des quartiers qui portent encore leurs noms.

L'intensité de la course donna naissance à un genre littéraire ; les récits de captivité. Largement lus et publiés, ces récits racontent les mésaventures de rescapés de l'esclavage dans la régence d'Alger et les conditions de leur captivité. Parmi les plus célèbres captifs, on peut citer le grand romancier espagnol Cervantès ou le dramaturge français Jean-François Regnard. Même si ces récits peuvent être sujets à exagération ou interférence avec des éléments fictifs³⁵, ils restent néanmoins des sources historiques considérables pour comprendre la pratique de l'esclavage dans l'Algérie ottomane.

Les Razzias des corsaires barbaresques ne tarderont pas à exaspérer les puissances européennes, ainsi que la jeune nation étasunienne qui se confronta rapidement aux nombreuses attaques sur ses navires de commerce. La nécessité de se défendre contre l'ennemi nord-africain donna lieu à la naissance de la United States Navy en 1794.

La création de la marine de guerre américaine mena à l'organisation d'une résistance face au paiement des tributs, de plus en plus importants, imposés par les Etats barbaresques. Une première guerre est alors déclarée entre les Etats-Unis et les Etats barbaresques (le sultanat indépendant du Maroc et les trois régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli), il s'agit de la

³³ Notice sur Hark Oluf sur BNF Data. https://data.bnf.fr/fr/15053752/hark_oluf/

³⁴ Dan, Pierre. *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*. Hachette livres, 2016.

³⁵ Aomar, Sadi. « Captifs en Méditerranée », *Acta fabula*, vol. 9, n° 5, Mai 2008, URL : <http://www.fabula.org/acta/document4138.php>, page consultée le 21 août 2021.

Première guerre barbaresque (entre 1801-1805) qui signe une première victoire pour les Etats-Unis. Ces derniers renégocient leur traité de paix avec la régence d'Alger.

La Seconde Guerre barbaresque du 17 au 19 juin 1815, puis le bombardement d'Alger en 1816 finirent par affaiblir entièrement les régences ottomanes barbaresques. En septembre 1816, environ 1600 esclaves chrétiens furent libérés³⁶, et l'argent de la rançon américaine fut remboursé.

Le bombardement d'Alger en 1816 marquera le déclin de la traite barbaresque après que le dey d'Alger ait accepté l'abandon de la pratique de l'esclavage des chrétiens. En 1830, la conquête de l'Algérie par la France mettra définitivement fin à cette pratique, même si la traite transsaharienne et l'esclavage des noirs persistent encore jusqu'en 1848.

2. La traite transsaharienne

La traite transsaharienne des esclaves a impliqué l'enlèvement et la déportation de plusieurs millions d'Africains subsahariens sur une durée de plusieurs siècles, en empruntant des routes sahariennes, notamment celle du Sahara algérien. Plusieurs estimations ont été prononcées par les chercheurs. Le chiffre de 9.387.000 esclaves est avancé par Ralph Austen pour la période allant entre 650 et 1900³⁷.

Les caravanes transportant les esclaves rejoignaient plusieurs grandes villes du nord africain dont Alger, Marrakech, Tunis, Tripoli. La vente d'esclaves entraînait dans le cadre du commerce caravanier interafricain. Nous en savons aujourd'hui très peu sur les conditions de vie de ces esclaves une fois arrivés et vendus sur le territoire nord-africain. Contrairement, aux esclaves-captifs européens qui ont laissé derrière eux maints récits écrits et qui arrivaient souvent à dépasser leur condition après conversion à l'islam, les esclaves noirs subsahariens ont rarement accédé à de telles opportunités. Nous n'avons aujourd'hui aucune connaissance d'un ouvrage écrit par un de ces esclaves, cependant, nous disposons d'archives

³⁶ *“Selon Gerrit Metz, 1 100 captifs seront ainsi libérés ; chiffre qui reste approximatif, comme le rapporte Abdeljalil Temimi qui en dénombre 1 200, alors que les archives turques font état de 1 600 captifs ; Pierre Deval, consul général et chargé d'affaires à Alger de 1814 à 1817, parle quant à lui de 1 038 captifs libérés.”* Dans Gheziel, Abla « Captifs et captivité dans la régence d'Alger (xviii- début xix siècle) », Cahiers de la Méditerranée [En ligne], 87 | 2013, mis en ligne le 15 juin 2014, consulté le 13 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7165> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.7165>

³⁷ Austen, A. Ralph, « The Trans-Saharan Slave Trade: A Tentative Census », dans H. A. GEMERY and Jan S. HOGENDORN (eds), *The Uncommon Market: Essays on the Economic History of the Atlantic Slave Trade*, New York, Academic Press, P.66

administratives dont des documents d'achats, de manumission³⁸ ou encore de procès qui renseignent sur l'état de droit général de ces esclaves. Une grande partie de ces documents fait partie des archives de la période ottomane qui se trouvent aujourd'hui aux Archives Nationales Algériennes à Alger, et en partie en copie aux Archives nationales d'Outre-Mer à Aix-en-Provence.

3. Abolition de l'esclavage en Algérie

Lors de la conquête française de l'Algérie, les forces coloniales se sont très peu intéressées à la présence d'esclaves noirs en Algérie. Pratiquant encore elle-même l'esclavage et n'ayant encore d'emprise que sur le quart du territoire algérien, la France n'avait pas encore à soucier de cette partie de la population.

Les choses vont évoluer à partir de 1848, date de l'abolition définitive de l'esclavage par la France dans ses colonies, dont l'Algérie. A partir de là et bien avant, des statistiques et cartographies sont réalisées dans le cadre de l'implémentation de la politique d'abolition. Les pouvoirs militaires français effectuent alors le premier recensement incluant le nombre d'esclaves en Algérie, réalisé à partir de 1838 et renouvelé en 1845.³⁹ Dans la même année, plusieurs renseignements collectés par les militaires français permettent aux chercheurs d'établir une carte retraçant les routes de la traite transsaharienne passant par l'Algérie et les villes par lesquelles transitaient les caravanes d'esclaves.⁴⁰ Probablement incomplets, ces renseignements révèlent toutefois des premières pistes de départs caravaniers à partir de villes comme Tombouctou dans l'actuel Mali.

Ces documents, utilisés pour la mise en place de la décision d'abolition de l'esclavage, sont les premiers et les seuls à quantifier de manière plus ou moins sérieuse le phénomène de l'esclavage en Algérie. Ils rempliront toutefois plusieurs fonctions, servant également d'études des réseaux commerciaux interafricains, ou encore d'outils analytiques pour contrecarrer des résistances locales.

³⁸ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

³⁹ Idem. P. 141-142.

⁴⁰ Idem.

En effet, l'abolition de l'esclavage en Algérie s'est faite d'abord dans l'hésitation⁴¹, celle d'attiser les colères de populations à peine encore soumises. Craignant l'insurrection, le gouvernement militaire en Algérie s'est longtemps prononcé contre l'abolition de l'esclavage sur ce territoire. La progression des forces françaises dans le sud algérien mena peu à peu à une prise de position en faveur de l'abolition. Celle-ci permettait à la fois de faire autorité, en imposant une décision forte touchant à une pratique ancienne et très ancrée dans la culture algérienne, mais aussi à ne laisser aucune place à l'exception parmi ses colonies.

Toutefois, l'application de cette loi n'a jamais été très stricte. Au contraire, elle a peu à peu constitué un moyen de pression ou encore un champ de négociation de privilèges pour les notables autochtones souhaitant conserver leurs esclaves.

La mémoire partagée de l'esclavage entre l'Algérie et la France constitue un cas assez particulier dans l'Histoire, car l'Algérie est une des rares colonies françaises où la France a aboli l'esclavage sans le pratiquer, du moins pas officiellement (Les cas du Maroc et de la Tunisie sont assez similaires, mais leur statut de protectorat reste différent).

3.1. Première abolition

La première abolition de l'esclavage en Algérie a concerné essentiellement l'esclavage des Européens par les corsaires algériens. Elle est le résultat d'un long processus de prise de conscience et d'union des différentes nations européennes pour mettre fin au "problème barbaresque". En effet, la course a longtemps constitué un champ d'affrontements à la fois politiques, économiques et religieux entre les deux rives de la méditerranée. Elle a également nourri une large partie de la littérature occidentale hantée par les phénomènes des razzias barbaresques⁴².

La décision de mettre fin à l'esclavage par la course apparaît ainsi dans un contexte global du début des abolitions de l'esclavage des noirs par les forces occidentales, notamment l'Angleterre, qui s'engage particulièrement dans une campagne de pression pour l'application des lois abolitionnistes. Ainsi, plusieurs projets d'alliances européennes voient le jour pour tenter de contrecarrer la menace barbaresque, surtout celle des Algérois jugés trop "rebelle",

⁴¹ Idem.

⁴² Panzac, Daniel. « Les esclaves et leurs rançons chez les barbaresques (fin xviiiè - début xixè siècle) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 65 | 2002, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 18 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/47> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.47>

à la suite de leurs insubordinations au gouvernement central ottoman.⁴³ Vers 1815, des petits États méditerranéens comme Malte et Gênes⁴⁴ demandent alors la protection de la couronne britannique contre les attaques des corsaires algérois, ainsi qu'une aide à négocier la libération de leurs citoyens captifs à Alger.

Une campagne de négociations entre les Anglais et les corsaires maghrébins s'ensuit. Des traités pour l'abolition de l'esclavage des Européens sont alors signés avec Tunis le 17 avril 1816, et avec Tripoli le 29 avril de la même année.⁴⁵ Des pourparlers sont également engagés avec Alger, mais ceux-ci sont accueillis par le refus réitéré du Dey Omar Agha.⁴⁶

Face à l'entêtement d'Alger et à la suite d'un nombre d'incidents diplomatiques, une coalition néerlandaise-britannique est formée pour attaquer la ville. Celle-ci fut bombardée et presque entièrement détruite le 27 août 1816.

Face à cet échec, le Dey d'Alger est obligé d'accepter la signature d'un "Traité de paix et d'amitié" le 28 août 1816, dans lequel il concède la libération de tous les esclaves chrétiens détenus à Alger, peu importe leur nationalité, et l'abolition et le renoncement définitif de l'esclavage des chrétiens.⁴⁷

Ce traité de paix marque ainsi par la force la fin de la mise en esclavage des captifs européens à Alger, et probablement réduit aussi celle des captifs musulmans réduits en esclavage en Europe. En effet, cette pratique était présente sur les deux rives et impliquait de nombreuses méthodes : enlèvement de riverains, capture en mer...etc.⁴⁸

La décision appliquée désormais de façon rigoureuse dans l'ensemble des territoires contrôlés par la Régence d'Alger ne fut pas sans conséquences sur l'esclavage des noirs. Addoun fait remarquer que cette période marque également le début de la racialisation de l'esclavage en

⁴³ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.120 https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

⁴⁴ Idem. P. 125.

⁴⁵ Idem. p. 129.

⁴⁶ OSLER, Life of Exmouth, 302.dans Idem. 130.

⁴⁷ 46. OSLER, Life of Exmouth, 333-334. Dans Idem. P. 132.

⁴⁸ Belhamissi, Moulay. « Course et contre-course en méditerranée ou comment les algériens tombaient en esclavage », Cahiers de la Méditerranée [En ligne], 65 | 2002, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 13 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/36> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.36>

Algérie⁴⁹, du moins surtout dans les régions nord du pays. Les esclaves blancs européens désormais tirés de l'équation, laissent la place exclusivement aux esclaves subsahariens. La couleur de peau noire devient symbole de différenciation majeure et synonyme d'un statut d'esclavage.

3.2. Deuxième abolition

La deuxième abolition de l'esclavage en Algérie concernait exclusivement les esclaves noirs venus de régions subsahariennes par le biais de la traite transsaharienne. Contrairement à l'abolition de l'esclavage des Européens chrétiens qui se fit *de facto*, à la suite d'une intervention armée, celle des esclaves noirs ne se concrétisa qu'après un long processus de négociations, à la fois à l'intérieur même du gouvernement français, ensuite avec les Algériens colonisés, mais toujours propriétaires d'esclaves. Pris entre divers enjeux politiques, les esclaves noirs d'Algérie ont dû attendre une "mort lente" de l'esclavage, qui perdura presque un siècle, même après son abolition par les autorités françaises.

Survenue dans un contexte global d'abolitionnisme britannique, l'intervention européenne à Alger en 1816 avait surtout comme priorité la libération des esclaves blancs européens. Ainsi l'abolition de l'esclavage des noirs n'interviendra que bien plus tard par le biais des forces coloniales françaises, par l'application du décret du 27 avril 1848 adoptant l'abolition de l'esclavage sur l'ensemble des territoires et colonies françaises, dont l'Algérie. De plus, le pays n'étant pas encore dans sa totalité sous domination française, seuls les territoires "civils" appliquaient la nouvelle législation. Les esclaves noirs dans le Sud algérien, appartenant donc à des territoires "mixtes" durent attendre 58 ans après, pour que l'interdiction de la traite d'esclaves soit décrétée dans leur région le 15 juillet 1906.⁵⁰

3.3. Processus

L'abolition de l'esclavage en Algérie est le fruit d'un long processus, de réflexions et de négociations entre différents acteurs, notamment entre le gouvernement central, celui d'Algérie et les propriétaires musulmans d'esclaves. Plusieurs projets virent le jour pour

⁴⁹ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.134 https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056 P. 134.

⁵⁰ Gheziel, Abla « Captifs et captivité dans la régence d'Alger (xvii^e- début xix^e siècle) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 87 | 2013, mis en ligne le 15 juin 2014, consulté le 13 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7165> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.7165>

organiser cette abolition, pensée tantôt dans l'immédiateté et d'autres fois dans une temporalité graduelle.

La première proposition d'ordonnance pour une abolition de l'esclavage fut publiée en 1842 à partir de la colonie, par le Baron Augustin de Vialar⁵¹. On pouvait ainsi lire dans les colonnes des Annales de l'institut d'Afrique un texte prônant une abolition immédiate, en proposant toutefois un système alternatif d'apprentissage, fixé pour une durée de sept ans pour les esclaves adultes et jusqu'à l'âge de 23 ans pour les filles et de 25 ans pour les garçons.

Différentes approches de la question de l'esclavage en Algérie se sont succédées. Le projet d'ordonnance du général Trézel, alors ministre de la Guerre, s'attaque particulièrement à la traite des esclaves et à leur vente dans les marchés publics et prévoit leur interdiction en 1850. Ces projets avaient pour le moins en point commun la recherche d'une temporisation de l'abolition, afin d'éviter la question de l'indemnisation des propriétaires d'esclaves.⁵²

Les correspondances entre le maréchal Bugeaud, gouverneur de l'Algérie et le général Trézel, ministre de la Guerre, analysées par Addoun dans sa thèse⁵³, montrent également les réticences qu'éprouvaient les autorités françaises en Algérie face à la décision d'abolir l'esclavage dans cette colonie. Prises dans une conquête encore loin d'être acquise, les forces coloniales françaises cherchaient à tout prix à éviter le déclenchement de nouvelles révoltes à cause d'une mesure restrictive liée à l'esclavage.⁵⁴

Une autre approche pour abolir l'esclavage en Algérie était celle liée à une argumentation religieuse. En effet, au niveau du gouvernement d'Algérie, on a longtemps réfléchi à se servir de référents musulmans pour convaincre les populations d'abdiquer et d'accepter la domination.⁵⁵ C'est cette méthode qui fut d'ailleurs employée par Ahmed Bey pour abolir l'esclavage en Tunisie en 1846. Adoptant un nouveau regard sur la question de l'esclavage dans la juridiction musulmane, les législateurs tunisiens ont appuyé dans leur décret

⁵¹ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.165 https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

⁵² Idem.. P.172

⁵³ Idem. P. 167

⁵⁴ Idem. p. 177

⁵⁵ Idem. p. 174

d'abolition le fait que la majorité des contrées africaines desquelles proviennent les esclaves ont été islamisées, et que par conséquent, il était illicite d'esclavagiser des coreligionnaires.⁵⁶

La réaction française face à l'abolition précoce de l'esclavage en Tunisie fut d'ailleurs vivement indignée qu'un Etat voisin et musulman puisse précéder la France sur ce terrain. Sur la pétition présentée aux chambres le 22 mai 1846, et signée par un nombre d'abolitionnistes dont Schoelcher et D'Assailly, on pouvait lire:

“Ce qu'un bey de Tunis a pu faire en faveur de l'humanité et de la liberté humaine, La France chrétienne et libérale du dix-neuvième siècle serait-elle donc impuissante à l'accomplir ? Des hommes seront ils contraints de fuir la domination française, pour recouvrer, sur un territoire musulman, leur droit inaliénable à la liberté”⁵⁷

Enfin, avec la révolution et la naissance de la Seconde République française, le processus abolitionniste s'accélère et un décret d'abolition de l'esclavage, émanant de la métropole et émis le 27 avril 1848 sous l'impulsion de Victor Schœlcher viendra imposer, et dans l'immédiat, l'interdiction de l'esclavage et des traites dans l'ensemble des colonies françaises.

3.4. Application et répressions

Les différents projets d'abolition de l'esclavage en Algérie précédant le décret national de 1848 adoptèrent des approches variées quant à l'application de l'abolition et les sanctions dédiées à la faire respecter. Toutefois, il ressort de l'ensemble de ces projets que seule la traite en soi était prise en considération⁵⁸, les esclaves une fois établis chez leurs maîtres étaient plus ou moins ignorés.

Le projet d'ordonnance du général Trézel, ministre de la Guerre, prévoyait ainsi des sanctions à la fois pour les acquéreurs et vendeurs d'esclaves,⁵⁹ avec une amende allant de 250 à 1000 francs, et un emprisonnement de 1 à 6 mois. Ces infractions auraient été traitées par les

⁵⁶ Idem. p. 175

⁵⁷ Pétition aux chambres. Esclavage en Algérie. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1044431/f7.item> Dans Idem. p. 179.

⁵⁸ Idem. p. 180.

⁵⁹ Idem. p. 181.

tribunaux ordinaires, dans les territoires civils, et les bureaux arabes dans les territoires mixtes et arabes.⁶⁰

Enfin, le décret d'abolition appliqué et imposé sur les colonies en 1848 s'est avéré encore plus clément, ou du moins plus nébuleux compte tenu de la situation socio-politique en Algérie. En effet, ce décret ne prenait pas en considération la spécificité algérienne, puisque la seule sanction qu'il citait était celle d'un retrait de la citoyenneté française, prévu dans son article 8. Or les acteurs musulmans de l'esclavage étaient déjà en dehors de cette catégorie, puisque considérés par le biais du code de l'Indigénat comme sujets de la République et non pas comme citoyens à part entière.⁶¹

Publié enfin le 9 juin 1848 juin en Algérie, le décret d'abolition de l'esclavage émanant de la métropole est lu et déclaré, entre autres, dans les mosquées.⁶² Le journal colonial "Akhbar" rapporte également en juillet 1848 qu'une procession d'esclaves affranchis prit place au siège du gouvernement général.⁶³

Envoyé en Algérie en juillet 1848, le décret sera néanmoins accompagné d'une lettre du ministre français de la Guerre spécifiant le cadre de son application pour le cas de la colonie algérienne. Dans celle-ci, le général Trézel apporte ainsi des recommandations et surtout un appel à la prudence dans l'introduction de la nouvelle loi. Il incite donc les forces coloniales en Algérie à prendre sous leur protection les esclaves qui viendraient demander le bénéfice de la loi, tout en se gardant de les encourager et de ne pas faire œuvre de propagande en faveur du nouveau décret.⁶⁴

Quant aux sanctions contre les récidivistes, Trézel précisera que l'application ferme des nouvelles lois concerne uniquement les citoyens français, et appellera par là-même à ménager les musulmans. Il écrit:

⁶⁰ Idem. p. 183.

⁶¹ Idem. p. 183.

⁶² Idem. p.185.

⁶³ Akhbar, n° 1059 juillet 2, 1848. Dans Idem. p.186.

⁶⁴ « Au sujet des mesures prises pour la mise en exécution du décret d'abolition de l'esclavage en Algérie », 7 juillet 1849, ANCAOM, F80-728. Dans Idem. p. 190.

*“La situation spéciale de notre établissement d’Afrique commandait une grande réserve dans l’application du décret d’abolition, et des ménagements indispensables envers la population arabe.”*⁶⁵

Une commission pour l’exécution du décret sur l’abolition de l’esclavage est ainsi créée par le gouverneur général Marey Monge.⁶⁶ Celle-ci s’appliquera surtout dans le sujet des indemnités prévues pour les propriétaires d’esclaves, une des préoccupations principales du gouvernement général et du ministère. Afin d’estimer le coût de ces indemnités, il fallait donc en premier lieu effectuer des recensements. C’est ainsi que fut réalisé le premier recensement d’esclaves en Algérie qui les évaluait au nombre de 10 000 esclaves.⁶⁷

Au cœur des débats sur l’abolition de l’esclavage en Algérie, les indemnités ont longtemps constitué une problématique qu’on a cherché à tout prix à éviter, surtout quand on sait que les propriétaires à indemniser étaient musulmans, et non français. Par ailleurs, les différents projets d’abolition avant le décret de 1848 avaient contourné la question en proposant par exemple d’ajourner cette mesure à une date indéterminée⁶⁸ (projet d’ordonnance de Trézel).

Enfin, les indemnités étant maintenues par le décret de 1848, la commission constituée pour l’exécution du décret sur l’abolition de l’esclavage en Algérie s’est efforcée de trouver de nouveaux stratagèmes pour réduire la “facture” de l’abolition, comme la réduction du prix moyen des esclaves et l’écartement des comptes de certaines catégories d’esclaves, dits moins productifs.⁶⁹

En fin de compte, une sorte d’acte de consensus se mit en place entre les deux parties. D’une part, l’administration française soucieuse de faire des économies, et d’autre part, certains propriétaires d’esclaves qui préféraient ne pas réclamer leurs droits et continuer à agir dans la discrétion.⁷⁰ Très peu d’indemnités ont donc été versées aux propriétaires d’esclaves, sauf pour certains grands chefs.

⁶⁵ Idem. p.190.

⁶⁶ Idem. p. 190

⁶⁷ Idem. p. 144

⁶⁸ Idem. p.194.

⁶⁹ Idem. p.196.

⁷⁰ Idem. p. 200

D'autres propriétaires d'esclaves ont choisi une voie différente: l'exode vers la campagne. En effet, au lendemain de la publication du décret de l'abolition de l'esclavage en Algérie, beaucoup ont choisi de se retirer dans des régions reculées des centres urbains, afin d'échapper au contrôle et de garder leurs esclaves.⁷¹

Ce qui est certain est que la répression de la traite d'esclaves plutôt que l'esclavage en soi constituait une plus grande priorité pour l'administration française, surtout dans un contexte de pressions britanniques. Ainsi, la traite maritime pour les Européens en Algérie fut interdite dès 1847, bien avant le décret de Schoelcher. Toutefois, l'interdiction concernait principalement les navires d'Etat, et l'on ferma l'œil sur les bateaux privés.⁷²

L'interdiction de la traite caravanière musulmane s'est avérée plus difficile. En effet, dès le départ, les craintes d'une baisse économique à la suite de l'abolition constituaient un blocage pour l'administration coloniale tiraillée entre les pressions abolitionnistes extérieures et les enjeux coloniaux.

L'accroissement des contrôles s'est donc effectué sur le long terme, et à coups de dénonciations et de scandales médiatiques. La presse coloniale a beaucoup contribué à pointer du doigt la persistance du mouvement des traites esclavagistes et des ventes d'esclaves, à tel point qu'elle fut censurée par le ministre de la Guerre imposant des agents chargés de relecture et de vérification éditoriales.⁷³

Soucieuses de faire le moins de propagande possible pour le décret abolitionniste, les autorités coloniales ont favorisé une stratégie de "mort lente" pour l'esclavage en Algérie. La discrétion étant de rigueur, les agents coloniaux n'agissaient avec fermeté que quand il s'agissait de ventes publiques d'esclaves. Cette attitude a donc favorisé au maintien la pratique esclavagiste chez les marchands ou maîtres qui ne craignaient pas grands risques, ou qui agissaient tout simplement par ignorance des nouvelles lois.⁷⁴

Quant aux esclaves, leurs chances étaient encore plus réduites de s'en sortir. Non seulement ils étaient privés de l'information de leur libération par la loi, mais en plus, toutes sortes d'entraves étaient mises en place pour les maintenir dans leur statut. Pour s'affranchir de

⁷¹ Idem. p. 193

⁷² Idem. p. 219

⁷³ Idem. p.225.

⁷⁴ Idem. p. 236.

leurs maîtres, les esclaves devaient remplir plusieurs conditions. Ils devaient par exemple prouver qu'ils subissaient des violences de la part de leurs maîtres, posséder assez de ressources pour subvenir à leurs besoins une fois libres, et enfin, être innocents de toute violation à l'égard de leurs maîtres.⁷⁵

Ces difficultés imposées par l'administration française se justifient non seulement par la volonté de ménager au mieux les propriétaires, mais aussi par manque de stratégie réelle quant à la réhabilitation des populations d'anciens esclaves dont on ne savait quoi faire.

Les rares esclaves qui furent informés des nouvelles dispositions juridiques et qui arrivaient à fuir et demander protection aux autorités françaises sont généralement enrôlés dans l'armée coloniale⁷⁶ (il faut dire que les femmes avaient encore moins de chances, puisqu'elles étaient exclues du cadre militaire). Toutefois, dans certains cas, il arrivait que l'armée rende ces personnes à leurs anciens maîtres⁷⁷, quand ceux-ci s'avèrent puissants ou promettent quelque autre échange.

3.5. Instrumentalisations

Nous avons donc vu comment les esclaves étaient pris entre un mouvement de négociation permanent entre les autorités coloniales et les propriétaires d'esclaves algériens. Au fur et à mesure de l'avancement de la conquête des territoires, l'administration gagnait en confiance quant à l'application des lois abolitionnistes. La décision de l'abolition de l'esclavage pouvait ensuite agir comme un moyen de pression ou de chantage contre les maîtres musulmans soucieux de conserver leurs privilèges.

Les notables dont on souhaitait la coopération étaient donc plus ménagés en ce qui concerne la question de l'esclavage. Dans le cas de fuite de leurs esclaves, ces derniers pouvaient même leur être rendus, comme ce fut le cas d'un des esclaves du qadi d'Arzew que l'armée a remis entre les mains de son ancien maître.⁷⁸

Dans l'analyse du processus d'abolition de l'esclavage en Algérie, le constat est clair que la priorité de la conquête coloniale prenait toujours le dessus quand il s'agissait de mettre en place ou d'appliquer rigoureusement les lois abolitionnistes. Au début de la conquête par

⁷⁵ Idem. p.248.

⁷⁶ Idem. p. 238.

⁷⁷ Idem. p. 240

⁷⁸ Idem. p.240

exemple, la réticence face à l'abolition était parfois justifiée par le fait de nuire à la stabilité des frontières coloniales acquises. Des responsables arguaient que l'interdiction de l'esclavage dans le nord de l'Algérie entraînerait un arrêt de la traite au niveau de localités frontalières plus au sud, renforçant ainsi économiquement les positions ennemies.⁷⁹

Avant le déploiement du décret de 1848, la réflexion se basait sur les moyens d'éviter une ruine économique et politique à cause d'une interdiction de la traite esclavagiste. Plutôt que de l'abolir, certains ont donc même pensé à l'accroître au profit de projets d'une colonisation assistée par les anciens esclaves noirs, voués à remplacer en quelque sorte les indigènes arabes algériens.⁸⁰ Les défenseurs de tels projets furent entre autres le Baron de Baude qui proposait une "importation" massive de populations subsahariennes, jugées plus travailleuses, productives, et surtout plus "dociles".

La cause abolitionniste fut, à travers plus d'une forme, source d'instrumentalisation dans un cadre d'expansion coloniale. Dès le début de la conquête, elle fut intégrée dans un discours civilisationnel : celui d'un empire français censé apporter les lumières à un peuple avec des pratiques désormais dépassées. Le mouvement chrétien en Algérie, entre autres, s'est emparé de ces éléments de langage pour mener sa lutte anti-esclavagiste associée à une mission évangéliste. Lavignerie, Archevêque d'Alger et grand activiste de la cause abolitionniste en Afrique et en Algérie, qualifiait par ailleurs sa mission de "croisade".⁸¹

⁷⁹ Idem. p. 204.

⁸⁰ Idem. p. 202.

⁸¹ Idem. p. 15.

Chapitre 2:

Archives liées à la pratique et à l'abolition de l'esclavage en Algérie : Etat des lieux

1. Les archives en France

1.1. Histoire des Archives franco-algériennes

1.1.1. Aperçu des archives algériennes durant la période coloniale

En 1848, date de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, l'Algérie est composée de plusieurs départements dont Alger, Oran et Constantine. La partie sud du pays, elle, reste administrée exclusivement par l'armée jusqu'en 1957. Au fur et à mesure de la conquête, les frontières territoriales sous domination française restent instables. En outre, plusieurs modifications s'effectuent graduellement dans le processus de départementalisation. En août 1955, un nouveau découpage extrait la ville de Bône dans le nord-est de l'Algérie, qui devient chef-lieu d'un nouveau département.⁸² En 1956, le département d'Alger est également éclaté en quatre nouvelles entités administratives: Orléansville, Médéa, Tizi-Ouzou et Alger. Le même processus est également appliqué à Oran, qui voit la création de cinq nouvelles entités administratives.

Dès le début de la colonisation française, le régime juridique régissant le territoire algérien reste ambigu:

“Dans la pratique, la constitution telle qu'elle est réalisée à cette époque s'applique indubitablement à l'Algérie. Néanmoins, depuis la loi du 24 avril 1833, l'Algérie est régie par ce que l'on nomme juridiquement le « régime des décrets ». Ce texte de loi permet ainsi au pouvoir exécutif d'appliquer à l'Algérie les lois métropolitaines sous couvert de modifications permettant d'adapter les lois aux spécificités qu'impose le profil particulier du territoire algérien.”⁸³

L'intérêt de l'administration française pour la collecte des archives algériennes se manifeste dès les premières années de la conquête française de l'Algérie, notamment pour les archives

⁸² Gelly, Xavier. “L'administration des archives coloniales françaises en Algérie. Regard sur le fonctionnement des archives départementales d'Alger de 1902 à 1962” Master 1 Histoire et Document, Parcours métiers des archives et des bibliothèques. Université Angers 2014-2015. <https://dune.univ-angers.fr/fichiers/14006310/20152MHD4331/fichier/4331F.pdf>

⁸³ Idem. p. 19.

conservées dans les mosquées et les zaouias, et qui seront transférées en France à la création du ministère de l'Algérie et des colonies en juin 1860.⁸⁴

Si les départements algériens possédaient déjà des services d'archives administratifs, la création d'un service d'archives centrales n'advient qu'en 1908⁸⁵, sous l'impulsion de Gabriel Esquer, historien et archiviste qui a participé à la modélisation du fonctionnement de ce service dont le siège est transféré à Alger, et qui sera chargé de collecter et traiter les archives historiques algériennes. Esquer contribuera ainsi à la constitution des séries dans les Archives algériennes coloniales, et à la mise en place des versements administratifs⁸⁶ et d'un cadre de classement, proche du fonctionnement métropolitain, mais disposant de ses propres particularités.⁸⁷

S'inspirant directement du modèle de la métropole française, les Archives coloniales algériennes présentent néanmoins plusieurs différences en s'adaptant à la fois au contexte politique et social du territoire algérien. Quelques exemples de ces différences se présentent notamment dans le modèle hiérarchique des archives. Lors de la réorganisation départementale qu'a connue l'Algérie dans les années 50, la hiérarchie traditionnelle des archives est bouleversée.⁸⁸ Le dépôt historique des Archives départementales d'Alger devait ainsi prendre en charge la tutelle de trois autres dépôts départementaux de la région de l'Algérois. *“Son chef de service endosse, lui, la double casquette de directeur d'un service départemental mais également celui de conservateur régional, responsable des dépôts de la région de l'algérois auprès de la direction des archives de France.”*⁸⁹

Le cadre de classement adopté dans les services d'archives départementales à Alger est lui aussi différent. Il est d'abord basé sur la partie dédiée aux archives modernes du modèle

⁸⁴ Khtir, Fouzia. «la Numérisation des Archives en Algérie: problématique et faisabilité. Cas de la DGAN et des Wilayas d'Alger et d'Oran». Mémoire de Magistère. Université d'Oran, 2007. <https://theses.univ-oran1.dz/document/TH2599.pdf>

⁸⁵ Soufi, Fouad. « Les archives. Une problématique patrimonialisation », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 18 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/7914> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.7914>

⁸⁶ Soufi, Fouad, « Les archives algériennes en 1962 : héritage et spoliation », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 65-66 | 2014, mis en ligne le 31 août 2016, consulté le 08 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/14873> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.14873>

⁸⁷ Gelly, Xavier. “L'administration des archives coloniales françaises en Algérie. Regard sur le fonctionnement des archives départementales d'Alger de 1902 à 1962” Master 1 Histoire et Document, Parcours métiers des archives et des bibliothèques. Université Angers 2014-2015. <https://dune.univ-angers.fr/fichiers/14006310/20152MHD4331/fichier/4331F.pdf>

⁸⁸ Idem. p.77.

⁸⁹ Idem. p. 77.

métropolitain. Devant s'adapter à la réalité du terrain, deux lettres de séries viennent s'y ajouter à partir de 1918: « K » pour la Colonisation et « L » pour les Affaires indigènes.⁹⁰ Et c'est enfin en 1927, par voie ministérielle qu'est fixé le cadre de classement définitif des archives départementales algériennes organisé par les travaux de Prosper Alquier.⁹¹

1.1.2. Transfert des archives après l'indépendance



Sacs et caisses d'archives à leur arrivée en 1966, Archives nationales d'outre-mer, 50 ans d'archives. © ANOM

Durant sa période coloniale, la France a installé plus d'une trentaine d'administrations rattachées à la métropole sur plusieurs territoires de par le monde. Les archives produites par

⁹⁰ Idem. p.70.

⁹¹ Idem. p.70.

ces administrations, calquées en partie sur le modèle métropolitain, se sont accumulées de manière exponentielle et ont pris une place importante au fil du temps.

Dans les années 60, les indépendances coloniales donnent un nouveau sort à ces archives que les nouveaux Etats souhaitent conserver. Afin de départager ce patrimoine, la France part d'un principe de différenciation entre des archives dites de souveraineté nationale et des archives administratives, dites de gestion (état civil, archives du cadastre, registres d'écrrou des prisons...), autorisées à rester dans l'ex-colonie afin de lui permettre de fonctionner normalement. Les archives de souveraineté, c.à.d. les fonds des gouvernements généraux devaient, quant à elles, revenir en France⁹².

Les premiers rapatriements d'archives ont eu lieu en 1954 et concernaient le gouvernement général d'Indochine. Elles seront conservées dans la section outre-mer des Archives nationales à Paris.

Les indépendances africaines accélèrent par la suite le projet, devenu indispensable, de la création d'un nouveau centre d'archives pour accueillir les quantités importantes d'archives des ex-colonies africaines. Le service des Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence est alors créé et sera inauguré en 1966. Le choix de la ville sera en partie dû au fait qu'un grand nombre de rapatriés d'Algérie s'y sont installés⁹³, dont Pierre Boyer, l'ancien directeur des Archives départementales d'Alger, qui fut chargé de créer le centre.

Divisée en départements français et possédant ainsi un statut particulier parmi les autres colonies françaises, l'Algérie comprenait un nombre important d'archives. A la veille de l'indépendance algérienne, 8,5 km linéaires de documents d'archives sont transférés vers Aix-en-Provence entre 1961 et 1962. Le même principe de séparation entre archives de souveraineté et archives de gestion sera appliqué pour l'Algérie.

Les archives nationales d'Outre-Mer conservent aujourd'hui sur l'Algérie : des archives ministérielles, provenant de Paris, des archives locales, provenant du gouvernement général de

⁹² Mbaye, Ousmane. « Le CAOM : un centre d'archives partagées ? », Afrique & histoire, vol. 7, no. 1, 2009, pp. 291-299.

⁹³ Idem.

l'Algérie, de certaines préfectures et communes mixtes, ainsi que des fonds d'origine privée. Toutes sont également consultables.⁹⁴

1.1.3. Contentieux franco-algérien autour des archives

Au lendemain des rapatriements d'archives, le gouvernement algérien protesta contre cette décision et réclama la restitution des archives transférées. Cette demande resta sans suite, surtout en raison de la pression importante du lobby pied-noir et des anciens de la Guerre d'Algérie. En effet, en 1980, une commission concernant le « transfert des archives de la période coloniale en Algérie »⁹⁵ a vu rapidement sa mission abandonnée à cause de l'opposition des rapatriés.

En 1981, l'affaire éclate de nouveau, suscitée cette fois par des déclarations du ministre des Relations Extérieures, M. Cheyson. En visite à Alger, ce dernier affirme : « *il est normal que l'Algérie s'intéresse aux archives transférées en 1962, et je pense qu'un accord interviendra* »⁹⁶. Interprétant cette déclaration comme une décision favorable envers le transfert des archives, plusieurs parties relancent les protestations, dont l'Association des Archivistes de France qui s'adressera à l'Élysée.

Du côté algérien, la revendication d'un retour des archives se fondait sur plusieurs arguments: Premièrement, une certaine illégitimité du principe de la “*summa divisio*” (séparation des archives entre archives de souveraineté, et archives de gestion) car celui-ci n'a jamais été reconnu au plan international; les résolutions 1514 et 2635 des Nations Unies indiquant qu’*“il importe d'étendre rétroactivement le statut juridique des nouveaux Etats à la période antérieure à l'indépendance.”*; et deuxièmement, la revendication du “principe de territorialité” (CITRA de Varsovie et de Cagliari, XXe conférence générale de l'UNESCO de 1983, Convention de Vienne d'avril 1983).⁹⁷

⁹⁴ Archives nationales d'outre-mer – D.H.- Février 2012. (Consultée le 18.03.21)

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/PDFs/General/2012_ALGERIE.pdf

⁹⁵ LUCAIN, Pierre. “La Question Des Archives Algériennes.” *La Revue Administrative*, vol. 34, no. 204, 1981, pp. 641–647. JSTOR, www.jstor.org/stable/40771895. Accessed 14 Mar. 2021.

⁹⁶ Article de La Croix, « l'Algérie et ses archives », 27 octobre 1981 (p. 5). Dans : LUCAIN, Pierre. “La Question Des Archives Algériennes.” *La Revue Administrative*, vol. 34, no. 204, 1981, pp. 641–647. JSTOR, www.jstor.org/stable/40771895. Accessed 14 Mar. 2021.

⁹⁷ Ernisse Gérard, Martinez Christine. Archives, archivistes, et archivistique françaises, à l'épreuve des relations internationales. In: *La Gazette des archives*, n°204, 2006-4. Les archives en France. pp. 89-106;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2006.3827>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_204_4_3827

Outre la récupération des informations contenues dans les archives rapatriées en France, un retour des archives physiques et originales en Algérie était érigé comme position de principe par l'Algérie. Ainsi, lors de négociations menées en 1980 et 1981 par un comité mixte intergouvernemental sur les archives, l'Algérie a refusé la notion d'un "patrimoine partagé" (notion appliquée auparavant avec l'AOF), et donc la livraison de microfilms à la place des originaux.⁹⁸

En 2000, la normalisation des relations franco-algériennes a permis de nouvelles avancées dans le domaine des archives, notamment la restitution de nouveaux lots d'archives ottomanes (une restitution de 500 registres de l'administration turque antérieure à 1830 aurait été effectuée dès les premières années post-indépendance⁹⁹) et la mise en place d'un programme de microfilmage et de numérisation des archives de l'état civil des Français d'Algérie réparti entre les deux pays.¹⁰⁰

En 2007, un accord est également signé entre l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et la télévision publique algérienne (EPTV) visant à faciliter l'accès des Algériens à des images conservées par l'INA entre 1940 et 1962 (date de l'indépendance algérienne). Des copies de ces images (environ 1862 documents audiovisuels) ont été ainsi mises à disposition de la télévision algérienne pour exploitation.¹⁰¹

Malgré ce progrès, la position algérienne reste encore intransigeante. Interrogé en 2020 par *Le Monde*, le directeur des Archives algériennes, Abdelmadjid Chikhi, a réitéré sa réclamation d'une restitution intégrale des originaux des archives rapatriées en France après l'indépendance en 1962.¹⁰²

⁹⁸ Idem.

⁹⁹ "Il s'agit, semble-t-il, des fonds dont le microfilm est déposé aux archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence et signalé dans l'État général des fonds des Archives Nationales (Marine et Outre-Mer), 1980, pp. 567-58 (ZZ 1 à 386, papiers turcs et Z 1 à 154, papiers arabes)" Dans Lucain, Pierre. "La Question Des Archives Algériennes." *La Revue Administrative*, vol. 34, no. 204, 1981, pp. 641-647. *JSTOR*, www.jstor.org/stable/40771895. Accessed 20 June 2021.

¹⁰⁰ Idem.

¹⁰¹ Stora, Benjamin. "Archives historiques d'Algérie : la mémoire restituée" [Page consultée le 08.07.2021] <https://benjaminstora.univ-paris13.fr/index.php/articlesrecents/la-memoire-28/57-archives-historiques-dalgerie-la-memoire-restituee.html>

¹⁰² Bobin, Frédéric. "L'Algérie réclame la restitution intégrale des archives originales ramenées en France après 1962". *Le Monde*, 28.12.2020. [Page consultée le 23.06.2021] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/12/28/1-algerie-reclame-la-restitution-integrale-des-archives-originales-ramenees-en-france-apres-1962_6064681_3212.html

1.2. Localisation des lieux de conservation: vers une cartographie des archives de l'esclavage en Afrique du Nord

Si un volume considérable des archives sur l'Algérie se trouve aux ANOM, beaucoup de documents concernant la question de l'esclavage sont répartis sur plusieurs lieux de conservation. Dans cette partie il s'agira d'identifier des pistes permettant de localiser ces lieux d'archives, un travail préliminaire qui pourrait éventuellement servir pour des actions de valorisation telle la création d'une cartographie des archives de l'esclavage en Algérie. Un tel projet, s'il devait exister, devrait être pensé de manière participative, évolutive et internationale, il ne pourrait prétendre à l'exhaustivité dès le départ. Aussi, le plus pertinent à notre avis, serait d'inclure les institutions patrimoniales de par le monde en les incitant à contribuer en signalant les documents contenus dans leurs services respectifs. Pour convaincre les institutions à participer à un tel projet, cette cartographie pourrait aussi s'étendre à toute une région particulière, par exemple l'Afrique du Nord, ou la région MENA (Middle East -North Africa).

Dans ce présent mémoire, nous allons orienter notre propos sur l'esclavage dans l'Histoire algérienne. Le projet d'une réelle investigation sur les lieux de conservation de ces archives et des documents s'y trouvant relèverait à la fois d'une volonté politique et d'une initiative académique. C'est l'exemple du projet du "Guide des Sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions"¹⁰³, établi sous la direction des Archives Nationales et impulsé par des revendications politico-mémorielles de la part d'associations ultra-marines. Un activisme de cette ampleur est malheureusement encore absent de la scène socio-politique algérienne. Toutefois, un travail à la fois participatif et graduel pourrait éventuellement émaner des milieux académiques, notamment grâce aux nombreux outils numériques disponibles aujourd'hui permettant la collaboration à distance et la diffusion de l'information. Nous pensons, à titre d'exemple, à des outils de création de cartographies comme les logiciels open-source StorymapJS de Knightlab¹⁰⁴, ou Umap qui permettent de situer sur une carte géographique des lieux, puis de renseigner ces derniers avec les informations souhaitées. Dans notre cas, un travail collectif peut être réalisé en incitant à la fois des chercheurs/historiens,

¹⁰³ Sibille, Claire. (dir) *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Direction des Archives de France / Documentation française, 2007.

¹⁰⁴ Site web de StoryMapJS [Page consultée le 04.08.2021] <https://storymap.knightlab.com/>

ainsi que des institutions officielles à documenter leur lieu avec les données existantes sur les archives relatives à la thématique de l'esclavage en Algérie.

La réalisation d'une telle cartographie serait d'un intérêt à la fois scientifique et public. Elle permettrait donc de faciliter le travail des futurs chercheurs et ainsi de faire fructifier la recherche sur cette thématique, de partager les données manquantes surtout dans des territoires où la diffusion numérique est encore réduite, et d'actualiser les informations disponibles et accessibles dans les services d'archives français autour de la thématique de l'esclavage en Algérie ou dans le monde arabe. A titre d'exemple: informer les chercheurs grâce à un système de Newsletter à l'occasion de nouvelles numérisations ou de nouveau traitement de fonds non-classés ; c'est le cas notamment des Archives Nationales d'Outre-Mer qui conservent des archives constamment en cours de traitement.¹⁰⁵

Une autre cible importante pour une telle cartographie serait la communauté actrice de l'histoire de l'esclavage (descendants d'anciens esclaves ou de propriétaires d'esclaves) dont la principale préoccupation est d'acquérir des outils pour la compréhension de l'histoire de leurs ancêtres. Dans cette perspective, il est nécessaire d'impliquer dès le départ des membres de ces communautés pour recueillir et analyser leurs besoins en documentation mémorielle. Ceci permettrait de répondre à des questions sur la manière de rendre ces données accessibles et lisibles.

En plus du module "cartographie archivistique", le site en question pourrait aussi contenir des articles ou dossiers thématiques qui permettraient de présenter dans une vue globale des documents marquants et de signaler l'emplacement de ces archives et leurs cotes. Ces articles ou dossiers devraient aussi prendre en compte l'aspect de la langue dans l'accessibilité des archives. Dans le cas de l'Algérie, il est primordial que les articles en question soient accessibles dans au moins deux langues: l'arabe et le français.

Une telle initiative pourrait ainsi aboutir à la réalisation d'un guide des sources relatives à l'esclavage, sa traite et son abolition en Algérie (ou dans la région MENA selon l'ampleur que le projet peut prendre) à l'exemple du guide réalisé par les Archives Nationales de France sur l'esclavage (Le Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions, 2007).

¹⁰⁵ Thénault, Sylvie. "À quand un inventaire franco-algérien des archives de l'Algérie à la période coloniale ?" 14 octobre 2018. theconversation.com [Page consultée le 04.07.2021] <https://theconversation.com/a-quand-un-inventaire-franco-algerien-des-archives-de-lalgerie-a-la-periode-coloniale-104430>

Ce dernier omet complètement le cas de l'Algérie. Pourtant l'abolition de l'esclavage en Algérie a été menée par la France et fait partie de son Histoire coloniale.

Un des réseaux proches de notre thématique est "L'Institut scandinave d'études nord-africaines (SINAS)"¹⁰⁶, il s'agit d'un "réseau d'historiens européens et nord-africains, qui étudient le contact entre l'Afrique du Nord et les pays nordiques du Moyen-Âge à nos jours" créé par le chercheur, auteur et éditeur norvégien Torbjørn Ødegaard, autour de la maison d'édition SINAS, qui agit en même temps comme un forum de recherche informel pour la discussion, le développement d'idées et le partage des connaissances.

De composition internationale, et indépendant de toute structure universitaire, ce réseau a aussi la particularité d'œuvrer pour des projets communs d'édition, par exemple l'édition d'une pénatologie sur les esclaves nordiques en Afrique du Nord. Présent également de manière considérable sur les réseaux sociaux, "L'Institut scandinave d'études nord-africaines (SINAS)" attire un public large qui dépasse le cercle académique. Cette médiation contribue ainsi sensiblement à visibiliser et à valoriser les travaux des chercheurs inscrits dans ce réseau.

1.2.1. Archives de la traite, de l'esclavage des noirs ainsi que de leur abolition en Algérie, conservées en France

Nous avons ainsi saisi le rôle important que peuvent jouer les chercheurs et historiens pour identifier à la fois l'intérêt scientifique de certaines archives, mais aussi pour faire avancer le travail de situation des documents, notamment dans un contexte international. Dans ce présent mémoire, nous allons tenter de donner quelques exemples pris dans les archives présentes dans des centres de conservation en France, en nous fondant pour une bonne partie sur les renseignements procurés par l'historien Yacine Daddi Addoune dans sa thèse sur l'abolition de l'esclavage en Algérie. Décrivant avec précision ses sources, ainsi que les problèmes qu'ils soulèvent pour écrire l'histoire de l'esclavage en Algérie, Daddi mentionne ainsi trois sources principales en France, en ce qui concerne la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions en Algérie. Il s'agit des Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Archives Nationales (Paris), et le Service historique de l'Armée de Terre (Aujourd'hui service "terre" du service historique de la défense).

¹⁰⁶ Page de présentation de L'Institut scandinave d'études nord-africaines (SINAS)[Page consultée le 03.08.2021] <https://www.facebook.com/sinasnorway/>

Il effectue également un constat sur la variété de la documentation de la période coloniale en Algérie concernant l'abolition de l'esclavage de 1848 qui se compose de :

« *rapports confidentiels, des lettres échangées entre différents échelons de la hiérarchie militaire ou civile, des tableaux statistiques, des enquêtes plus ou moins abouties, des projets plus ou moins finis, des renseignements divers aussi bien sur le commerce transsaharien, et la sécurité à l'intérieur, que sur la traite des esclaves et l'esclavage. On trouve également tout un appareil législatif et exécutif consistant en des ordres, des circulaires, des ordonnances, des décrets...* »¹⁰⁷

Quelques exemples de ces archives exploitées par Addoun: Aux ANOM, un document sur les "Renseignements statistiques communiqués à la commission par l'autorité supérieure" (ANCAOM F80 728) a permis d'établir une table de statistiques des esclaves en Algérie en 1848.¹⁰⁸

TABLE 6.1 – Statistique des esclaves en Algérie en 1848

Provinces	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Province d'Alger	2085	2258	3373	7716
Province d'Oran	1494	1979	2192	5665
Province de Constantine	1731	2527	690	4948
Total	5310	6764	6255	18329

Source : *Renseignements Statistiques Communiqués à la Commission par l'Autorité Supérieure*. ANCAOM, F80 728.

Statistique des esclaves en Algérie en 1848. Table réalisée par Yacine Daddi Addoun.¹⁰⁹

Dans l'ex-Service Historique de l'Armée de Terre, intégré au service historique de la Défense depuis 2005, un autre document a permis à Addoun d'analyser le processus d'application de l'abolition de l'esclavage en Algérie à travers le phénomène des fuites d'esclaves¹¹⁰ et leur

¹⁰⁷ Addoun, Yacine Daddi, 2010, L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History York University Toronto, Ontario.

¹⁰⁸ Idem. p.145.

¹⁰⁹ Idem. p. 145.

¹¹⁰ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.60 https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

volonté d'intégrer l'armée française, de laquelle certains étaient renvoyés pour être remis à leurs maîtres. Il s'agit de la correspondance entre le Lieutenant colonel des Zouaves De la Moriciere, au Baron Raptel, Lieutenant général commandant les troupes en Afrique, 5 août 1836, « Réclamation et motifs de refus de rendre un nègre a son maitre ». (SHAT, 1 H 40 Algérie, Correspondance Août 1836, Dossier 1 Province d'Alger).

La décision d'abolir l'esclavage dans la colonie algérienne fut le résultat d'un long processus dans lequel ont contribué plusieurs parties et paramètres géo-politiques provenant de la colonie ou de l'extérieur. Dans ce contexte, les abolitionnistes français de la métropole ont joué un rôle dans la dénonciation de la pratique de l'esclavage en Algérie et de la politique anti-abolitionniste du gouvernement général de l'Algérie sous le Maréchal Bugeaud¹¹¹. Dans le site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives Nationales, nous pouvons ainsi retrouver une copie de "l'Abolitionniste français", un bulletin mensuel de la société instituée en 1834 pour l'abolition de l'esclavage. (Cote: Dossier 21, Intérieur ; Direction de la Presse. Presse parisienne et agences de presse : dossiers des journaux (1820-1894))¹¹².

À la Bibliothèque Nationale de France se trouvent également des documents importants tels une pétition présentée aux chambres le 22 mai 1846 réagissant avec indignation face à la promulgation prématurée de l'abolition de l'esclavage en Tunisie. Les rédacteurs de la pétition s'interrogent sur le retard de la France à agir dans ce sens, et appellent à appliquer la loi prohibitive de la traite maritime et terrestre des esclaves.¹¹³

¹¹¹ Idem. P.14.

¹¹² "L'abolitionniste français". France Archives, portail national des Archives. [Page consultée le 18.07.2021] <https://francearchives.fr/fr/facomponent/1d2574d56e5c5a029ddccb47d3e659176b421d09>

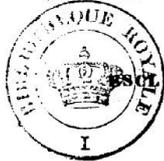
¹¹³ "Pétition aux Chambres. Esclavage en Algérie" Paris, 1846. Gallica/BNF <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1044431/f1.item.zoom>

307

13291

PÉTITION

AUX CHAMBRES.



ESCLAVAGE EN ALGÉRIE.

MESSIEURS LES PAIRS, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Le bey de Tunis vient d'abolir l'esclavage dans ses États¹.

L'Europe s'est émue à cette nouvelle. La France s'applaudit de voir pénétrer au sein des populations Barbaresques les principes qu'elle a proclamés la première il y a soixante ans. C'est pour détruire la piraterie qu'elle a porté ses armes dans la régence d'Alger. Une mission civilisatrice, telle a été la raison, tel est encore aujourd'hui le titre de sa conquête. Ainsi seulement peuvent se justifier tant de trésors et tant de sang prodigués sur la terre d'Afrique. La France serait infidèle à sa mission, si elle ne s'efforçait d'extirper à son tour la lèpre de l'esclavage dans ces contrées nouvelles que lui a confiées la Providence.

Jusqu'ici cependant, tout démontre que l'administration de l'Algérie est loin de marcher vers ce but et de chercher à aplanir les obstacles.

(1) Voir l'Abolitioniste, 1846.

LJK 8
403

1846

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

“Pétition aux Chambres. Esclavage en Algérie” Paris, 1846. © Gallica/BNF

1.2.2. Archives de la traite méditerranéenne

Les archives liées à l'esclavage et la course barbaresque sont aujourd'hui réparties dans plusieurs pays européens, américains et nord-africains, touchés de près ou de loin par cet épisode historique. En France, les Archives nationales d'Outre-Mer conservent environ 70 bobines¹¹⁴ de microfilms réalisées à partir de documents du fonds des Archives de l'ancienne

¹¹⁴ Merouche, Lemnouar. *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane. II. La course, mythes et réalités.* Éditions Bouchène, 2007

régence d'Alger. Des copies de ces microfilms sont également disponibles sur le site parisien des Archives nationales¹¹⁵.

Une autre source d'informations importante est le fonds d'archives du consulat de France à Alger conservé au centre des archives diplomatiques de Nantes. Il a fait l'objet d'un inventaire en 1988 rédigé par Pascal Even,¹¹⁶ ainsi que le fonds "Affaires étrangères". Cette correspondance reçue du consulat d'Alger (1642-1792) est conservée au centre historique des Archives Nationales à Paris sous les cotes A.E. B 115 à 145¹¹⁷. Il s'agit de la correspondance du consulat reçue par le secrétariat d'État de la Marine. Ce fonds a également fait l'objet d'un inventaire qui informe que:

"Le problème des prises et de l'esclavage a cependant occupé la majeure partie de la correspondance consulaire. Même si la conclusion de traités tendit de plus en plus à les interdire entre les deux nations, les infractions furent nombreuses, surtout en période de tension, et source d'infinis contentieux sur la restitution, le dédommagement, les rachats particuliers ou généraux par les associations ou les ordres religieux de la Merci et de la Trinité ; sans compter que l'on avait aussi recours à la médiation des consuls français pour le rachat d'étrangers ou les affaires de pavillon, d'évasions, de désertions."¹¹⁸

Concernant l'histoire de l'esclavage/captivité des Européens dans la Régence d'Alger, les dernières années ont connu un intérêt croissant pour les récits d'esclavage des Européens en Algérie et au Maghreb. Beaucoup d'anciens esclaves, le plus célèbre parmi eux étant le romancier Miguel Cervantes, ont publié les récits de leur captivité après leur rachat ou leur libération. Ces récits ont longtemps été délaissés, car considérés comme sources d'information peu fiables. Addoun signale dans sa thèse certains de ces récits¹¹⁹ disponibles aujourd'hui en ligne sur la plateforme numérique Gallica, de la Bibliothèque Nationale de France. A titre

¹¹⁵ Idem.

¹¹⁶ Papiers du Consulat de France à Alger : inventaire analytique des volumes de correspondance du consulat de France à Alger, 1585-1798 / Ministère des affaires étrangères, Centre des Archives diplomatiques de Nantes ; [réd.] par Pascal Even. <https://archives.marne.fr/ark:/86869/897lmtfc0v1h>

¹¹⁷ "Affaires étrangères. Correspondance reçue du consulat d'Alger (1642-1792)". France Archives, portail national des Archives. <https://francearchives.fr/findingaid/912d1ab79692abb3741ad2c1d032544fff4d4bac>

¹¹⁸ Idem.

¹¹⁹ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.11 https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

d'exemple: le récit d'Ainé Pillet "Histoire de l'esclavage en Afrique" publié en 1819.¹²⁰ Ou encore des documents comme "le registre des prises maritimes : document authentique et inédit concernant le partage des captures amenées par les corsaires algériens" par Albert Devoulx.¹²¹



Pillet, Ainé. "Histoire de l'esclavage en Afrique". 1819. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k104475t.pdf>

Un travail de recherche plus important doit être réalisé concernant la capture et réduction en esclavage de ressortissants nord-africains en terre chrétienne:

"La première course ou la captivité en terre chrétienne malheureusement n'a pas connu un grand nombre de récits, et d'histoires comme l'était celle en terre musulmane. Et parmi les hypothèses de la rareté de ces documents, voici quelques unes : les vicissitudes politiques, la mauvaise conservation des archives, le désintérêt de la classe cultivée, le culte du secret, la prééminence de l'oralité dans la traditions diplomatique arabo-musulmane, et enfin le rejet de l'autre. Les plus rares récits sont les deux textes d'Ahmed b. al-Qâdi (homme lettré marocain),

¹²⁰Pillet, Ainé. "Histoire de l'esclavage en Afrique". 1819. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k104475t.pdf>

¹²¹ Devoulx, Albert. Le registre des prises maritimes : document authentique et inédit concernant le partage des captures amenées par les corsaires algériens. Alger, A. Jourdan, 1872. BnF/Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k66733j/f3.item.texteImage>

*captif à Malte, puis en Espagne, implorant le sultan du Maroc de le libérer. Le troisième texte appartient à une femme au nom de Lalla Fatma, adressé au sultan marocain Mawlay Sulaman (1792-1822) lui demandant de la libérer ainsi que son épouse et sa servante.*¹²²

1.3. Typologie de documents : identification et contraintes

L'histoire de l'esclavage en Algérie est une histoire qui s'écoule sur plusieurs siècles et qu'il serait difficile de retracer dans son entièreté. En Algérie, l'occupation coloniale et l'enclenchement d'un processus d'abolition de l'esclavage des noirs et de sa traite a produit une documentation à la fois plus riche et souvent bien plus précise que les sources existantes dans les périodes antérieures. Cela est dû à la préoccupation des autorités françaises coloniales d'étudier sérieusement le projet d'abolition et d'en mesurer l'applicabilité. C'est ainsi que nous disposons aujourd'hui des premières statistiques des populations esclaves noires, ainsi que des renseignements permettant d'établir une carte de la traite des noirs vers l'Algérie. Des chiffres qui peuvent ainsi permettre aux historiens d'élaborer des estimations sur l'importance du phénomène de l'esclavage en Algérie.

Dans sa thèse, Daddi pointe toutefois les difficultés rencontrées quant à l'exploitation des archives identifiées comme relatives à l'esclavage en Algérie. Cette mise-au-point est nécessaire et invite ainsi à garder un œil critique, en prenant en compte le contexte de production de ces archives et l'aspect lacunaire qu'elles recèlent. Il attire ainsi notre attention sur l'instabilité géographique dans laquelle a été réalisée une partie importante de la production de ces archives. L'Algérie fut en effet un territoire vaste et long à conquérir, la fluctuation des frontières sous contrôle colonial influençait donc les résultats des statistiques établis par les autorités françaises en Algérie. Prenant également en considération la tolérance de l'administration envers ses agents locaux propriétaires d'esclaves (une réserve inscrite de fait dans les correspondances officielles relatives à l'application de l'abolition de l'esclavage en Algérie), les historiens ne peuvent que prendre de plus amples précautions quant au traitement de ces sources.

En dehors des considérations d'exploitation scientifique, il sera pour nous primordial de répondre avant tout à la question de "qu'est-ce qui peut être considéré comme un document relatif à la traite, à l'esclavage et à leurs abolitions en Algérie ?" En d'autres termes, prenant à

¹²² Aomar, Sadi. « Captifs en Méditerranée », Acta fabula, vol. 9, n° 5, Mai 2008, URL : <http://www.fabula.org/acta/document4138.php>, page consultée le 21 août 2021.

part les documents directement liés au processus de l'abolition de l'esclavage ou évoquant directement le terme d'esclave, comment peut-on élargir notre recherche ?

À titre illustratif, un des problèmes qui s'est posé à Yacine Daddi Addoun dans son traitement de statistiques démographiques est la question du vocabulaire colonial appliqué aux esclaves. En effet, l'administration française en Algérie utilisait le mot "nègre" pour désigner les personnes de couleur noire sans considération pour le statut libre ou servile. En connaissance de cette pratique, il est assez difficile de tracer une frontière dans les archives existantes entre ce qui est directement lié à l'esclavage et ce qui ne l'est pas, et d'échapper également aux amalgames d'associer l'histoire des Noirs d'Algérie exclusivement à la condition de l'esclavage. Ce problème se présente également dans le cas des archives d'images (photographies essentiellement). Décrites avec des légendes souvent très succinctes et vaguement informatives, ces archives sont d'autant plus difficiles à classer dans la thématique qui nous concerne. La description "nègre" ou "servante" sans plus d'informations revient souvent dans les photographies, laissant planer le doute sur le statut réel de la personne photographiée. Ce qui est certain, c'est que cette ambiguïté même nous renseigne sur le statut social inférieur ~~concernant les~~ populations noires en Algérie, même après la publication et l'application du décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

L'imprécision des descriptions accompagnant les photographies peut aussi s'expliquer par la censure exercée par l'administration française face à la persistance de la pratique de l'esclavage chez ses agents locaux, et l'insistance sur la réussite de la campagne de l'abolition de l'esclavage. Dans le continuum d'une iconographie orientaliste des premières années de la conquête de l'Algérie, bien des photographes ont repris le même modèle de représentation: celui qui valorise le statut des femmes mauresques par leur blancheur et leur attributs dignitaires, notamment celui d'être capable d'employer des servants et servantes. Pour continuer à reproduire ce canon de représentation idyllique et fantasmé de la société mauresque, il fallait veiller à éviter les étiquettes sensibles. À la place d'"esclave", on préférera donc parler de "servante" ou "négresse". Même si les références à l'esclavage étaient déjà peu présentes dans les titres des peintures orientales représentant la présence de noirs au Maghreb, leur effacement presque total dans la description de photographies tardives prend un nouveau sens, et d'autres finalités.



© Agence Roger-Viollet



Jan Baptist HUYSMANS 1826 - 190. L'héritier du Caïd. © Collection particulière, France.

2. Archives algériennes

Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, il faudra attendre plusieurs années, soit en 1987 pour que le centre des Archives nationales soit créé et installé dans son bâtiment actuel. Entre temps, les archives furent confiées successivement au ministère de l'Education nationale, puis à celui de l'Orientation nationale et enfin au ministère de l'information et de la culture.¹²³ En 1971, un Fonds des archives nationales est créé, il relève de la Présidence du Conseil.¹²⁴ Plus tard, en 1974, une direction des Archives Nationales voit le jour, jusqu'à l'inauguration du bâtiment actuel abritant le centre des Archives nationales en 1989. Le décret n°87-11 du 06/01/1987 en fait ainsi un "établissement public à caractère administratif et à vocation scientifique et culturelle"¹²⁵. Très vite, soit une année après, son statut est modifié, il est alors placé sous la tutelle du secrétaire général de la Présidence de la République algérienne par le biais du décret 88-47 du 1 mars

¹²³ "Archives nationales". Poste.dz [Page consultée le 15.07.2021] <https://www.poste.dz/philately/s/292>

¹²⁴ Idem.

¹²⁵ Mehareb, Naima. "Les archives privées en Algérie. Etat de la question et perspectives". Archives nationales d'Algérie. https://francearchives.fr/file/8337219a04073ff2745c845813990be91700b312/static_2978.pdf

1988. Le directeur des Archives nationales est ainsi nommé par décret, et les chefs de départements nommés par le secrétaire général de la Présidence.

2.1. Archives ottomanes et Histoire précoloniale

Dans les archives algériennes se trouvent aujourd'hui une partie des archives qui intéressent notre étude, et qui concernent à la fois l'esclavage des noirs, et celui des européens chrétiens pratiqué dans la régence d'Alger durant la période ottomane. Dans la « querelle » des archives franco-algériennes, seul un fonds a pu être restitué. Il s'agit des archives de la période ottomane en Algérie, ou le « fonds des Archives de l'ancienne régence d'Alger ». Composé d'environ 450 registres et liasse de documents¹²⁶, ce fonds fut transféré au Centre des Archives d'Outre-Mer au lendemain de l'indépendance de l'Algérie. Très vite réclamé par les autorités algériennes, soucieuses de reconstituer leur patrimoine national, les archives furent restituées par étapes en 1967, 1975 et 1981, après avoir effectué des copies en microfilms, encore disponibles aujourd'hui aux ANOM. Toutefois, en 1995 la direction des Archives nationales algériennes a estimé que l'opération de restitution de ce fonds n'était pas encore terminée.¹²⁷

Le fonds de la Régence d'Alger est constitué d'archives écrites en langue arabe ou osmanli, datant de la période ottomane, avec quelques documents plus anciens, remontant au 14 et 15ème siècles.¹²⁸ Une autre partie moins volumineuse du fonds date du début de la conquête française, on y retrouve des documents en arabe et français.

Ces archives ottomanes constituent ainsi une source très importante pour l'étude de la traite barbaresque, ainsi que la première abolition de l'esclavage en Algérie en 1816, conséquences des guerres barbaresques.

Malgré l'importance des archives ottomanes sur l'Algérie conservées aujourd'hui en microfilms dans le centre des ANOM, il ne s'agit pas de l'intégralité des documents existants, si l'on se fie aux conditions hâtives dans lesquelles s'est effectué le transfert des archives à la veille de l'indépendance. De plus, le centre des Archives Nationales algériennes a enrichi ses collections depuis, grâce à des dons provenant des Archives nationales de Turquie. En effet,

¹²⁶ Isabelle Grangaud. *Affrontarsi in archivio. Tra storia ottomana e storia coloniale (Algeri 1830)* =Affrontements dans les archives. Entre histoire ottomane et histoire coloniale, Alger 1830. 2008.halshs-00462228

¹²⁷ Akihito Kudo, Raed Bader, Didier Guignard. *Des lieux pour la recherche en Algérie*. Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, 2004, pp.158-168. hal-01400576

¹²⁸ Idem, p. 4.

dans le cadre d'un protocole de coopération sur la restitution des archives signé entre les deux pays, le centre algérien des Archives a récupéré en 2008¹²⁹ une cinquantaine de copies de documents relatifs à l'histoire de l'Algérie pendant la période ottomane. Parmi ces documents, des images de fanions et des emblèmes des bateaux algériens de la marine pendant la période ottomane.¹³⁰

Aujourd'hui, et en plus de ces récents documents, le centre national des Archives algériennes détient un fonds relatif à l'époque ottomane qui se compose en 5 groupes distincts:

1- Les documents d'Istanbul: composés des registres "Mühime defter-i" ("correspondance entre les responsables d'Alger et la Sublime Porte¹³¹") et la série "Khatt-ı Hümâyûn" (Une série de "correspondance entre les responsables d'Alger et la Sublime Porte [qui] concerne la course et les problèmes qu'elle pose au plan des relations extérieures de la Régence d'Alger."¹³²

2- Registres de Bayt al-mâl (archives des transactions économiques) "datées jusqu'à 1867, elles renferment des actes de succession, la correspondance commerciale, le contrôle des échanges et les inventaires des entrepôts"¹³³

3- El Mahakim achariya (documents judiciaires) "rassemble jusqu'à 1856 concernant les transactions des biens immobiliers, des mariages ou des divorces, des donations et des affranchissements d'esclaves"¹³⁴

4- Manuscrits arabes

4- Registres du Baylık (Archives de l'administration centrale) qui s'arrêtent à 1862. 'Elles regroupent des actes de fondations pieuses, des documents sur le soutien aux pauvres, mais également sur les aides apportées aux étudiants des médersas.'¹³⁵, Ces Archives nous renseignent sur une multitude d'aspects de la vie administrative et courante dans l'Algérie

¹²⁹ "l'Algérie récupère une partie des archives ottomanes". 13 octobre 2009. Algerie360. [Page consultée le 13.07.2021] <https://www.algerie360.com/lalgerie-recupere-une-partie-des-archives-ottomanes/>

¹³⁰ Idem.

¹³¹ « Sources et bibliographie », , Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane. II. La course, mythes et réalités, sous la direction de Merouche Lemnouar. Éditions Bouchène, 2007, pp. 327-345.

¹³² Idem.

¹³³ Idem.

¹³⁴ Akihito Kudo, Raed Bader, Didier Guignard. Des lieux pour la recherche en Algérie. Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, 2004, pp.158-168. hal-01400576

¹³⁵ Idem.

ottomane. Elles apportent des informations sur les relations diplomatiques officielles entre la Sublime Porte et la régence d'Alger, permettent d'identifier les noms de dirigeants et les durées de leur administration, de connaître les fonctions et grades militaires et administratifs, les types d'impôts existants et les méthodes pour les collecter...etc.

Dit "ottoman", ce fonds en réalité rassemble un nombre de documents s'étendant sur une temporalité large, c.à.d. des documents datant aussi bien d'avant le rattachement à l'Empire ottoman jusqu'au début de l'occupation, puis la colonisation française. La série des "Mahakim achariya" (documents judiciaires) témoigne de l'intervention de l'administration française et son rôle dans la constitution d'une partie importante de ce fonds. Isabelle Grangaud montre par exemple comment l'administration française des Domaines avait lancé une opération visant à reconnaître l'état des propriétés de la Régence d'Alger au lendemain de la conquête.¹³⁶

Dans le cadre du traité de capitulation signé par le Dey Hussein, le respect des biens, du culte et des personnes devait être garanti par l'armée française. Seules les propriétés du domaine public ainsi que celles du Dey et du Beylik pouvaient lui revenir.

*"Or, la définition de ce qui était privé, en tant qu'appartenant aux personnes, ou public, en tant qu'appartenant au Beylik et aux agents du gouvernement ottoman, n'allait pas de soi. Ce, en raison, en premier lieu, de l'existence d'un certain type de biens, les habûs, qui venaient bouleverser les catégories juridiques dans la mesure où, n'étant ni privés ni publics, puisque considérés comme dotations perpétuelles et inaliénables, ils ne pouvaient souffrir en droit d'une quelconque appropriation."*¹³⁷

Une campagne de prospection au sein de la population est alors menée par les agents du Domaine pour clarifier l'état de nombreuses propriétés. Il sera ainsi exigé des propriétaires de fournir à l'administration leurs titres notariés sous peine de se voir dépossédés; les attestations des habûs, sont, elles, fournies par les établissements religieux. La richesse de la documentation concernant Alger dans ce fonds témoigne de cette opération.¹³⁸

¹³⁶ Isabelle Grangaud. *Affrontarsi in archivio. Tra storia ottomana e storia coloniale (Algeri 1830) = Affrontements dans les archives. Entre histoire ottomane et histoire coloniale, Alger 1830. 2008.* halshs-00462228

¹³⁷ Idem.

¹³⁸ Idem.

2.2. Etat des lieux des archives algériennes sur l'esclavage

La richesse des fonds ottomans en Algérie permet d'étudier et de comprendre l'histoire et la pratique de l'esclavage dans l'Algérie pré-coloniale, englobant deux phénomènes: la traite négrière subsaharienne, et la traite barbaresque des Européens. Ces traites humaines distinctes avaient des cheminements différents, mais les esclaves se retrouvaient souvent dans les mêmes grandes villes, servaient les mêmes maîtres, et leur achat suivait les mêmes méthodes. Leurs statuts, à peu près similaires, différaient toutefois sur plusieurs points: les Européens étaient souvent considérés beaucoup plus comme des captifs qui pouvaient être rachetés par l'église à tout moment (le terme, pour parler d'un esclave européen était "Assir" qui signifiait "captif" tandis que "abd", donc "esclave" n'était employé que pour désigner un esclave noir. Cette différence s'effaçait seulement quand il s'agissait de femmes, qu'on désignait comme "ama" (peu importe la couleur de sa peau). Ces enjeux de genre et de race n'auraient pu être démontrés sans l'apport des archives ottomanes algériennes qui restent des sources importantes pour étudier le rapport des Ottomans et des Arabo-berbères algériens à la notion de la servitude.

Nous pouvons ainsi constater l'intérêt de ces archives à travers quelques exemples de recherches, notamment l'étude de Fatiha Loualich sur les esclaves noirs dans la Régence d'Alger. Se servant de la série des "Mahakim Chaariya" (Tribunaux juridiques) dans le fonds ottoman aux ANA, Loualich a ainsi réussi à collecter plusieurs données liées à la vente et achat d'esclaves à cette période, comme les prix des esclaves, les pratiques sociales liées à leur acquisition (ex. dons nuptiaux), et le processus juridique de leur affranchissement (grâce à un corpus de 200 actes d'affranchissement¹³⁹). Ces mêmes documents ont été aussi exploités par le chercheur Yacine Daddi Addoun pour y extraire notamment une catégorisation des types de manumissions dans la Régence d'Alger.¹⁴⁰

Relativement plus accessibles que les sources algériennes de la période coloniale (en Algérie), les archives ottomanes comportent encore le problème de la langue (arabe et osmanli) qui les rend plus ou moins difficilement appréhendables, même pour les chercheurs arabophones. On

¹³⁹ Loualich Fatiha. Les esclaves noirs à Alger (fin du XVIIIe-début du XIXe siècle) : de l'esclave à l'affranchi, vers une relation d'allégeance. In: Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, tome 115, n°1. 2003. pp. 513-522; https://www.persee.fr/doc/mefr_1123-9883_2003_num_115_1_9303

¹⁴⁰ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.120 https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

sait toutefois, d'après les renseignements de chercheurs, que certains documents ont commencé à être traduits vers l'arabe.¹⁴¹

Outre les archives ottomanes, il sera aussi important à l'avenir de se tourner vers les archives privées et familiales qui peuvent exister sur le territoire algérien. Par exemple, des actes d'achats ou de manumission d'esclaves qui peuvent encore être conservés chez des familles ou dans des zaouias, ou des archives orales de descendants d'esclaves. La collecte de tels documents relèverait soit du centre des Archives Nationales, qui a déjà lancé des campagnes de collecte d'archives privées sur le sujet de la Guerre d'indépendance nationale¹⁴²; ou encore d'initiatives académiques indépendantes.

3. Archives internationales

Outre la France et l'Algérie, plusieurs autres pays dans le monde conservent des archives relatives à la thématique de l'esclavage en Algérie. Cette dissémination des sources est le résultat d'échanges permanents et de rapports de pouvoir incessants dans le bassin méditerranéen, de conséquences postcoloniales ou simplement le fait de rapports diplomatiques ou journalistiques réalisés dans le pays par des Occidentaux.

La période ottomane de l'Algérie fut ainsi le moment précolonial le plus contemporain à étudier, et dans lequel l'esclavage fut pratiqué. Dépassant les frontières de l'Afrique du Nord, c'est sans surprise que la plus grande partie des archives ottomanes, même produites dans la Régence d'Alger, se trouve aujourd'hui en Turquie. Ces dernières décennies ont connu une recrudescence d'intérêt des chercheurs à l'égard de cette phase historique de l'Algérie, largement délaissée au lendemain de l'indépendance. Cet intérêt a été également manifesté de la part des parties officielles. Il est démontré notamment par les récentes initiatives de coopération en matière d'archives entre la Turquie et l'Algérie, et un symposium organisé par les Archives nationales algériennes en collaboration avec l'ambassade de Turquie en 2009¹⁴³,

¹⁴¹ Akihito Kudo, Raed Bader, Didier Guignard. Des lieux pour la recherche en Algérie. Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, 2004, pp.158-168. hal-01400576

¹⁴² Mehareb, Naima. "Les archives privées en Algérie. Etat de la question et perspectives". Archives nationales d'Algérie. https://francearchives.fr/file/8337219a04073ff2745c845813990be91700b312/static_2978.pdf

¹⁴³ Ammour, Idir. "L'Algérie ottomane livre ses secrets. Symposium organisé aux Archives nationales". 15.10.2009 L'expression. [Page consultée le 15.07.2021] <https://www.l'expression.dz/culture/lalgerie-ottomane-livre-ses-secrets-70204>

dans lequel ont participé un nombre de chercheurs qui ont signalé la richesse des documents sur l'Algérie dans les Archives nationales de Turquie.

Bien avant, ce furent également les travaux d'Abdeljalil Temimi dès la fin des années 60 qui attirèrent l'attention sur l'importance des fonds ottomans conservés dans les Archives turques pour l'écriture de l'histoire maghrébine. Parmi ces archives, des documents présentés dans un article datant de 1968 dans la Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée concernent par ailleurs de façon indirecte la thématique de l'esclavage; il s'agit de documents sur le bombardement d'Alger de 1816, un événement marquant dans l'histoire de la régence, qui mit fin à l'esclavage des Européens chrétiens dans ce territoire. Temimi présente ainsi, à titre d'exemple, un document rare des correspondances du Dey d'Alger Omer Pacha (ou Omar Aghar) avec la Sublime Porte et dans lequel il explique les tenants et aboutissants du conflit d'Alger avec les Anglais, notamment à cause de l'exigence d'abolition de l'esclavage des européens "infidèles" et la demande de leur libération sans frais supplémentaires.¹⁴⁴

Outre les archives ottomanes, les chercheurs réalisant des travaux sur l'esclavage en Algérie ont tout intérêt à consulter les archives diocésaines restées en Algérie. En effet, l'église, et surtout l'ordre des missionnaires des Pères blancs, et des Sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique (Sœurs blanches) menés par le Cardinal Lavignerie, archevêque d'Alger de 1867 jusqu'à sa mort en 1892, fut très impliquée dans le mouvement abolitionniste de l'esclavage dans toute l'Afrique et notamment en Algérie.

Aujourd'hui, les archives des missionnaires Pères et sœurs blanches en Algérie se trouvent à Rome où elles avaient été transférées dès les années 1930-1940¹⁴⁵. Leur site donne néanmoins accès à quatre bases de données: Inventaire des archives, Conclusions des chapitres, Conseils généraux et chroniques trimestrielles et rapports annuels (seulement deux d'entre elles sont consultables gratuitement)¹⁴⁶. Les fonds des missionnaires d'Afrique détiennent également une documentation photographique et iconographique importante. Celle-ci n'est pas disponible sur leur site officiel, mais quelques images peuvent être retrouvées sur le site pereblancs.org

¹⁴⁴ Temimi Abdeljelil. Documents turcs inédits sur le bombardement d'Alger en 1816. In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n°5, 1968. pp. 111-133; Document 7 p.124.

doi : <https://doi.org/10.3406/remmm.1968.985>

¹⁴⁵ Akihito Kudo, Raed Bader, Didier Guignard. Des lieux pour la recherche en Algérie. Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, 2004, pp.158-168. hal-01400576

¹⁴⁶ "Archives et Bibliothèque des Missionnaires d'Afrique" [Page consultée le 15.07.2021] <https://mafr.org/archives-des-mafr/>

(probablement un ancien site). On y trouve ainsi deux photographies rares (l'une d'elle est en montage) d'une classe composée de jeunes esclaves rachetés au Sahara. Dans le cadre d'un projet d'institut mené par le Cardinal Lavignerie, ces derniers sont formés pour devenir médecins catéchistes. L'institut est d'abord établi à Carthage en Tunisie, ensuite à la Marsa, puis enfin à Malte.¹⁴⁷

Autres sources d'archives relatives à notre thématique: sont bien évidemment les centres de conservation dans tout l'espace méditerranéen lié à l'histoire de la traite barbaresque tel que le centre des archives d'outre-mer du Portugal (Arquivo Historico Ultramarino) qui conserve "*des documents sur divers aspects de l'esclavage, de la rançon et de l'échange d'esclaves entre la Régence d'Alger et le Royaume du Portugal.*"¹⁴⁸

Concernant plus particulièrement la traite transsaharienne et l'esclavage des noirs, il sera évidemment important de se tourner vers les régions africaines. Des documents d'affranchissement d'esclaves¹⁴⁹ (bien que peu nombreux en comparaison au nombre existant dans le fonds ottoman algérien) émanant du Centre de Documentation et de Recherches Ahmad Baba (CEDRAB) à Tombouctou peuvent également être sources de riches informations pour les chercheurs.

¹⁴⁷ Salas, Jesús. "Le Cardinal Lavignerie et sa lutte anti-esclavagiste" Peresblancs.org
http://peresblancs.org/esclavage.htm?utm_source=pocket_mylist

¹⁴⁸ Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. P.7 https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

¹⁴⁹Signalés dans Idem. p. 6.

Chapitre 3:
Politiques et enjeux mémoriels

1. Politique mémorielle autour de l'esclavage et ses archives en France

La politique mémorielle de l'esclavage et de ses traites aujourd'hui est le fruit d'un long processus d'évolutions de perceptions et d'enjeux politiques sur la question. Dans son livre "Devenir descendant d'esclaves, enquête sur les régimes mémoriels"¹⁵⁰, Johann Michel retrace le cheminement du traitement mémoriel réservé à cette Histoire.

Survenue en 1848, l'abolition de l'esclavage en France et dans ses anciennes colonies (dont l'Algérie) est passée par plusieurs "anniversaires". Toutefois, ces derniers n'ont pas toujours été abordés de la même manière. Michel explique que ces commémorations (entre autres aspects de la politique mémorielle française envers l'esclavage) ont été influencées par trois types de régimes mémoriels successifs. D'abord, le "régime abolitionniste"¹⁵¹ qui prend forme à partir de 1948, date du centenaire de l'abolition de l'esclavage. Celui-ci met particulièrement en exergue le rôle des élites métropolitaines dans l'abolition de l'esclavage, surtout la figure de Victor Schœlcher. Prenant une position de glorification des "libérateurs" blancs des esclaves, il dépossède les anciens esclaves de leur agentivité.

Un deuxième régime mémoriel "nationaliste" apparaît au lendemain des décolonisations dans les années 50 et 60. Ce régime vise à consolider le processus d'une "nationalisation de la mémoire", il vise pour ainsi dire à réhabiliter les figures de lutte émanant des anciens esclaves, comme étant aussi acteurs de leur propre libération. Cette tendance survient dans une volonté d'apaiser des mouvements d'agitation indépendantiste ou autonomiste dans les départements d'Outre-Mer.

Enfin, c'est l'étape d'un "régime victimo-mémoriel" qui prend place dès les années 80 et qui est influencé par des travaux d'ethnopsychiatrie démontrant l'existence d'une "mémoire habitus de l'esclavage", c.à.d. "*un ensemble de dispositions sociales, familiales et économiques héritées de l'esclavage et qui auraient des effets néfastes jusqu'à aujourd'hui*"¹⁵². Considérant l'oubli mémoriel comme un danger, ce régime se démarque par une position plus sévère. Le 23 mai 1998, une marche rassemblant une dizaine de milliers de personnes a lieu, elle a abouti au vote de la loi Taubira (du nom de Christiane Taubira, alors

¹⁵⁰ Michel, Johann. *Devenir descendant d'esclave, enquête sur les régimes mémoriels*. Presses universitaires de Rennes, 2015.

¹⁵¹ Idem. p.21

¹⁵² Idem.

députée de l'Assemblée nationale française, 1^{re} circonscription de Guyane et rapporteuse de la loi à l'Assemblée) en 2001, reconnaissant l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

La loi Taubira dispose dans son 1^{er} article:

*“La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.”*¹⁵³

Elle implique également que la mémoire de l'esclavage soit prise en compte dans les programmes scolaires et dans les programmes de recherche en histoire avec un point sur les archives:

*“La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.”*¹⁵⁴ (Article 2 de la loi)

La promulgation de la loi le 21 mai 2001 entrainera par la suite la fixation de deux dates pour le souvenir de l'esclavage; une journée nationale des mémoires de la traite et de l'esclavage et de leurs abolitions, célébrée désormais le 10 mai de chaque année en France. Et le 23 mai, journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage.

C'est sur le sillage de cette nouvelle politique que va naître le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'esclavage (CNMHE) qui mutera par la suite en la Fondation pour la mémoire de l'esclavage reconnue d'utilité publique le 12 novembre 2019, et sera présidée par l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME) reprend ainsi en grande partie les réalisations et les chantiers du CNMHE, notamment la mise en place en 2015 du Mois des

¹⁵³ “Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité”. Légifrance. [Page consultée le 06.08.2021]

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000405369/>

¹⁵⁴ Idem.

Mémoires, du concours scolaire de la Flamme de l'Égalité, et la remise chaque année d'un prix de thèse récompensant les meilleurs travaux sur l'esclavage.

Dans l'espace public, la mémoire de l'esclavage est célébrée ou commémorée par plusieurs lieux en métropole et dans les Outre-Mer¹⁵⁵: des monuments tels celui intitulé "Le cri, l'écrit", réalisé par Fabrice Hyber (2007), et qui se trouve au Jardin du Luxembourg à Paris, où se tient traditionnellement la cérémonie officielle de la journée nationale de commémoration de la traite, de l'esclavage et de ses traites. D'autres lieux importants ont vu le jour durant les deux décennies suivant la loi Taubira, c'est le cas du Mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes (inauguré en 2012), et le Mémorial ACTe à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe et qui tient aussi lieu de musée.

Ainsi mentionné plus haut, la loi Taubira a porté un intérêt clairement exprimé à la question des archives en incitant à leur valorisation. C'est dans ce contexte et suite à un incident médiatique autour des archives qu'est né le "guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions"¹⁵⁶ réalisé par les Archives de France, une publication de 625 pages éditée par la Documentation Française à Paris en 2007.

En effet, la publication de ce guide a constitué une réponse urgente à une tempête médiatique qui s'est abattue sur les Archives Nationales, accusées par des associations des mémoires noires de négliger l'acquisition du patrimoine archivistique français relatif à l'esclavage. Cette campagne est intervenue après une vente publique de documents privés relatifs à la mémoire de l'esclavage et à la traite négrière à Lyon en 2005¹⁵⁷. Les associations craignaient ainsi que, sans un vrai engagement de la part des Archives étatiques pour acquérir de nouveaux documents, beaucoup d'archives entreraient dans des collections privées et seraient ainsi inaccessibles au public et aux chercheurs.

Cette offensive, bien que partiellement justifiée, eu toutefois le mérite de relancer le débat sur la politique autour des archives de l'esclavage en France. Pour se défendre des reproches qui leur ont été adressées, les Archives Nationales ont d'abord réagi en présentant le rapport

¹⁵⁵ "Les lieux de mémoire". Eduscol, novembre 2020. <https://eduscol.education.fr/1323/les-lieux-de-memoire>

¹⁵⁶ Sibille, Claire. (dir) *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Direction des Archives de France / Documentation française, 2007.

¹⁵⁷ Vatican Agnès. Comment interroger les instruments de recherche existants pour répondre aux revendications mémorielles : l'exemple de la traite et de l'esclavage. In: *La Gazette des archives*, n°220, 2010-4. Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies. pp. 147-155; doi : 10.3406/gazar.2010.4750 http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4750

montrant un nombre important d'acquisitions effectuées depuis plusieurs années dans ce domaine. En effet, bien que de bonne volonté, les actions des services des Archives nationales restaient limitées par certaines contraintes dont les crédits insuffisants qui leur sont alloués et qui ne permettent pas d'intervenir dans de grandes ventes¹⁵⁸. De plus, le caractère privé de certains documents n'autorisait pas non plus aux Archives nationales un droit de revendication sur eux.

Pour mettre définitivement fin à ce procès d'intention, une enquête fut lancée par la directrice des Archives de France, Martine de Boisdeffre¹⁵⁹, auprès du réseau des Archives nationales et territoriales, en association avec les services d'archives des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, et ceux des chambres de commerce des grandes villes portuaires, et qui aboutit au projet d'un guide des sources établi sous la direction de Claire Sibille, conservateur à la direction des Archives de France, avec le concours des services d'archives publics. Ce guide a permis de recenser l'ensemble des fonds d'archives disponibles relatifs à l'esclavage, tant privés que publics.

Issu d'un travail fort laborieux, le guide ne contient toutefois pas une liste exhaustive de tous les documents conservés par les services d'archives. Pour des raisons pratiques (volume autrement trop excessif), les créateurs de ce guide ont opté pour une orientation de recherche dans les différents fonds concernés tout en fournissant des notices vérifiées par chaque service détenant le fonds. Parmi ces derniers: les fonds administratifs, ceux des secrétariats d'État de l'Ancien Régime, affaires étrangères ou marine, les fonds d'ambassades et autres. L'ensemble est distingué entre fonds d'intérêt national et local et par périodes. L'ouvrage n'inclut pas non plus les documents conservés dans les autres institutions patrimoniales autres que les archives, comme les bibliothèques et musées.¹⁶⁰

Le guide est composé de six chapitres: pouvoir central; pouvoirs locaux en métropole; pouvoirs locaux dans les colonies; hommes politiques, administrateurs coloniaux, militaires,

¹⁵⁸ Pascal Even, « Le guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions », In Situ [En ligne], 20 | 2013, mis en ligne le 20 mars 2013, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/10298> ; DOI : 10.4000/insitu.10298

¹⁵⁹ Idem.

¹⁶⁰ Chauleau Liliane. Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, établi sous la direction de Claire Sibille, 2007. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 2008, tome 166, livraison 1. De l'Ancien Régime à l'Empire : mutations de l'État, avatars des archives. pp. 298-300; https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_2008_num_166_1_464681_t19_0298_0000_2

diplomates et agents consulaires; acteurs privés; et enfin travaux historiques et collections documentaires.¹⁶¹

Dès sa publication, le guide a aussi prouvé son utilité et son apport à diverses initiatives dans la recherche ou pour des entreprises muséales, c'est le cas de plusieurs expositions réalisées par les archives départementales de la Charente-Maritime, les archives municipales, les archives de la marine de Rochefort et autres institutions qui se sont activement servi du guide pour leurs activités.¹⁶²

2. La question de l'esclavage en Algérie et dans la région MENA

La question mémorielle sur l'esclavage est aujourd'hui ignorée en Algérie. Ce fait historique fait rarement l'objet de débats publics, et n'est pas intégré dans les programmes éducatifs et universitaires. Comme c'est le cas pour de nombreux pays arabes, aucune reconnaissance face au crime de l'esclavage et de la traite négrière arabe n'a été avancée. Seules exceptions: la Libye au temps de Kadhafi et la Tunisie.

Bien que n'ayant pas pris des mesures officielles pour la reconnaissance ou la commémoration de l'esclavage, la Libye est le seul pays arabe à avoir présenté des excuses officielles pour les crimes commis contre les Africains noirs dans le cadre des traites esclavagistes. Passée presque complètement inaperçue dans les médias occidentaux et même arabes, la déclaration de Mouammar Kadhafi a bien eu lieu. Le 10 octobre 2010, lors de la séance inaugurale du sommet arabo-africain tenu à Syrte, l'ex-président libyen avait présenté ses excuses auprès des Africains pour les pratiques esclavagistes commises par l'ensemble des pays arabes.¹⁶³ Condamnant l'esclavage et les traites arabes, Kadhafi est allé même jusqu'à les comparer aux pratiques du colonialisme occidental. Un geste fort, mais très peu médiatisé, il est aujourd'hui quasiment tombé dans l'oubli.

¹⁶¹ Sibille, Claire. (dir) Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Direction des Archives de France / Documentation française, 2007.

¹⁶² Pascal Even, « Le guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions », In Situ [En ligne], 20 | 2013, mis en ligne le 20 mars 2013, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/10298> ; DOI : 10.4000/insitu.10298

¹⁶³ Akhalbey, Francis. "Watch Gaddafi apologize on behalf of Arabs for their cruel treatment of Africans during the Arab slave trade." 15 novembre 2019. Face2faceafrica. [consultée le 20/05/21] <https://face2faceafrica.com/article/watch-gaddafi-apologize-on-behalf-of-arabs-for-their-cruel-treatment-of-africans-during-the-arab-slave-trade>

Le deuxième pays arabe, et le premier au Maghreb, à avoir pris une initiative mémorielle envers l'esclavage pratiqué sur son territoire est la Tunisie. Le 23 janvier 2019, le défunt président tunisien Béji Caïd Essebsi annonce l'institution d'une journée nationale de l'abolition de l'esclavage dans son pays, commémorée le 23 janvier¹⁶⁴. Cette résolution est le fruit de mouvements de lutte d'antiracisme très actifs en Tunisie, et notamment après une rencontre avec Raoudha Laabidi, présidente de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes.

La Tunisie fut en effet, une des premières nations à avoir aboli officiellement l'esclavage sur son territoire, devançant ainsi la France et la Grande-Bretagne. Le 23 janvier 1846, Ahmed 1er Bey promulgue le premier décret pour l'abolition de l'esclavage. Cette décision qui visait surtout à lutter contre les mauvais traitements subis par les esclaves¹⁶⁵, n'avait pas été appliquée avec rigueur. Un deuxième décret d'abolition est ensuite émis en 1890 par le protectorat français.

Saluée par l'opinion internationale et par de nombreux militants des droits de l'homme en Tunisie, la nouvelle décision et ses modalités d'application restent sujets à débats. En effet, la proclamation de cette nouvelle journée de commémoration n'est pas un "acte isolé", elle intervient à la suite de l'inscription, en 2017, dans le registre "mémoire du monde" de l'UNESCO de documents ayant trait à l'interdiction de la traite et de l'affranchissement des esclaves en Tunisie, rédigées par Ahmed 1er Bey.¹⁶⁶ C'est cet aspect patrimonial et "progressiste" que le gouvernement tunisien post-révolution tente de valoriser: rappeler au monde la position de la Tunisie en tant que précurseur dans la course abolitionniste, et donc des droits de l'homme. C'est donc finalement une stratégie qui vise surtout à redorer l'image du pays, plus qu'à réaliser un vrai travail de fond sur l'Histoire, la mémoire et surtout les héritages de l'esclavage en Tunisie.

Enfin, un autre pays arabe s'ajoute à la liste des Etats ayant réalisé quelques avancements dans leur politique mémorielle envers l'histoire de l'esclavage; il s'agit du Qatar. Pays aux

¹⁶⁴ Nasraoui, Wided. "Tunisie: le 23 janvier Journée de l'abolition de l'esclavage, une décision « historique »". 23 janvier 2019. Jeune Afrique. [consultée le 30/05/21] <https://www.jeuneafrique.com/713313/societe/tunisie-le-23-janvier-journee-de-labolition-de-lesclavage-une-decision-historique/>

¹⁶⁵ M'hamed Oualdi, « Commémorer l'abolition de l'esclavage en Tunisie. Les droits des citoyens noirs et l'histoire des esclaves d'origines européennes », *Esclavages & Post-esclavages* [En ligne], 4 | 2021, mis en ligne le 10 mai 2021, consulté le 30 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/slavery/3907> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/slavery.3907>

¹⁶⁶ Idem.

multiples contradictions, le Qatar a été pendant ces dernières années sous les feux des médias occidentaux à la suite des accusations d’esclavage moderne pratiqué envers les travailleurs migrants, venus construire les stades de football en vue de la manifestation sportive de la coupe du monde du football prévue en 2022 au Qatar. Plusieurs témoignages et enquêtes ont montré des conditions de travail inadmissibles infligées aux travailleurs venus de divers pays asiatiques voisins et dont les passeports sont souvent confisqués.

C’est dans ce contexte houleux que le premier musée dédié à l’histoire de l’esclavage arabo-musulman voit le jour. Le “Bin Jelmood House” est un musée établi à Doha dans la demeure restaurée d’un marchand négrier du XIX^{ème} siècle¹⁶⁷. Il aborde ainsi l’histoire de la traite esclavagiste dans l’Océan Indien, et retrace notamment le parcours des esclaves arrivés de l’Afrique de l’Est pour être vendus au Qatar. L’exposition permanente dans le musée intègre également des vidéos explicatives de chercheurs et des images d’archives illustrant la route de la soie maritime et les multiples itinéraires commerciaux dans la région. Dans un des panneaux du musée, les visiteurs peuvent lire: *“These settings reveal the circumstances of the enslaved people whose lives form part of the story of this country”* (Ces décors révèlent la situation des esclaves dont la vie fait partie de l’histoire de ce pays).

Le musée “Bin Jelmood House” a également travaillé sur la collecte d’archives orales avec des familles descendantes d’anciens négriers, tout en veillant à dissimuler leurs identités dans l’exposition. En effet, l’esclavage fait partie d’un passé récent au Qatar qui n’a aboli la pratique qu’en 1952. Dans ce processus de collecte, un des consultants du musée révèle la sensibilité encore présente autour de ce sujet, et les difficultés que l’équipe a rencontrées pour obtenir les témoignages, que ce soit de la part des descendants des esclavagistes ou de celle des descendants des esclavisés.¹⁶⁸

Enfin, la dernière partie de l’exposition s’inscrit dans le présent, elle est dédiée à la question de l’esclavage moderne et aborde même le fâcheux sujet des conditions de travail des migrants étrangers au Qatar.

¹⁶⁷ Barthes, Benjamin. “A Doha, le musée de l’esclavage s’affranchit des tabous”. 9 août 2017. Le Monde. [Consultée le 30.05.21] https://www.lemonde.fr/festival/article/2017/08/09/a-doha-le-musee-de-l-esclavage-s-affranchit-des-tabous_5170519_4415198.html

¹⁶⁸ Khan, Taimur. “Doha slavery museum confronts past to help Qataris shape future”. 23 mai 2016. TheNationalnews.com [consultée le 30.05.21] “<https://www.thenationalnews.com/world/doha-slavery-museum-confronts-past-to-help-qataris-shape-future-1.193152>

Le centre national des Archives du Qatar dispose également d'un site riche d'archives numérisées autour de l'esclavage dans le Golfe Persique. Une recherche avec le mot-clé "slavery" offre des résultats sur 1745 documents, avec également la possibilité d'effectuer la recherche en arabe.¹⁶⁹

Toutefois, sur le plan officiel, aucune décision n'a été prise pour prendre sérieusement en main la question mémorielle de l'esclavage. Le Qatar pris encore sous les feux de l'accusation, s'est surtout démené pour calmer le jeu en annonçant la fin de la "Kafala"¹⁷⁰, un système controversé de parrainage des travailleurs étrangers, favorisant la discrimination.

Ambiguë, la position du Qatar face à la mémoire de l'esclavage dans le monde arabo-musulman reste insaisissable. En 2018, lors de la diffusion sur Al Jazeera (la plus grande chaîne de télévision qatarie) de la série de films documentaires "Les routes de l'esclavage" produite par Arte, la chaîne censure la partie de la série où il est question de la traite arabo-musulmane. Ce fait est signalé par le chercheur marocain Chouki El Hamel¹⁷¹, qui a vu son intervention dans le film amputée. Al Jazeera ignore alors complètement l'épisode sur l'esclavage pratiqué par les arabes, et entame la série directement par la traite transatlantique initiée par les Portugais. Cette réaction témoigne, pour ainsi dire, d'une frilosité encore persistante face au sujet que la communauté arabe a encore du mal à reconnaître et à médiatiser.

En Algérie, la mémoire de l'esclavage est rarement abordée par l'opinion publique, il n'existe aucun mémorial, musée ou même un espace virtuel qui expose la question, cet épisode est totalement mis à l'écart du récit national, et n'est pas enseigné à l'école. Même si le sujet n'est pas entièrement tabou au point d'être interdit de cité, les conférences ou autres manifestations scientifiques publiques sur le thème sont rares. L'opacité est encore plus grande lorsqu'il s'agit d'archives, puisqu'aujourd'hui encore, les services des archives

¹⁶⁹ Résultats de recherche sur l'esclavage dans le site des Archives Nationales du Qatar. [Page consultée le 23.08.2021]

https://www.qdl.qa/en/search/site/slaves?page=1&f%5B0%5D=document_source%3Aarchive_source&retain-filters=1

¹⁷⁰ Barthe, Benjamin. "Le Qatar adopte une ambitieuse réforme de son code du travail". 15 septembre 2020. Le Monde. [Page consultée le 23.08.2021] https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/15/le-qatar-adopte-une-ambitieuse-reforme-de-son-code-du-travail_6052249_3210.html

¹⁷¹ El Hamel, Chouki. "Les petits oubliés d'Al Jazeera sur l'esclavage en terre d'islam", 15 octobre 2018. Telquel.ma [Page consultée le 03.06.2021] https://telquel.ma/2018/10/15/les-petits-oublis-dal-jazeera-sur-lesclavage-en-terre-dislam_1614408

nationales ne disposent même pas d'un site internet vitrine, cela va donc sans parler de l'accessibilité numérique des ressources disponibles en Algérie sur le thème de l'esclavage.

3. Mémoires franco-algériennes: le Rapport Stora et les archives

3.1. Genèse et recommandations du Rapport Stora

En juillet 2020, le président de la république française, Emmanuel Macron, confie à l'historien Benjamin Stora la mission de rédiger un rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie.¹⁷² Cette initiative fait suite à un travail de "réconciliation"¹⁷³ avec le peuple algérien que le président se déclare prêt à mener.

En effet, durant sa campagne présidentielle, Macron avait déjà donné le ton, en déclarant la colonisation comme un crime de guerre. Le rapport Stora intervient ainsi dans la continuation d'un nombre d'initiatives dont la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français dans la mort du mathématicien Maurice Audin¹⁷⁴, disparu en 1957 à Alger. Plus récemment, le Président français a honoré sa promesse de restituer à Alger les crânes des Algériens tués en 1849 lors de la conquête du pays, et dont les restes avaient été conservés au Musée de l'homme, à Paris.

Au cœur de nombreuses attentes de diverses parties, le rapport dit "Stora" remis en janvier 2021, s'est efforcé de balayer plusieurs thèmes houleux sans réussir à faire l'unanimité. Il sera amplement critiqué notamment pour omissions ou incohérences.

Composé de 160 pages (avec les annexes), le rapport aborde une multitude de sujets liés à l'histoire partagée entre les deux pays et soumet des préconisations au président de la république dont la mise en place d'une commission "Mémoire et Vérité" chargée d'impulser des initiatives mémorielles communes entre la France et l'Algérie, et qui serait composée d'un panel de personnalités "engagées dans le dialogue franco-algérien".

¹⁷² Stora, Benjamin. "Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la Guerre d'Algérie." Janvier, 2021. Disponible sur :

<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/09/0586b6b0ef1c2fc2540589c6d56a1ae63a65d97c.pdf>

¹⁷³ Idem p. 2.

¹⁷⁴ Déclaration du président de la république sur la mort de Maurice Audin. 13 septembre 2018.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/09/13/declaration-du-president-de-la-republique-sur-la-mort-de-maurice-audin>

La commission pourra ainsi s'occuper de la mise en application de plusieurs recommandations faites par l'historien Benjamin Stora dans son rapport. Parmi ces dernières, une partie importante est liée à l'histoire proche de la Guerre d'indépendance algérienne: réalisation d'un "guide des disparus" algériens et européens durant la Guerre d'Algérie, reconnaissance par la France de l'assassinat de l'avocat Ali Boumendjel pendant la Bataille d'Alger en 1957, panthéonisation de Gisèle Halimi, avocate de militants indépendantistes algériens, négociation avec les autorités algériennes sur la réhabilitation du déplacement des Harkis en Algérie. Elle entend encourager le travail d'enquête sur les essais nucléaires français dans le désert algérien, et le travail de mémoire sur le dossier des assassinats et enlèvements d'européens au lendemain de l'indépendance algérienne, notamment à Oran en juillet 1962.

Dans le domaine de la culture, le rapport Stora prévoit la réactivation du projet d'un musée d'histoire de la France en Algérie, qui avait déjà commencé à être envisagé en 2014 à Montpellier. Des aides à la jeune création artistique sont aussi envisagées par le biais d'un futur "office franco-algérien de la jeunesse".

Sur la question des archives, Stora a recommandé la réactivation d'un groupe de travail conjoint créé en 2013 qui va œuvrer sur un inventaire commun des archives franco-algériennes (c.à.d. à la fois celles présentes sur le territoire français et celles qui le sont en Algérie), une proposition pourra être soumise pour un "fond commun" aux deux pays.

Afin d'encourager la recherche, des doctorants dans le thème de l'histoire coloniale pourront bénéficier d'aides au déplacement des deux côtés de la méditerranée, avec par exemple des visas à entrées multiples et autres facilitations. Leurs travaux, ainsi que ceux d'autres historiens seraient ensuite diffusés par une collection "franco-algérienne" créée par une grande maison d'édition. Et enfin, un fonds pour la traduction des œuvres dans les deux langues est prévu afin de faciliter l'échange et l'accessibilité des travaux.¹⁷⁵

Pensée dans une volonté de dialogue, l'initiative de "l'échange mémorial" est partagée entre les deux pays. En effet, la présidence algérienne a également fait appel en juillet 2020 à son

¹⁷⁵ "France-Algérie : les 22 recommandations du rapport Stora". Publié le 20 janvier 2021. Lemonde.fr. [Consulté le 24.05.2021] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/01/20/france-algerie-les-22-recommandations-du-rapport-stora_6066931_3212.html

conseiller chargé des archives et de la mémoire auprès de la présidence, Abdelmadjid Chikhi. Ce dernier doit aussi présenter son rapport.¹⁷⁶

3.2. Critiques du rapport

Bien reçu par le président français Emmanuel Macron, qui s'est exprimé ainsi sur Twitter: *“Regarder l’histoire en face, c’est ce qui nous permettra de réconcilier les mémoires. Merci Benjamin Stora pour ce rapport sur les mémoires de la colonisation et de la guerre d’Algérie. Poursuivons ensemble, par des actes, l’indispensable travail de reconnaissance.”*, le rapport ne reçoit pas le même enthousiasme du côté algérien.

Malgré ses nombreuses préconisations et sa volonté claire de satisfaire le plus grand nombre, le Rapport Stora reçut de nombreuses critiques des deux parties; algérienne et française. Du côté algérien, la question de la reconnaissance des crimes et des excuses cristallisait les attentes quant au Rapport Stora. La réaction du gouvernement algérien se manifesta trois semaines après la publication du rapport, ce fut la déception quant au refus de la France de reconnaître ses crimes coloniaux.¹⁷⁷

Encore plus exigeante était la réaction de l’Organisation Nationale des Moudjahidine (anciens combattants de la guerre d’indépendance) qui estimait que le rapport négligeait les crimes commis lors de la conquête d’Alger tels que les enfumades. L’ONM campe par ailleurs sur son exigence d’excuses officielles par la France. Un souhait qui était écarté par cette initiative.¹⁷⁸

Il est vrai que la question des excuses pour la colonisation a constitué une sorte de “bad buzz” autour du rapport Stora. Avant même sa publication, les agences de presse avaient reçu la réponse de l’Elysée qui tranche sur le fait qu’il n’y aura pas d’excuses officielles de la part du président. Cette “nouvelle” retentit alors dans de nombreux médias avant même que le public n’ait eu à lire le rapport. Certains militants se sont au contraire exprimés pour dire qu’ils

¹⁷⁶ “Décryptage du rapport Stora sur l’enjeu mémoriel de la relation France-Algérie”. 23 février 2021. Fondation Méditerranéenne d’Etudes Stratégiques. [Page consultée le 03.06.21] <https://fmes-france.org/sarah-sriri-decryptage-du-rapport-stora-sur-lenjeu-memoriel-de-la-relation-france-algerie/>

¹⁷⁷ Le Troquier, Pauline. “Rapport Stora. Le gouvernement algérien déplore la non-reconnaissance des “crimes coloniaux” de l’État français”. *Courrier International*, le 10/02/2021. [Consulté le 24.05.2021] <https://www.courrierinternational.com/article/rapport-stora-le-gouvernement-algerien-deploire-la-non-reconnaissance-des-crimes-coloniaux-de>

¹⁷⁸ “Algérie : les anciens combattants rejettent le rapport Stora”. *Leparisien.fr*, publié le 1er février 2021. <https://www.leparisien.fr/international/algerie-les-anciens-combattants-rejettent-le-rapport-stora-01-02-2021-8422463.php>

n'attendaient nullement ces fameuses excuses de la part de la France, c'est le cas de Fadela Chitour-Boumendjel, militante pour les Droits de l'Homme et nièce de l'avocat algérien Ali Boumendjel, torturé et tué pendant la Bataille d'Alger, et dont la France a reconnu l'assassinat le 2 mars 2021. Interrogée par le quotidien algérien "Liberté" sur la question des excuses, Madame Chitour-Boumendjel a répondu:

*"Nous avons mené la guerre à la France coloniale et nous l'avons gagnée. Nous ne sommes pas demandeurs d'excuses. Mais la morale et l'éthique exigent, de mon point de vue, que la France officielle franchisse ce pas..."*¹⁷⁹

3.3. Sur la question de l'esclavage

Pour l'heure, la thématique de la mémoire de l'esclavage n'est pas incluse dans l'agenda politique algérien, et ne représente en aucun cas un sujet de débat mémoriel, encore moins avec la France. Le rapport Stora ne mentionne donc nul part le sujet de l'esclavage comme thème de recommandation à traiter par les services des archives ou par les chercheurs.

Les raisons de cette absence peuvent s'expliquer de nombreuses façons. D'abord, la question de l'esclavage n'est encore nullement sujette à débat, ni dans la société algérienne. Contrairement à ses voisins du Maghreb, l'Algérie fait moins parler des questions liées au racisme, même si elles sont toujours présentes. Il n'existe pratiquement pas d'initiatives citoyennes, et à part quelques rares scandales médiatiques rapidement étouffés, la discussion autour de ce sujet est fort peu présente. L'absence de revendications dans ce sens fait que la thématique est largement négligée.

Une autre raison purement diplomatique peut être celle d'éviter un "sujet qui fâche", celui où les Algériens sont en mauvaise posture, indépendamment des méfaits de la colonisation. Même si d'autres sujets sensibles ont été évoqués, notamment les crimes commis par le FLN à l'encontre de civils français ou celui des Harkis, ils restent néanmoins des thèmes liés à une guerre commune, celle où "chacun aurait sa part de responsabilité".

Pourtant, le thème de l'esclavage pourrait avoir sa place dans les dispositions proposées par un tel rapport. En effet, il s'inscrit déjà dans la large chronologie de la "colonisation", étant

¹⁷⁹ Benamar, Karim. "“Nous avons gagné la guerre, nous ne sommes pas demandeurs d'excuses...” 24 janvier 2021, Liberté. [Page consultée le 05.06.21] <https://www.liberte-algerie.com/actualite/nous-avons-gagne-la-guerre-nous-ne-sommes-pas-demandeurs-dexcuses-352956>

donné que les archives de l'abolition de l'esclavage en 1848 ont été produites, en grande partie, à cette période. Dans la proposition de Stora de créer une collection franco-algérienne dans une grande maison d'édition, les études sur l'esclavage en Algérie et son abolition pourraient déjà s'y intégrer. Tout dépendra par la suite de l'importance que cette collection accordera à certains thèmes plutôt qu'à d'autres, car à lire le rapport Stora, l'accent est clairement mis sur la thématique de la Guerre d'indépendance qui prend le dessus sur l'ensemble du document.

Il est clair que s'il y avait une meilleure prise de conscience envers la question mémorielle de l'esclavage en Algérie, le thème aurait trouvé sa place dans le rapport Stora. Historiquement, l'abolition de l'esclavage en Algérie est un processus entamé par la France coloniale, c'est un fait d'histoire qui a impliqué les deux parties, son étude permet de saisir les rapports de force existants à cette période d'une conquête encore fragile. En outre, analyser le phénomène de l'esclavage en Algérie; c.à.d. celui qui a concerné non seulement les noirs, mais aussi les blancs européens, mène à revenir aux sources même de ce qui a servi comme justification à la conquête de l'Algérie, et qui a longtemps nourrit le discours civilisationnel autour de la colonisation. Le phénomène de l'esclavage en Algérie est souvent considéré comme un phénomène à part, totalement dissocié de la colonisation, pourtant les études récentes prouvent le contraire.

4. Mouvements sociaux et droit à la mémoire des descendants d'esclaves

La décennie 2010 a vu s'ouvrir un nouveau débat, longtemps mis sous silence, sur le racisme et les représentations des noirs dans les pays arabes et maghrébins. Comme nous l'avons vu précédemment, le combat des associations tunisiennes a largement participé à l'ouverture d'une nouvelle page de la politique mémorielle autour de l'esclavage en Tunisie.

Avec la démocratisation d'internet et les réseaux sociaux, plusieurs initiatives continuent à voir le jour. Ces initiatives visent essentiellement le combat contre le racisme anti-noir dans les pays arabes. Toutefois, leur travail de sensibilisation englobe souvent un intérêt pour la mémoire historique des populations noires dans cette région, et pour le phénomène de l'esclavage intrinsèquement lié aux discriminations actuelles que les minorités noires ont à supporter. C'est le cas par exemple de certaines campagnes qui s'attaquent aux discriminations de langage, et au fait que beaucoup de noirs au Maghreb continuent à être appelés "servant" ou même "esclave" dans le langage courant.

Au Maroc, la coalition "Papiers pour tous", composée de plusieurs associations, a lancé en 2014 la campagne "Massmiytich Azzi !" qui signifie "Je ne m'appelle pas 'un noir'. J'ai un nom !". Une autre campagne transmaghrébine voit le jour en 2016 avec les slogans « *Ni Oussif Ni Azzi, baraka et yezzi* » (en français, « *Ni esclave, ni nègre, stop, ça suffit* »)¹⁸⁰. Même si des initiatives émanant de milieux associatifs visaient surtout le racisme envers les migrants subsahariens, elles ont eu le mérite de (re)lancer le débat sur le problème de la négrophobie au Maghreb.

En effet, le Maghreb a connu une montée migratoire importante durant ces dernières années, surtout en raison des conflits armés et des menaces terroristes dans le Sahel. La gestion nord-africaine de ce nouveau flux humain a été largement critiquée, et a révélé une négrophobie sous-jacente dans la plupart de ces Etats. Après les révélations choc sur l'existence d'un marché d'esclaves en Libye, l'Algérie s'est aussi retrouvée sur le banc des accusés¹⁸¹. En 2018, par le biais de l'agence Reuters, des migrants subsahariens affirment avoir été torturés et vendus comme esclaves en Algérie¹⁸², dans la ville de Tamanrasset dans le sud du pays. Amplement critiquée pour sa gestion migratoire, l'Algérie a aussi été accusée par plusieurs ONG humanitaires d'abandonner les migrants dans le Sahara¹⁸³, ou encore de faire de la "chasse à l'homme noir" pour traquer les migrants illégaux, au risque de porter préjudice à ses propres citoyens noirs.

Malgré tout cela, l'Algérie semble encore être la moins avancée parmi les pays maghrébins dans les questions de lutte antiraciste ou encore des mémoires noires. Cela peut être aussi dû à plusieurs autres facteurs historiques. Même s'il n'existe pas en Algérie, à proprement parler, de statistiques démographiques sur base ethnique ou sur celle de la couleur de peau (ce qui nous prive de statistiques sur le nombre de la population noire en Algérie), les statistiques historiques sur l'esclavage démontrent que l'Algérie a été le pays qui a accueilli le taux le

¹⁸⁰ Ben Rhouma, Hanan. "De la négrophobie à l'esclavage : zoom sur cinq initiatives contre le racisme au Maghreb", Saphirnews, 27.11.2017. [Page consultée le 19.06.2021] https://www.saphirnews.com/De-la-negrophobie-a-l-esclavage-zoom-sur-cinq-initiatives-contre-le-racisme-au-Maghreb_a24664.html

¹⁸¹ Beratto, Leila. "L'Algérie confrontée aux défis de l'immigration", Orient XXI, 18.01.2018. [Page consultée le 19.06.2021] <https://orientxxi.info/magazine/l-algerie-confrontee-aux-defis-de-l-immigration,2214>

¹⁸² "Des migrants subsahariens torturés et vendus comme esclaves en Algérie?", Sputniknews, 31.05.2018. [Page consultée le 19.06.2021] <https://fr.sputniknews.com/international/201805311036615281-migrants-subsahariens-torturs-vendus-esclaves-algerie/>

¹⁸³ Hinnant, Lori. "Walk or die: Algeria strands 13,000 migrants in the Sahara", APnews, 26.06.2018. [Page consultée le 19.06.2021] <https://apnews.com/article/deserts-niger-africa-international-news-algeria-9ca5592217aa4acd836b9ee091ebfc20>

plus bas d'esclaves dans le Maghreb: "65 000 de 1700 à 1880, contre 100 000 entrées en Tunisie, 400 000 en Libye, 515 000 au Maroc et 800 000 en Egypte." selon Ralph Austen¹⁸⁴

L'histoire moderne du pays a eu aussi une grande influence sur les perceptions des différences ethniques chez le peuple algérien. Érigée sur un principe d'unité et d'union et soucieuse de recruter le plus large nombre, la révolution algérienne (1954-1962) a travaillé du mieux possible à gommer les différences d'appartenance, afin d'atteindre l'objectif ultime de l'indépendance vis-à-vis de la France coloniale. Après la fin de la guerre, cette politique farouchement "égalitaire" a longtemps persisté, au point que les dirigeants ont en fait un pilier de l'identité algérienne. Toutes autres particularités ethniques (comme la langue berbère par exemple) devaient être dissimulées au profit d'une seule vision de l'appartenance culturelle algérienne (arabe et musulmane)¹⁸⁵. Dans ce contexte, des revendications identitaires autres que celles dictées par le parti unique restaient très difficilement exprimables.

Aujourd'hui, même si les questions identitaires ont beaucoup évolué en Algérie (par exemple la langue berbère est reconnue comme langue officielle), réenclencher le souvenir de l'esclavage reste délicat puisqu'il touche encore à l'essence d'une identité algérienne forgée sur une sentence égalitaire et d'un combat unifié de tous les Algériens contre un ennemi commun. Pourtant, le facteur de la libération des esclaves semble avoir joué un rôle important dans la mobilisation des noirs du sud algérien dans la guerre de libération, puisque beaucoup d'entre eux souffraient encore de formes d'esclavage résiduels surtout chez les tribus Touaregs, les rendant encore plus "sensibles à son [FLN] message égalitariste et anti-esclavagiste."¹⁸⁶ C'est probablement cet argument, combien sensible pour tous les Algériens, que les futurs militants de l'identité noire en Algérie auraient tout intérêt à prendre en compte et à valoriser pour assoir la nécessité du débat sur l'histoire de l'esclavage en Algérie.

Même s'il n'existe pas encore d'associations influentes dans le domaine de la mémoire des populations noires et de l'esclavage en Algérie, le sujet a commencé à recevoir une attention médiatique de plus en plus importante, souvent en raison des incidents polémiques comme les

¹⁸⁴ R.A. Austen, *The Transsaharan Slave Trade: a Tentative Census*, in J. Hogendom, H. Gemery (eds), *The Uncommon Market: Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade*, New York, Academic Press, 1979, pp. 23-76. Les études historiques parues depuis lors reprennent ces statistiques.

¹⁸⁵ Khiat, Salim. *De la négrophobie en Algérie. Autopsie des mots qui disent le Mal en couleurs*. Dans Pouessel, Stéphanie (dir.), *Noirs au Maghreb. Enjeux identitaires*, Paris, 2012, Karthala, coll. Hommes et sociétés.

¹⁸⁶ Blin, Louis. "Les Noirs dans l'Algérie contemporaine", Février 1988. Dans revue "Politique Africaine" N°30 : « Noirs et Arabes : une histoire tourmentée ». [Page consultée le 19.06.2021] <https://polaf.hypotheses.org/4730>

attaques racistes contre la miss Algérie brune de peau élue en 2019¹⁸⁷. En outre, certaines productions artistiques et cinématographiques commencent aussi à s’emparer du sujet, on peut citer la série photographique “Dry” d’Abdo Shanan¹⁸⁸ ou le film documentaire “Fais soin de toi” de Mohamed Lakhdar Tati¹⁸⁹ qui évoque des témoignages sur le racisme vécu par les communautés noires dans les villes du nord de l’Algérie.

Nous avons vu auparavant comment les associations tunisiennes ont réussi à imposer le débat autour de la mémoire de l’esclavage grâce à un militantisme de longue haleine et en l’inscrivant aussi comme une préoccupation ancrée dans une problématique actuelle; c.à.d. en liant la causalité des problèmes du racisme à la question de la mémoire. Ce chemin reste encore à faire en Algérie, mais il en ressort que la moindre avancée faite dans un des pays arabes profite énormément à la communauté noire dans tous ces pays.

5. La traite barbaresque et les mouvements de droite

Depuis sa redécouverte en Occident, il y a quelques années, l’épisode historique de l’esclavage des Européens chrétiens par les musulmans (arabes ou maghrébins) a suscité un engouement important dans les milieux de la droite, qui s’en sont emparés pour crier gare au “retour d’un ennemi historique”. C’est notamment avec la sortie en 2003 d’un ouvrage du chercheur américain Robert C. Davis intitulé “*Esclaves chrétiens, maîtres musulmans: L’esclavage blanc en Méditerranée (1500-1800)*” qu’un discours conservateur instrumentalisant l’esclavage par les Barbaresques se construit et persiste jusqu’à aujourd’hui. En avril 2021, l’AFP Factual consacre un article¹⁹⁰ afin de démentir une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux intitulée “l’esclavage des blancs: l’histoire taboue et oubliée enfin révélée” et qui rapporte un nombre de fausses informations sur le sujet. La vidéo affirme par exemple que l’esclavage des blancs auraient fait un plus grand nombre de victimes, ou que la conquête de l’Algérie en 1830 a eu pour cause principale de libérer ces esclaves.

¹⁸⁷ Berkani, Mohamed. “Miss Algérie noire : une première qui provoque un déferlement de racisme sur les réseaux sociaux”, Francetvinfo, 07.01.2019. [Page consultée le 19.06.2021] https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/miss-algerie-noire-une-premiere-qui-provoque-un-deferlement-de-racisme-sur-les-reseaux-sociaux_3133327.html

¹⁸⁸ La série “Dry” de Abdo Shanan. [Site consulté le 18.08.2021] <https://www.abdoshanan.com/dry>

¹⁸⁹ Film de Mohamed Lakhdar Tati “Fais soin de toi”, 2017. http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/50439_1

¹⁹⁰ Kadri, Françoise. “Non, l’"esclavage des Blancs" au XVIe siècle ne peut pas être comparé à la traite négrière vers les Amériques”, AFP France. 22 avril 2021. [Consulté le 19.06.2021] <https://factual.afp.com/non-lesclavage-des-blancs-au-xvie-siecle-ne-peut-pas-etre-compare-la-traite-negriere-vers-les>

Evoquer de nouveau l'esclavage des Européens reste ainsi une affaire délicate sur les deux rives, car facilement récupérable. Pourtant, c'est là même où repose la nécessité d'un travail de fond en valorisation et surtout en communication sur cette histoire et ses archives. Une mise au clair factuelle aiderait à faire comprendre les rapports de force existants entre les deux rives méditerranéennes, et permettrait d'entamer un dialogue dépassionné sur le sujet.

Dans son article "Commémorer l'abolition de l'esclavage en Tunisie. Les droits des citoyens noirs et l'histoire des esclaves d'origines européennes"¹⁹¹, M'hamed Oualdi soutient la pertinence d'une commémoration de l'esclavage en Tunisie qui engloberait également la mémoire des esclaves blancs d'origine européenne, et non pas seulement celles des noirs comme c'est le cas aujourd'hui dans ce pays, et se demande par ailleurs:

*"s'il n'est pas dans l'intérêt des militant·e·s noir·e·s tunisien·ne·s d'appeler à une commémoration des esclavages des Africains et des Européens convertis afin de rappeler à une partie, même restreinte, de l'élite et de la bourgeoisie tunisienne qu'elle partage avec eux une même expérience historique d'asservissement."*¹⁹²

¹⁹¹ M'hamed Oualdi, « Commémorer l'abolition de l'esclavage en Tunisie. Les droits des citoyens noirs et l'histoire des esclaves d'origines européennes », Esclavages & Post-esclavages [En ligne], 4 | 2021, mis en ligne le 10 mai 2021, consulté le 10 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/slaveries/3907> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/slaveries.3907>

¹⁹² Idem.

Chapitre 4:
Valorisation des archives
liées à l'esclavage en Algérie

1. Classement des fonds, numérisation et instruments de recherche

Ce mémoire ne prétendant pas à l'exhaustivité dans l'énumération des sources identifiées comme étant relatives à la thématique de l'esclavage en Algérie, nous n'évoquerons que deux cas de centres d'archives et leur état des lieux : le centre des Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) en France et le centre des Archives Nationales d'Algérie (ANA) en Algérie.

Le premier constat que nous pouvons dresser est que pour ces deux centres abritant les plus grandes quantités d'archives liées à l'Algérie, le chantier de classement des archives reste encore ouvert. Ainsi, selon le dernier bilan des Archives Nationales d'Outre-Mer (2020), les fonds "accessibles", c'est-à-dire ceux munis d'un instrument de recherche sont estimés à 75% de la totalité des fonds conservés, dont 75% également des fonds territoriaux concernant l'Algérie.¹⁹³ De plus,

*“il existe de grandes disparités dans les classements : certains fonds sont décrits de manière très précise jusqu'à la pièce parfois (fonds issus du premier empire colonial notamment), d'autres le sont de manière plus sommaire, l'inventaire consistant en un bordereau de versement ou des fichiers méthodiques. Par ailleurs, le premier récolement du dépôt datant de 1993, celui de 2018 a mis en évidence des morceaux de fonds correspondant à des fonds supposés classés définitivement ou encore des fonds pour lesquels des classements ont été commencés mais pas achevés.”*¹⁹⁴

La numérisation de ces archives constitue quant à elle un projet fastidieux et de longue durée face à la quantité importante des fonds conservés. Aujourd'hui, plus de 10 millions de pages (4.8 millions de vues) ont déjà été numérisées par les services des ANOM. Pourtant, ce chiffre ne représente que 3% des fonds¹⁹⁵.

Dans son bilan de 2020, la direction des Archives nationales d'Outre-Mer a clairement exprimé sa décision de prioriser les fonds relatifs à l'Algérie, surtout ceux en relation avec la guerre d'Algérie, dans ses projets de classement et de numérisation d'archives de 2020 à

¹⁹³ Archives nationales d'outre-mer. “Projet scientifique, culturel et éducatif PSCE 2020-2024”, Aix-en-Provence. P.37.

https://francearchives.fr/file/9620e6c51ebfada8c150d5e9a2902af2381900ea/ANOM_PSCE_2020-2024.pdf

¹⁹⁴ Idem. P.22.

¹⁹⁵ Idem. p.24.

2024. Cette priorisation est due à une pression à la fois politique et académique visant à éclairer une histoire commune et encore récente.

Afin d'accélérer le travail de classement des fonds algériens encore non traités, les Archives Nationales d'Outre-Mer se sont fixées comme objectif d'ici 2024 d'engager un travail collectif rassemblant ses responsables scientifiques pour classer le fonds des tribunaux algériens représentant plus de 200 m.l.¹⁹⁶

Concernant la numérisation, les fonds algériens en priorité pour les prochaines années sont ceux relatifs aux questions foncières et la propriété, notamment : Les fonds du Gouvernement général en Algérie, ceux du département d'Oran et ceux du département de Constantine.¹⁹⁷

Bien que ce plan de traitement des fonds relatifs à l'Algérie soit pour une grande partie orienté vers des documents récents, et essentiellement liés à l'histoire de la guerre d'indépendance, le complètement du classement des archives algériennes aux ANOM ne peut être que bénéfique pour la recherche sur l'Algérie dans tous les thèmes liés de près ou de loin à l'époque coloniale. Sachant par ailleurs que le phénomène de l'esclavage a perduré dans le sud algérien jusqu'à l'indépendance du pays, l'accès à des archives encore mal connues peut révéler des renseignements insoupçonnés sur l'implication des anciens esclaves dans le combat indépendantiste, ou ouvrir la voie pour la recherche sociale sur les descendants d'esclaves et leur "intégration" dans la société coloniale de la post-abolition.

En attendant, plusieurs inventaires ou répertoires de fonds sur l'Algérie dans les Archives Nationales d'Outre-Mer sont publiés en ligne et contiennent le terme esclavage. Ce qui constitue des premières pistes pour un début de travail d'identification des sources relatives à l'esclavage en Algérie. Nous pouvons mentionner l'exemple du répertoire de la Série H- Affaires indigènes (1830/1960) mis en ligne¹⁹⁸ faisant partie du fonds Gouvernement général de l'Algérie qui dans "Notes diverses" mentionne une "Note sur l'esclavage en Algérie (1847)", ainsi qu'une "note sur l'achat d'esclaves noirs pour les ateliers de Cayenne (sans

¹⁹⁶ Idem. p.27.

¹⁹⁷ Idem. p. 29.

¹⁹⁸ Répertoire en ligne "Série H- Affaires indigènes (1830/1960)" FRANOM_00153F Archives Nationales d'Outre-Mer. <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wz818qskj>

date)»¹⁹⁹ Ce répertoire est rédigé en 2010 par Georges Bourgin et Madeleine Dillay, archivistes paléographes, et complété par Charles Uthéza, documentaliste.

Concernant le centre national algérien des Archives, nous ne disposons que de très peu d'informations sur les activités du centre et l'état des lieux du classement des archives. Nous savons toutefois que le cadre de classement des archives relatives à la période coloniale a été préservé²⁰⁰ et que de nombreux inventaires et répertoires ont été rédigés depuis et sont disponibles aux visiteurs souhaitant consulter les archives dans le centre.

2. Accessibilité et mise en ligne

Le développement de la numérisation et du web pendant ces deux dernières décennies a favorisé et rendu aujourd'hui indispensable la présence et l'implication numérique des services d'Archives. Pour des grands lieux de conservation tels les Archives Nationales d'Outre-Mer, l'enjeu est à la fois académique et politique : celui de satisfaire les demandes des chercheurs locaux ou simples citoyens pouvant ressentir la frustration de voir les archives historiques relatives à leur région aussi éloignées géographiquement. C'est le cas pour les chercheurs algériens, ou africains en général qui peuvent faire l'expérience de difficultés d'accès à cause de problèmes de visa et autres.

Nous avons vu précédemment que le travail de numérisation et de mise-en-ligne peut être fastidieux et nécessiter un plan sur plusieurs années. Nous nous sommes interrogés toutefois sur la facilité de recherche (requête) des ressources déjà existantes dans les instruments en ligne. Pour cela, nous avons effectué des tests sur trois lieux de conservation en France : les Archives Nationales de France (ANOM), la Bibliothèque nationale de France (BNF) et le Service Historique de la Défense (SHD). Ces trois centres ont été sélectionnés en fonction de la quantité et l'importance des fonds relatifs à l'esclavage qui y sont conservés et qui ont été identifiés jusqu'à présent par les chercheurs.

Le site institutionnel des ANOM est doté d'un portail de recherche : IREL (Instrument de recherche en ligne). Celui-ci abrite plusieurs autres sections : La banque d'images « Ulysse »

¹⁹⁹ Répertoire en ligne "Série H- Affaires indigènes (1830/1960)" FRANOM_00153F Archives Nationales d'Outre-Mer. Dans Archives Portal Europe http://www.archivesportaleurope.net/ead-display/-/ead/pl/aicode/FR-FRANOM/type/fa/id/FRANOM_00153F/unitid/FR+ANOM+F80_SLASH_1816/search/0/alg%C3%A9rie+esclavage?utm_source=pocket_mylist

²⁰⁰ Akihito Kudo, Raed Bader, Didier Guignard. "Des lieux pour la recherche en Algérie. Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent", 2004, pp.158-168. hal-01400576

(contient les images numérisées des documents de l'icôneothèque et à la cartothèque des ANOM), la base État civil, la base nominative « Personnes et familles », la base des registres matricules, et la base des dossiers de condamnés au bagne.

L'internaute dispose également de deux niveaux de recherche dans l'IREL : le niveau "l'État général des fonds" qui présente une vision globale sur la totalité des fonds des ANOM classés ou pas; et le deuxième niveau "inventaires détaillés" qui présente l'ensemble des instruments de recherche. Ces derniers peuvent être filtrés selon différents critères de recherche : lieu, territoire, origine, période chronologique.

Pour effectuer notre test sur la recherche autour du thème de l'esclavage en Algérie, nous avons utilisé les deux niveaux de recherche existants. Dans le niveau "Liste et description des fonds conservés aux Archives nationales d'outre-mer (État général des fonds)" un seul résultat est affiché pour la requête "Esclavage Algérie", il s'agit d'un document : "Réglementation. Locaux des tribunaux d'Alger. Esclavage (1832/1873) Cote GGA 3T 1" dans la série T - Justice 1834/1939 du fonds Gouvernement général de l'Algérie G dans fonds territoriaux.



Résultat de recherche pour la requête "Esclavage Algérie" dans le niveau le niveau "Liste et description des fonds conservés aux Archives nationales d'outre-mer (État général des fonds)".

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>

Dans le niveau "Inventaires d'archives" la recherche est plus fructueuse. Neuf occurrences²⁰¹ de nos mots-clés sont affichés dans différents inventaires. Beaucoup parmi les archives

²⁰¹ Résultat recherche "esclavage Algérie" dans l'IREL des Archives Nationales d'Outre-Mer. 21.07.2021. <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ir?start=&q=esclavage+Alg%C3%A9rie&geogname=&date=&from=&to=>

identifiées dans cette recherche sont communicables seulement par microfilms, un document seulement est numérisé et accessible à la lecture, il s’agit d’un document de 76 pages nommé “janvier 1845/décembre 1849”, faisant partie de l’inventaire “Gouvernement général de l’Algérie. Bureaux arabes de l’Algérois - Registres (1830/1912)” et qui contient entre autres des “renseignements sur l’introduction et le commerce des nègres esclaves dans la subdivision de Médéa (N°6, mai 1845)”, un “Rapport sur l’estimation de l’esclavage dans la subdivision de Médéa (N°21, 13 septembre 1848)”.

Inventaire	Résultats
Ministère des Colonies - Série géographique (Amérique, 1635-1905)	1 résultat
Ministère des Colonies - Direction des Affaires politiques : service de Liaison avec les Originaires des Territoires Français d'Outre-Mer (SLOTOM, 1911-1957)	1 résultat
Ministère de la Guerre et de l'Intérieur - Services ayant eu en charge l'Algérie (Sous-série F80, 1830-1907)	2 résultats
Consulats de France en Algérie - Alger, Bône et Oran (Série A, 1686-1835)	1 résultat
Gouvernement général de l'Algérie - Correspondance politique générale (Séries E et EE, 1830-1873)	2 résultats
Gouvernement général de l'Algérie - Bureaux arabes de l'Algérois (Série II, 1830-1912)	1 résultat
Archives privées - Musée de la France d'outre-mer (83 APC, 1724-1984)	1 résultat

Résultat de recherche pour la requête “Esclavage Algérie” dans le niveau le niveau “Inventaires d’archives”
<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>

La Bibliothèque Nationale de France met à disposition plusieurs outils et bases de données en ligne : le catalogue BnF Archives et manuscrits (BAM), Gallica, et le Catalogue général de la BnF. Gallica est la bibliothèque de documents numérisés de la BnF. En ligne depuis 1997, elle est constamment enrichie par les travaux de numérisation de la BnF et de ses partenaires.

“Les documents numérisés par les partenaires peuvent bénéficier des moyens de diffusion et de valorisation développés par la BnF, soit par moissonnage des métadonnées des fichiers numériques, soit par intégration des fichiers numériques. Si le partenaire dispose d'une bibliothèque numérique (bibliothèques partenaires), les métadonnées des documents peuvent être indexées par la BnF et référencées sur Gallica. L'internaute est renvoyé sur le site des partenaires pour la consultation de ces documents. Plusieurs centaines de milliers de

documents provenant de plus de 90 bibliothèques partenaires sont ainsi référencées dans Gallica.”²⁰²

Notre test d’accessibilité s’est concentré principalement sur ces deux derniers outils. Utilisant toujours les deux mots-clés “Esclavage Algérie”, nous avons obtenus 40 résultats²⁰³ sur le catalogue général : quelques documents numérisés comme l’importance Pétition aux chambres, appelant à l’application de la loi prohibitive de la traite maritime et terrestre des esclaves en Algérie en 1846.²⁰⁴ ainsi que des titres de bibliographie récente sur le thème de l’esclavage en Algérie.

The screenshot shows the Gallica search interface. On the left is a sidebar with filters: 'VOTRE RECHERCHE' (set to 'Recherche simple : esclavage algérie'), 'AFFINER' (with categories like 'Accès en ligne', 'Nature de document', 'Localisation', etc.), and 'Nouveaux bibliographiques'. The main area displays search results for 'esclavage algérie'. At the top, it shows 'Tri par : Défaut', '1 sur 4', and '10 résultats/page'. The results list includes:

- 1. **Pétition aux Chambres. Esclavage en Algérie** by E. Duverger, 1846. Livres. Consultable sur Gallica.
- 2. **Friedman, Ellen G. (1939-....)**, Spanish captives in North Africa in the early modern age / Ellen G. Friedman, University of Wisconsin press, 1983. Livres.
- 3. **Ould Cadi Montebourg, Leïla (1939-....)**, Alger, une cité turque au temps de l'esclavage, à travers le "Journal d'Alger" du père Ximénez, 1718-1720 / Leïla Ould Cadi Montebourg, Université Paul-Valéry - Montpellier III, 2006. Livres.
- 4. **Mālikī, Nūr al-Dīn**, Razzia, butin et esclavage dans l'Oranie du XVI^e siècle : d'après le manuscrit de Diego Suárez, 2003.

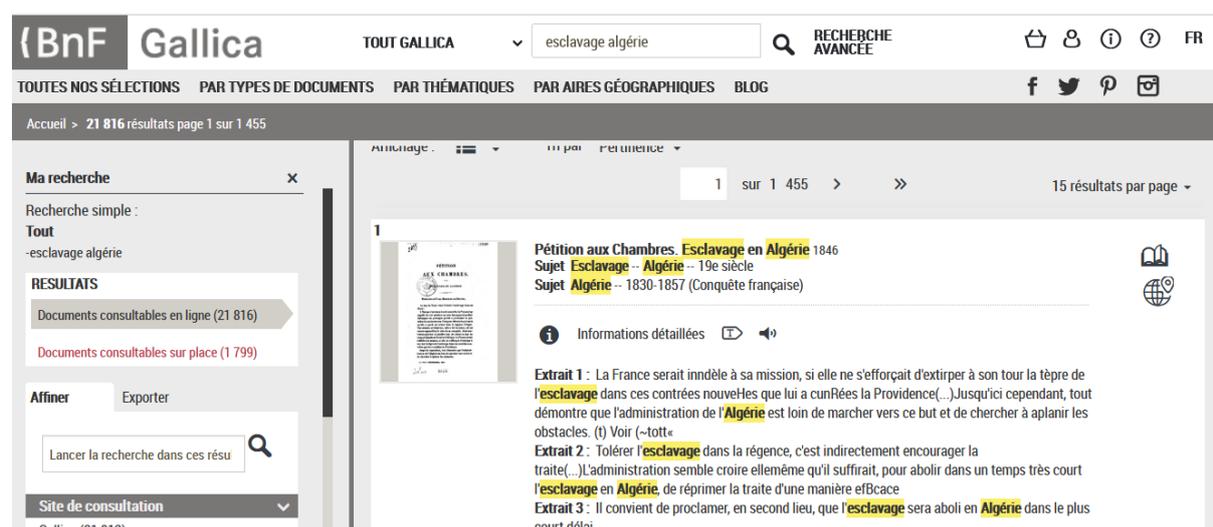
Résultats de recherche avec la requête “Esclavage algérie” sur le catalogue général de la bibliothèque national de France.

²⁰² Page A propos Gallica/BNF. <https://gallica.bnf.fr/edit/und/a-propos>

²⁰³ Résultats de recherche : requête “Esclavage Algérie” sur le catalogue général de la BNF. 21.07.2021. https://catalogue.bnf.fr/affiner.do?motRecherche=esclavage+alg%C3%A9rie+%&listeAffinages=FacNatDoc_h&affinageSupprimer=true&codeFacetteAffine=FacNatDoc&valeurFacetteAffine=h&afficheRegroup=false&trouveDansFiltre=NoticePUB&triResultParPage=0&nbResultParPage=10&critereRecherche=0

²⁰⁴ “Pétition aux Chambres. Esclavage en Algérie” Paris, 1846. Gallica/BNF <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1044431/f1.item.zoom>

La recherche sur Gallica est, elle, plus fructueuse en termes de nombre de résultats²⁰⁵: 1441 pour les mêmes mots-clés “Esclavage Algérie”. Toutefois, dans le tri des résultats, très peu sont réellement en lien avec le sujet recherché. Seulement trois images sont affichées parmi le millier de résultat, dans celles-ci ne figure pas une des images les plus importantes que détient pourtant Gallica sur l’esclavage en Algérie, il s’agit d’une des rares photos de la traite transsaharienne en Algérie. Légendée « Groupe de jeunes nègres saisis sur une caravane de marchands d’esclaves venant d’In Salah », la photo est réalisée dans le Sahara algérien en 1888 par le photographe Victor Deporter (1842-1893).²⁰⁶



Résultats de recherche avec la requête “Esclavage algérie” sur Gallica.

Enfin, la recherche sur le site du Service Historique de la Défense (SHD) s’avère être la plus décevante. Nous avons obtenu 0 résultats²⁰⁷ pour la requête “Algérie esclavage”. Pourtant nous savons grâce à différentes autres sources que le SHD conserve des documents en lien avec la question de l’esclavage en Algérie. À titre d’exemple, un document intitulé “opinion du général Marey-Monge sur l’abolition de l’esclavage en Algérie”, dans le fonds “Mémoires

²⁰⁵ Résultats de recherche : requête “Esclavage Algérie” sur Gallica. 21.07.2021.

<https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&query=%28gallica%20all%20%22esclavage%20alg%C3%A9rie%22%29&lang=fr&suggest=0>

²⁰⁶ [71 phot. du Sahara algérien en 1888. Don V. B. Deporter en 1889]

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b77021276/f71.item>

²⁰⁷ Résultats de recherche : requête “Esclavage Algérie” sur le site du Service Historique de la Défense.

21.07.2021. https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/resultats-recherche?cles=alg%C3%A9rie++esclavage&cles_operator=and&thematiques=&lieu=&producteur=&debut_notices=&debut=&fin_notices=&fin=

divers relatifs à l'Algérie” signalé dans le Catalogue Collectif de France²⁰⁸ et conservé au Service Historique de la Défense. Département des archives définitives, à Vincennes.



MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Comprendre le SHD Rechercher parmi les ressources Découvrir et venir Mon espace personnel

Rechercher parmi les archives du SHD

algérie esclavage

Contient tous ces mots

Type de ressources

Inventaire

Notice d'archives

Thématiques

Liste de résultats

Accueil > Recherche

Il n'y a pas de résultat à votre recherche

L'ensemble du catalogue des bibliothèques du SHD est interrogeable via SGBSHD

Accéder au catalogue des bibliothèques

Résultats de recherche avec la requête “Esclavage algérie” sur le site du service historique de la défense.

Le SHD publie en outre sur son site sa contribution au Guide des Sources de la traite négrière, de l’esclavage et de leurs abolitions en version révisée (2017)²⁰⁹, mais celle-ci ne mentionne nullement les archives concernant l’esclavage en Algérie.

Du côté algérien, l’aspect de l’accessibilité numérique est encore loin du compte. Jusqu’à présent, le centre des Archives Nationales algériennes (ANA) ne dispose d’aucun site web institutionnel, pas même un site vitrine sur lequel il serait possible de se renseigner sur les horaires d’ouverture, les modalités de consultation, les contacts ou autres informations pratiques pour les publics. Mis-à-part les rares articles de la presse algérienne qui évoquent à quelques occasions quelque activité (conférences ou expositions) du centre, il est très difficile d’obtenir des informations claires et surtout récentes sur les avancées du centre en termes de numérisation des archives, production de nouveaux instruments de recherche ou même de collectes d’archives. Seules les reproductions photographiques de certains chercheurs permettent à un lecteur éloigné de prendre connaissance de la réalité matérielle de certaines archives conservées dans les Archives Nationales Algériennes.

²⁰⁸ Présentation du fonds “Mémoires divers relatifs à l'Algérie” conservé au Service Historique de la Défense. Département des archives définitives, à Vincennes. Catalogue Collectif de France.
<https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/06871/004AGUD15849>

²⁰⁹ Guide des Sources de la traite négrière, de l’esclavage et de leurs abolitions. Archives du Service Historique de la Défense. 2007 (version révisée en 2017)
<https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/Guide-esclavage.pdf>

L'accès aux archives ottomanes (si on considère que c'est le seul fonds conservé en Algérie concerné par la question de l'esclavage, du moins le seul identifié jusqu'à présent) est relativement facile (pas de contraintes diplomatiques particulières pour les chercheurs étrangers, contrairement aux archives coloniales plus récentes, surtout celles liées à la guerre d'indépendance). Toutefois, l'inaccessibilité numérique des archives, l'absence d'un site internet pour donner au moins des renseignements pratiques sur les horaires d'ouverture, les modalités de communicabilité des archives ou autres rendent indéniablement la tâche plus difficile aux chercheurs et encore plus au public large algérien, pour qui le centre des Archives Nationales est un lieu presque inconnu.

3. Enjeux de la valorisation

La valorisation des archives est aujourd'hui un domaine d'activités visant une *“actualisation des contenus qui peut aller de la simple éditorialisation au développement de projet pluri-média.”*²¹⁰ C'est donc un travail à la fois de médiation et de curation où il s'agit de faire émerger les archives pour les insérer dans un contexte du présent. Les activités de la valorisation sont plurielles et sujettes à l'expérimentation, car l'enjeu est celui de s'adapter aux évolutions techniques et usagères, mais aussi aux thèmes et aux questions qui parcourent les sociétés à un moment donné.

Nous avons vu dans les chapitres précédents comment la question de la mémoire de l'esclavage et sa relation avec la lutte anti-raciste a pris une place importante dans le débat public durant ces deux dernières décennies en France, et même récemment dans certains pays maghrébins comme la Tunisie. Cette évolution du débat et sa répercussion sur les politiques mémorielles sont le fruit de longs combats militants pour la reconnaissance de l'histoire et des crimes de l'esclavage.

En France, rappeler l'histoire de l'esclavage par les nord-africains reste une affaire délicate. Sur le plan politique, ce thème réveille souvent l'enthousiasme d'une audience d'extrême-droite en mal d'arguments. Sur le plan diplomatique, on évite de fâcher le pays “ami” à la fois en rappelant des faits peu glorieux de son histoire ou encore en risquant de paraître faire

²¹⁰ Belkorchia Elodie. La valorisation : mutation(s) dans le temps long. In: La Gazette des archives, n°244, 2016-4. Les mutations du métier d'archiviste et de son environnement. Actes du 11e colloque national des archivistes communaux et Intercommunaux 2-4 juin 2015 (Limoges) pp. 193-206; doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5422>

la publicité d'un "bienfait" du colonialisme, celui d'avoir aboli l'esclavage et mis fin aux souffrances de milliers d'ascendants de citoyens noirs en Algérie. Des problématiques sociales d'ordre interne à la France entrent également en jeu, notamment les questions identitaires migratoires. Interrogée en 2006 par un journaliste de l'Express sur la traite orientale, Christiane Taubira répondit qu'il " *[était préférable de ne pas évoquer la traite négrière arabo-musulmane pour que les 'jeunes Arabes' 'ne portent pas sur leur dos tout le poids de l'héritage des méfaits des Arabes']*"²¹¹ Cette déclaration suscita l'indignation de ses détracteurs qui l'accusent de pratiquer une amnésie mémorielle sélective.²¹²

En effet, la crainte de stigmatiser une partie de la population déjà en proie à des difficultés pose le problème des méthodes à adopter pour aborder l'histoire de l'esclavage par les Arabes. Toutefois, ignorer le problème ne peut que participer à son aggravation, en plus de nourrir les réclamations d'un auditoire conservateur.

Depuis quelques années, le mouvement Black Lives Matter et la montée en puissance des revendications antiracistes en France font émerger des récits longtemps tus, notamment le problème du racisme anti-noir maghrébin. Certains incidents polémiques font également ressurgir le débat tels l'agression en mai 2021 d'un livreur UberEats noir à Cergy, en banlieue parisienne, par un jeune Algérien²¹³. Ce dernier est filmé proférant des insultes racistes liées à la question de l'esclavage à l'encontre de la riveraine qui filmait l'incident. La vidéo qui a provoqué un tollé sur les réseaux sociaux a suscité l'indignation de plusieurs organismes dont la Ligue de défense noire africaine (LDNA), l'association SOS Racisme ou la coordination contre la loi séparatisme qui déclara dans un communiqué intitulé "Nérophobie : sortir du déni" :

²¹¹ "Encore aujourd'hui" 04.05.2006. L'express. [Page consultée le 05.08.2021] https://www.lexpress.fr/actualite/societe/encore-aujourd-hui_482221.html

²¹² Barbier Mosimann, Marie-Claude. " « La traite arabo-musulmane est volontairement occultée dans les mémoires de l'esclavage » 11/05/2021. Le Figaro. [Page consultée le 05.08.2021] <https://www.lefigaro.fr/vox/histoire/la-traite-arabo-musulmane-est-volontairement-occultee-dans-les-memoires-de-l-esclavage-20210511>

²¹³ "Agression raciste d'un livreur à Cergy : l'auteur présumé placé en garde à vue." France-Inter. 01.06.2021 [Page consultée le 06.08.2021] <https://www.franceinter.fr/justice/agression-raciste-d-un-livreur-a-cergy-l-auteur-presume-place-en-garde-a-vue>

“La violente agression du 30 mai 2021 à Cergy témoigne avec fracas de l’ampleur de ce racisme dans les pays de l’espace arabophone et dans les populations de la diaspora, ainsi que du legs vivace de siècles de traite arabo-amazigh”²¹⁴

La valorisation des archives liées à cette thématique reste donc piégée par tous ces enjeux idéologiques et a du mal à émerger sans une vraie demande sociale autour de la mémoire de l’esclavage et des problématiques du racisme qui y sont liés comme nous l’avons vu précédemment pour le cas de la Tunisie.

Pourtant c’est avant tout vers la société, et particulièrement vers les familles des descendants d’esclaves ou de propriétaires d’esclaves qu’il faut directement se tourner. Aujourd’hui, en Algérie, l’histoire de l’esclavage est complètement ignorée par les manuels scolaires, la bibliographie existante sur le sujet est aussi très peu disponible dans les librairies algériennes, encore moins dans des versions traduites. Les nouvelles générations soucieuses d’explorer leurs origines et leur histoire ont donc du mal à accéder aux ressources nécessaires, soit par manque de médiation ou encore à cause de la barrière linguistique.

Se tourner vers un public dans les deux rives de la méditerranée signifie également qu’il faut explorer et comprendre les différents contextes des afro-descendants algériens. Cela nous mènerait donc à étudier et adapter les méthodes de valorisation existantes. À titre d’exemple : plusieurs bases de données dans les centres d’archives occidentaux permettent aux descendants d’esclaves de retrouver des informations sur leurs ancêtres telles la base Slave Voyages. Dans un entretien avec le chercheur Yacine Daddi Addoun, ce dernier a attiré notre attention sur le fait que le calquage d’une telle opération en Algérie pourrait s’avérer indésirable par la population afro-descendante, car l’histoire de ces esclavages étant encore récente, les noms restent connus et facilement identifiables dans certaines régions et peuvent causer une gêne.

Dans ce champ miné de la mémoire noire algérienne, il sera donc important de s’orienter vers des perspectives de collaboration internationale, et permettre à chaque État d’assumer la responsabilité de son histoire, des archives qu’il possède et de leur importance pour la mémoire collective des populations qu’elles touchent. De ce fait, la question de l’esclavage en Algérie fait malgré tout partie de l’histoire française, car la France fut impliquée dans le

²¹⁴ Communiqué “Nérophobie : sortir du déni”. Coordination contre la loi séparatisme. 02.06.2021. [Page consultée le 06.08.2021] <https://m.facebook.com/CoordinationCLS/>

processus important de l'abolition de l'esclavage dans son ancienne colonie. Une grande partie de la documentation liée à ce processus est aujourd'hui en France, et donc inaccessible aux citoyens algériens, sinon par voie numérique (sans compter le retard de numérisation, de classement et la barrière linguistique).

Enfin, cette œuvre de collaboration pourrait éventuellement émaner du milieu académique, soucieux de fédérer ses connaissances et plus apte à dépasser les barrières géopolitiques. Il va sans dire combien la valorisation des archives et surtout l'amélioration de leur accessibilité est un enjeu très important pour le développement de la recherche académique, essentielle pour l'émergence d'un vrai débat de mémoire sur l'esclavage en Afrique du Nord.

4. Actions de valorisation

Dans cette partie, il ne sera pas question de citer toutes les actions possibles de valorisation des archives existantes aujourd'hui, mais d'apporter quelques exemples, surtout les plus réalisables ou ceux dont la réalisation a déjà été entamée et qui mériterait une évolution. Nous aborderons plus particulièrement les actions de valorisation sur le web, car celles-ci ont le mérite de dépasser les frontières nationales pour atteindre les différentes audiences d'un patrimoine partagé. Ces "propositions" s'adressent ainsi aux centres de conservation français mais aussi algériens.

4.1. Expositions

De nos jours, il n'existe à notre connaissance aucune exposition physique ou virtuelle en France ou en Algérie qui aborde exclusivement le thème de la traite arabo-musulmane, ou de l'esclavage pratiqué par les Nord-Africains. Le centre des ANOM, centre de conservation en France avec le plus de ressources sur l'esclavage en Algérie, ne dispose que de très peu d'expositions virtuelles sur son site, parmi celles-ci une exposition virtuelle sur le thème des "abolitions de l'esclavage", mais qui malgré son titre au pluriel, ne porte que sur l'abolition de l'esclavage aux Caraïbes-Amériques²¹⁵. Bien qu'affichée sur le site des ANOM, cette exposition est indisponible en ligne, elle est uniquement consultable au dépôt légal de la BNF.

²¹⁵ Page des expositions virtuelles des Archives Nationales d'Outre-Mer [Page consultée le 24.07.2021] <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Action-culturelle/Expositions-virtuelles.html>

En effet, ce volet expositions physiques et virtuelles est très peu développé par les Archives Nationales d’Outre-Mer. Dans leur bilan de 2020, il est expliqué que

*“Depuis plusieurs années les ANOM ne réalisent plus d’expositions dans leurs locaux sauf de manière exceptionnelle comme en 2016 à l’occasion du cinquantenaire de l’institution. La raison en est la faiblesse de la fréquentation de ces expositions, leur accès étant lié aux heures d’ouverture des ANOM.”*²¹⁶

,mais qu’elles accueillent en revanche des expositions “clé-en-main” réalisées par des entités extérieures au centre des Archives telles l’exposition “L’Indochine et la mer” réalisée par une chercheuse de l’IrAsia en collaboration avec le Service historique de la Défense.²¹⁷

Le bilan 2020 des Archives Nationales des Outre-Mer ne mentionne aucun plan particulier pour développer l’action autour des expositions virtuelles : modernisation, production plus importante ou amélioration de l’accessibilité des expositions déjà réalisées (puisque’une partie est inaccessible en ligne).

Pourtant, ce volet des activités numériques des Archives constitue un enjeu important des ANOM pour attirer un public international vers son centre. Cet enjeu est d’autant plus central par suite des conséquences de la crise sanitaire Covid-19 sur les pratiques numériques des musées et institutions patrimoniales. En effet, l’expérience du confinement sanitaire en 2020 a fait exploser les records des fréquentations des expositions virtuelles et contenus numériques des musées.

*“La presse s’est fait l’écho des 8,4 millions de visites sur le site Internet du Louvre entre le 12 mars et le 21 avril. En avril, l’exposition virtuelle Les Femmes artistes sortent de leur réserve a vu ses visites augmenter de près de... 4 000%. En mars, les pages du mini site Musée du ministère de la culture référençant les collections de musées en ligne et les expositions virtuelles ont connu une augmentation de leur fréquentation respectivement de 1 000 et de plus de 2 000%.”*²¹⁸

²¹⁶ “Projet scientifique, culturel et éducatif PSCE 2020-2024” Archives nationales d’outre-mer, Aix-en-Provence. p. 9.
https://francearchives.fr/file/9620e6c51ebfada8c150d5e9a2902af2381900ea/ANOM_PSCE_2020-2024.pdf

²¹⁷ Idem.

²¹⁸ “Succès pour les collections en ligne des musées durant le confinement” 26.06.2020. [Page consultée le 24.07.2021] https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Actualites/Succes-pour-les-collections-en-ligne-des-musees-durant-le-confinement?utm_source=pocket_mylist

L'impact de la fermeture des lieux culturels pendant un an dû à la crise sanitaire fut ainsi à double-tranchant. D'une part, les musées et lieux culturels et patrimoniaux ont souffert de la fermeture prolongée et de l'arrêt de leurs activités d'accueil des publics. D'autre part, la fréquentation de leurs sites web et activités numériques a sensiblement augmenté, dans cette période où le web constituait la seule porte d'accès au monde extérieur.

Grâce à l'hashtag #Culturechezvous du Ministère de la Culture, les nombreuses initiatives des services d'archives ont reçu une visibilité accrue. En effet, pendant le confinement sanitaire de 2020, les services d'archives ont déployé une riche offre numérique pour divers publics : des jeux ludiques pour les familles, découvertes d'archives avec "Un jour, une histoire" des Archives Nationales, initiatives d'indexation collaborative...etc.²¹⁹

L'enquête du ministère de la Culture auprès des bibliothèques a aussi montré une augmentation des usages numériques même lors du déconfinement de mai 2020, indiquant 32 % d'augmentation des usages par rapport à la situation des usages numériques en février (avant le confinement sanitaire)²²⁰.

Ainsi, selon le site du Ministère de la Culture : *"Même s'il est prévisible que ces chiffres baisseront après la réouverture des musées, certains internautes, séduits par la qualité des contenus, continueront de fréquenter les sites Internet des musées."*²²¹

Il est donc sans surprise que de nombreuses bibliothèques ont répondu prévoir à partir de 2020 une augmentation du budget alloué aux ressources numériques pour développer l'offre numérique et répondre à la hausse des usagers du web.²²²

Les enquêtes réalisées jusqu'à présent n'ont pas encore inclus les services d'archives, elles montrent néanmoins une tendance générale qui montre la place de plus en plus importante

²¹⁹ "#Culturechezvous : distrayez-vous en explorant les archives !" France archives, 15 juillet 2021. [Page consultée le 25.07.2021] <https://francearchives.fr/fr/actualite/224765844>

²²⁰ "Enquête flash (2e édition – juin 2020) La crise sanitaire Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique en bibliothèque territoriale ?" Ministère de la Culture, Août 2020. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Ressources-numeriques-en-bibliotheque-2e-volet-de-l-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-d>

²²¹ Idem.

²²² "Enquête flash (2e édition – juin 2020) La crise sanitaire Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique en bibliothèque territoriale ?" Ministère de la Culture, Août 2020. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Ressources-numeriques-en-bibliotheque-2e-volet-de-l-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-d>

que prendra l'aspect numérique dans la valorisation des ressources patrimoniales dans les années à venir.

4.2. Activités pédagogiques

Concernant son application en France, nous pensons que la valorisation de l'offre pédagogique autour de l'esclavage dans le monde arabo-musulman devrait avant tout s'intégrer à une stratégie éducative globale sur le thème de l'esclavage et ses mémoires.

En France, depuis la promulgation de la loi Taubira en 2001, l'enseignement de l'histoire de l'esclavage a connu des avancées considérables. En effet, en stipulant que « *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent* »²²³, la loi Taubira va aussi pousser à redoubler d'effort pour interroger le prisme par lequel la thématique de l'esclavage était traitée dans les manuels scolaires français auparavant. Ce prisme jugé "européo-centré" par certains spécialistes, tendait vers une narrative mettant au centre l'action abolitionniste des Européens, en ignorant presque entièrement les résistances et le rôle combatif des esclaves dans leur libération.

Une critique similaire est aussi adressée au traitement de la question de l'esclavage interafricain et des traites dans les manuels scolaires français, notamment ceux de la 5^{ème}, dans leur chapitre "Regards sur l'Afrique" explorant à la fois l'histoire des empires africains médiévaux et leur implication dans le commerce des esclaves noirs. Dans l'ouvrage collectif "Enseigner les traites, les esclavages, leurs abolitions et leurs héritages", Marie-Albane de Suremain analyse le traitement de ces deux questions dans le manuel scolaire de la 5^{ème} et remarque que:

*"les prescriptions du programme sont interprétées de telle manière que la puissance des empires africains au Moyen-Âge se resserre sur une histoire du commerce d'esclaves qui met aux prises des groupes africains entre eux ou bien des Africains et des marchands arabes."*²²⁴

²²³ "Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité". Légifrance. [Page consultée le 06.08.2021]
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000405369/>

²²⁴ Suremain, Marie-Albane. "Empires africains et traites négrières médiévales en classe de 5e en France : une ouverture ambiguë ?" Dans Mesnard, Eric et Suremain, Marie-Albane. *Enseigner les traites, les esclavages, les abolitions et leurs héritages*. Editions Karthala, janvier 2021. P. 211.

Elle poursuit en invitant au contraire à présenter les empires africains de manière à *“faire ressortir leurs liens, anciens, avec des partenaires commerciaux, les différents points de contact, pour des échanges de nature variée [Pour] entrer dans une histoire connectée et plus globale”*²²⁵. Approfondir la question des traites esclavagistes interafricaines dans l’enseignement scolaire serait donc

*“potentiellement [libérateur], en ne faisant pas des Africains, ou de leurs descendants, des groupes sociaux perpétuellement ou intrinsèquement dominés, mais bien plutôt des acteurs d’une histoire propre, traversée de contradictions et de confrontations entre différents groupes aux intérêts divergents, au sein même des sociétés africaines.”*²²⁶

En outre, le traitement de la question des traites orientales et transsahariennes se présente avec des degrés d’approfondissement variable selon les différents manuels scolaires de la 5^{ème}. Dans tous sont inclus toutefois des sources et documents, dont des sources arabes médiévales, pour étudier les traites négrières interafricaines. Cependant, des retours d’enseignants en histoire-géographie montrent encore une réticence face au traitement de ce sujet des traites orientales, jugé sensible, et pour lequel ils avouent avoir du mal à investir²²⁷.

Pour des raisons qui n’ont pas été développées dans le livre, l’enquête sur l’enseignement des traites, esclavages, leurs abolitions et leurs héritages n’a pas pu s’étendre au Moyen-Orient et en Asie.²²⁸ Ceci pourrait s’expliquer tout simplement par la quasi-absence de ce thème des programmes scolaires dans les pays arabes. Ce qui est certain dans tous les cas, c’est que les programmes d’histoire en Algérie sont visiblement détournés de l’histoire africaine et que la question de l’esclavage, par les Arabes ou par les Européens, est totalement ignorée par le système éducatif algérien.

Malgré ces efforts, nous pouvons constater qu’en dehors de l’époque médiévale, la traite transsaharienne par les Maghrébins et son abolition sont très peu évoqués dans les manuels scolaires français. Pourtant, le processus de cette abolition est le fait de l’implication française, en tout cas en Algérie.

²²⁵ Idem.

²²⁶ Idem. p.128.

²²⁷ Idem. 218.

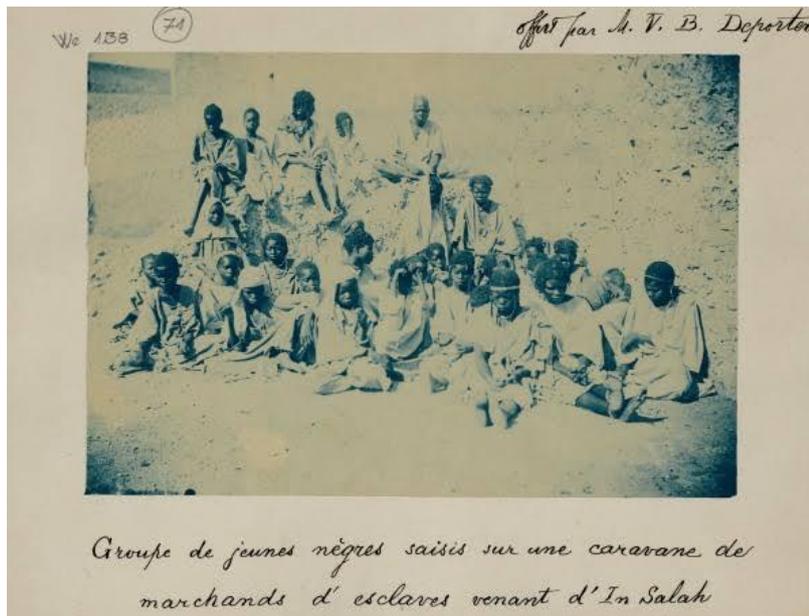
²²⁸ Idem. p.319.

La proposition ici ne serait pas de consacrer un chapitre spécialement pour ce sujet, mais de l'intégrer globalement dans les cours autour de l'abolition de l'esclavage par la France, et plus généralement de la fin des traites orientales et transsahariennes, car si on explore le début de cette traite, pourquoi ne pas expliquer sa fin non plus ? Evidemment, l'objectif d'aborder cette histoire ne serait pas de glorifier le rôle de la France dans l'abolition de l'esclavage et de la traite transsaharienne en Algérie. C'est au contraire le piège qu'on peut éviter en prenant soin d'expliquer la complexité de ce processus, la façon avec laquelle il fut entravé par le processus parallèle de la colonisation française de l'Algérie, et comment le discours abolitionniste a pu être instrumentalisé pour justifier une autre forme de domination sur le territoire algérien. C'est donc clairement dans l'intersection entre colonisation et esclavage que peut se positionner l'étude d'un tel sujet.

Malgré l'utilisation parfois de sources récentes sur l'esclavage dans les pays arabes, la question des conditions de vie des esclaves et la fin de l'esclavage est rarement approfondi dans les rares dossiers pédagogiques dédiés aux différents types d'esclavages. Dans le dossier numérique "Esclavage" de la BNF²²⁹, une photographie récente (une des plus rares par ailleurs) est utilisée pour illustrer le thème de la traite arabo-musulmane. La photographie provient d'Algérie par un photographe français, et représente des jeunes gens voués à être vendus dans les marchés d'esclaves, avant que la caravane les transportant ne fut interceptée et arrêtée. Ce qui n'est pas expliqué par la suite, c'est que bien souvent, ces personnes ont été placées dans les foyers de ces mêmes propriétaires d'esclaves qui allaient les acquérir.

Ce sont donc toutes ces ramifications liées à une gestion hasardeuse de la décision d'abolir l'esclavage dans le territoire algérien qu'il serait intéressant de démêler pour contrebalancer les récits autour du rôle français dans la fin de l'esclavage en Algérie. Les traiter serait, de plus, une opportunité intéressante pour expliquer le lent processus de la conquête du vaste territoire algérien et des différentes stratégies employées dans ce cadre (notamment l'instrumentalisation de la question de l'esclavage).

²²⁹ Dossier pédagogique "Esclavage". BNF. [Page consultée le 31.07.2021]
<http://classes.bnf.fr/essentiels/albumsmobile/esclavage/index.htm>



© Bibliothèque nationale de France

4.3. Coopération numérique internationale

“La demande sociétale, [et] aussi bien les avancées d’Internet, suscitent la mise à disposition de tous d’ensembles documentaires considérables et fort peu coordonnés, impliquant de travailler en coopération. La médiation de l’histoire en bibliothèque est à ce prix” Valérie Tesnière-Histoire en Bibliothèque, 2009²³⁰.

L’analyse et la compréhension des enjeux géopolitiques entourant la question des archives relatives à l’esclavage en Algérie nous poussent à constater que la coopération internationale sur ce sujet est plus que nécessaire, elle est même inévitable, et ce pour de nombreuses raisons. D’abord, la question de la disparité géographique des archives pose tout de suite la difficulté de leur identification et inventoriatisation. La réalisation d’un guide des sources de la traite négrière, de l’esclavage et de leurs abolitions, coordonnée par la direction des Archives Nationales en 2007 témoigne du travail conséquent nécessaire pour un tel ouvrage, même s’il reste au niveau national.

Entamer un projet similaire pour l’Algérie comprendrait des défis encore plus importants. D’abord, l’absence d’une volonté politique, manque d’engagement et de moyens techniques de la part des institutions archivistiques algériennes, et enfin, un besoin important de

²³⁰ Tesnière, Valérie. (dir.). Histoire en bibliothèque. Electre-Cercle De La Librairie, 2009. p. 15.

compléter les ressources existantes sur le territoire algérien par des archives conservées dans d'autres pays.

Du côté français, le besoin d'une coopération internationale avec les institutions algériennes ou autres s'impose à la fois par le contexte historique des sources conservées, mais aussi par les publics à qui s'adresserait éventuellement une action de valorisation d'envergure internationale.

En effet, le contexte historique des traites esclavagistes et leurs abolitions, survenues dans le territoire connu comme l'Algérie aujourd'hui, est celui d'une circulation et échanges permanents dans le bassin méditerranéen. L'esclavage fut pratiqué réciproquement entre les peuples des deux rives de la méditerranée, comme un résultat inévitable d'activités de course, piraterie ou de guerres religieuses entre musulmans et chrétiens ; et le processus d'abolition de l'esclavage que l'Algérie a connu est également dû à une occupation extérieure, qui ne tarda pas à rapatrier ses archives dès les premières perspectives de son départ.

Il nous apparaît ainsi à la lumière de ces données que la coopération internationale pour des projets de recherche ou de valorisation des archives serait une stratégie indispensable à la fois pour la France ou pour l'Algérie, et qui serait l'occasion d'établir un échange mémoriel plus apaisé en permettant une participation active des deux rives dans le traitement d'une histoire commune.

Pour la France, sur un plan diplomatique, cette perspective est intéressante car elle permettrait d'éviter un scénario où la valorisation des archives liées à l'abolition de l'esclavage en Algérie serait perçue comme une glorification du rôle français dans la fin d'une injustice sociale commise par une tranche de la population algérienne. La diffusion de ces archives dans un contexte international et leur mise en relation avec d'autres archives pourrait atténuer ce risque de polémique et permettre d'engager une diffusion plus "apaisée" des savoirs.

La valorisation numérique des archives de l'esclavage, sa traite et leurs abolitions en Algérie peut prendre plusieurs formes, parmi elles : la création d'un portail ou d'une bibliothèque numérique regroupant des ressources partagées entre plusieurs pays dont l'Algérie et la France. Un des exemples les plus aboutis d'une telle démarche est la collection "patrimoines

partagés” de la Bibliothèque Nationale de France²³¹ qui regroupe plusieurs bibliothèques numériques créées par la même institution en partenariat avec des institutions patrimoniales d’autres pays comme le Vietnam, la Chine ou le Brésil. La bibliothèque numérique “France-Vietnam” a ainsi été réalisée en partenariat avec la Bibliothèque Nationale du Vietnam, elle réunit une sélection documentaire paritaire issue des collections conservées dans les deux institutions²³². Ces ressources explorent les relations historiques entre le Vietnam et la France à travers un nombre de thématiques données : transferts culturels, vie économique, sciences et société...etc. En plus du travail de coopération institutionnelle entre les deux pays, l’élaboration du projet tient également au soutien d’une communauté active de chercheurs.

Nombreux sont les projets internationaux de bibliothèques numériques qui sont aujourd’hui initiés et portés par la communauté académique, parfois de façon autonome. Par son autorité scientifique, cette communauté est apte à mobiliser les institutions patrimoniales afin de proposer des projets.

Malgré la croissance d’intérêt pour la valorisation du patrimoine colonial en France durant ces dernières années, nous remarquons que le traitement de la thématique de l’esclavage reste toujours distinct du patrimoine lié au territoire maghrébin. Dans le cas de l’Algérie, ce sont les sujets liés à la guerre décoloniale ou les essais nucléaires qui priment dans le débat mémoriel et par conséquent dans les décisions institutionnelles liées aux archives (notamment la priorisation de la numérisation des archives relatives à ces thématiques par les ANOM). Dans l’absence d’une demande sociétale forte liée à la mémoire de l’esclavage en Algérie, il importe ainsi que la question soit portée avant tout par les rares chercheurs qui l’ont explorée.

4.5. Art et archives orales

L’histoire de la traite arabo-musulmane et de l’esclavage dans la région MENA reste largement sous-exploitée par les artistes dans différents domaines. Très peu d’œuvres plastiques, cinématographiques ou musicales traitent de ce sujet. Nous pouvons néanmoins citer des exemples de quelques œuvres de photographie documentaire : « Dry » du

²³¹ Collection “Patrimoines partagés” Bibliothèque Nationale de France. <https://www.bnf.fr/fr/patrimoines-partages>

²³² Bibliothèque numérique “France-Vietnam”. Bibliothèque Nationale de France. <https://www.bnf.fr/fr/france-vietnam>

photographe algérien Abdo Shanan²³³, et « La dernière danse »²³⁴ du photographe Augustin Le Gall relatant les héritages culturels de l'esclavage en Tunisie. Dans le cinéma nous pouvons citer : le documentaire d'Arte « Les routes de l'esclavage »²³⁵ dont le premier épisode est consacré à la traite orientale, et le documentaire d'Al Jazeera « Gnawa, la musique des esclaves »²³⁶.

Je me permets également dans cette partie de citer mon travail photographique “Ils nous ont amenés, ils nous ont vendus”, une série abordant la thématique de l'esclavage par le prisme de la musique Diwan (Gnawa) en Algérie. Cette série est composée de portraits mis-en-scène de musiciens et descendants d'esclaves en Algérie, ainsi qu'une collecte de paroles de chants traditionnels racontant l'esclavage.

Ceci nous amène donc à aborder la question du patrimoine artistique traditionnel comme source potentielle d'archives sonores à collecter. Comme les Negro Spirituals aux Etats-Unis ou autres formes de pratiques musicales héritées de l'esclavage dans d'autres pays, l'Algérie et l'ensemble de l'Afrique du Nord a hérité d'un patrimoine musical issu des communautés d'anciens esclaves noirs. Dans ce patrimoine se trouve un des genres musicaux les plus populaires au Maghreb aujourd'hui : le “Gnawa”. Existant sous différentes dénominations dans le reste du Maghreb (“Diwan” en Algérie, “Stambali” en Tunisie, “Zar” en Libye), le “Gnawa” a surtout été popularisé par le Maroc, pour qui sa valorisation s'est positionnée au cœur de sa stratégie touristique. Le Maroc accueille aujourd'hui des milliers de visiteurs venus spécialement pour le festival annuel de Gnawa de Marrakech, et dont le thème a attiré l'attention dernièrement d'une des plus célèbres stars de la pop mondiale : Madonna, qui a sorti le teaser d'une de ses dernières chansons, inspirée de la tradition musicale Gnawa. Dans sa vidéo teaser, Madonna ne passe pas à côté de la thématique de l'esclavage. Grâce à sa notoriété mondiale, la chanteuse américaine a réussi à valoriser la dimension historique de la musique Gnawa en faisant connaître ses origines et liens avec l'histoire de l'esclavage. Dès lors, ce genre musical devient plus qu'un simple moyen de divertissement ou d'exploration

²³³ La série “Dry” de Abdo Shanan. [Site consulté le 18.08.2021] <https://www.abdoshanan.com/dry>

²³⁴ La série “La dernière danse” d'Augustin le Gall [Site consulté le 18.08.2021] <https://www.augustinlegall.com/stambali-derniere-danse-exposition/>

²³⁵ “Les routes de l'esclavage”. Documentaire réalisé par Daniel Cattier, Juan Gélas, Fanny Glissant. Arte, 2018. [Site consulté le 18.08.2021] https://boutique.arte.tv/detail/les_routes_de_l_esclavage

Gnawa, la musique des esclaves). Documentaire d'Al Jazeera, 2017. [Site consulté le 18.08.2021] <https://www.youtube.com/watch?v=oFli85Tx7mI>

spirituelle, il se transforme en une vraie source de savoir, avec une charge historique et mémorielle digne de préservation.

Face à la pauvreté des sources sur l'esclavage en Algérie, la collecte des archives sonores (chants traditionnels, pratiques musicales diverses) et d'archives orales (témoignages d'acteurs de l'histoire de l'esclavage : descendants d'esclaves, ou de propriétaires d'esclaves, musiciens...etc.) devient un enjeu important dans une stratégie de valorisation des archives relatives à l'esclavage dans cette région. En effet, aujourd'hui nous ne disposons quasiment pas de sources écrites exposant le point de vue des esclaves noirs en Algérie. Au contraire, en France ou aux Etats-Unis s'est depuis longtemps développé le genre littéraire "slave narrative", résultat d'éditions de récits d'esclaves affranchis ou libérés. L'exploration des ressources orales encore existantes sur le terrain peuvent nous permettre de compenser ces lacunes afin d'enrichir les fonds d'archives conservés sur le sujet. Cette stratégie a été adoptée notamment par le musée qatari de l'esclavage "Bin Jalmood House".

La valorisation des archives à travers l'art est désormais un concept acquis. Depuis plusieurs années, de grandes expositions se sont dédiées à ce lien entre art et archives, parmi les plus connues "Deep storage" (1997), "Interarchive" (1999) et "Archive fever" (2008). Ces expositions ont mis en valeur les travaux de plusieurs artistes avec diverses techniques et approches quant à l'archive. Plusieurs questions sont explorées : le principe d'accumulation, le rapport à l'histoire et au passé, les histoires individuelles...etc.

Dans les dernières années s'est développée également la pratique des résidences artistiques dans les centres d'archives. Cette pratique où les lieux de conservation d'archives invitent les artistes à explorer leurs ressources est une opportunité très intéressante pour les institutions patrimoniales de faire connaître et vivre leurs collections. Au-delà du monde de la recherche et du savoir, ces archives touchent également au monde sensible, exploitées de la sorte, elles attirent indéniablement un public plus large.

Les centres d'archives français et algériens devraient ainsi se pencher plus sérieusement sur ces questions, en prévision d'une demande sociétale qui ne tarderait à arriver, surtout au vu des dernières polémiques, de plus en plus récurrentes en France, liées à la problématique du racisme anti-noir venant de la part des immigrés maghrébins. Les institutions patrimoniales françaises gagneraient à s'engager dès à présent pour répondre aux questions mémorielles à venir.



Photographie à partir de la série “Dry” de Abdo Shanan. <https://www.abdoshanan.com/dry> © Abdo Shanan

Conclusion

Notre propos dans cette étude était d’attirer l’attention sur la valeur et le sort des archives relatives à la pratique de l’esclavage, ses traites et ses abolitions dans le territoire algérien. Un patrimoine précieux à la fois pour les chercheurs, mais également pour le grand public et les descendants des acteurs de cette histoire. Résultats de siècles d’affrontements et d’échanges commerciaux interafricains et méditerranéens, ces archives constituent aujourd’hui les sources principales de documentation sur une histoire commune.

Comprendre le phénomène de l’esclavage et ses conséquences dans la société algérienne contemporaine revient à se tourner vers ces sources, aujourd’hui disséminées sur plusieurs territoires, dont la France. Cependant, une longue histoire de querelles sur les archives entre la France et l’Algérie pose déjà obstacle lorsqu’il s’agit de penser à des projets de

valorisation commune des archives. Néanmoins, plusieurs avancées ont été réalisées en 2020-2021 avec la sortie du rapport Stora (Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la Guerre d'Algérie), ce dernier constitue une ouverture importante pour créer des espaces de réflexion commune, et élargir les thèmes mémoriaux discutés à celui de l'esclavage, encore absent du rapport.

A la lumière de plusieurs exemples en France et dans la région MENA (Middle-East, North-Africa), nous avons pu observer que l'évolution des politiques mémorielles sur l'esclavage sont l'apanage de l'action et des pressions des mouvements sociaux sur le terrain. Ces actions influencent également les missions des services d'archives qui s'investissent plus activement dans la collecte des archives, leur valorisation, et l'amélioration de leur accessibilité grâce à de nouveaux instruments de recherche, comme le "Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions" par les Archives Nationales de France.

En France et en Algérie, l'intérêt pour la question de l'esclavage par les nord-africains (dans le cadre de la traite transsaharienne ou encore de l'esclavage de la course en mer) tarde à émerger et reste sujet à des enjeux socio-politiques divers. Toutefois, la persistance d'incidents racistes impliquant les communautés nord-africaines en France et la résurgence de discours polémiques sur la traite orientale dans les milieux de droite, laissent penser que le traitement mémorial de ce thème puisse bientôt faire objet d'une réelle demande sociale.

En attendant, nous pensons que ces questions doivent être saisies par la communauté académique, qui a tout intérêt à encourager les institutions à la collaboration scientifique, afin de rendre accessibles les sources nécessaires à la recherche.

Bibliographie du projet théorique

“Affaires étrangères. Correspondance reçue du consulat d'Alger (1642-1792)”. France Archives, portail national des Archives.

<https://francearchives.fr/findingaid/912d1ab79692abb3741ad2c1d032544fff4d4bac>

Aomar, Sadi. « Captifs en Méditerranée », Acta fabula, vol. 9, n° 5, Mai 2008, URL : <http://www.fabula.org/acta/document4138.php>, page consultée le 21 août 2021.

“Agression raciste d'un livreur à Cergy : l'auteur présumé placé en garde à vue”. FranceInter. 01.06.2021 [Page consultée le 06.08.2021]

“Algérie : les anciens combattants rejettent le rapport Stora”. Leparisien.fr, publié le 1er février 2021.

<https://www.leparisien.fr/international/algerie-les-anciens-combattants-rejettent-le-rapport-stora-01-02-2021-8422463.php>

“Archives et Bibliothèque des Missionnaires d'Afrique” [Page consultée le 15.07.2021]

<https://mafrome.org/archives-des-mafr/>

Archives nationales d'outre-mer. “Projet scientifique, culturel et éducatif PSCE 2020-2024”, Aix-en-

Provence.https://francearchives.fr/file/9620e6c51ebfada8c150d5e9a2902af2381900ea/ANOM_PSCE_2020-2024.pdf

“Archives nationales”. Poste.dz [Page consultée le 15.07.2021]

<https://www.poste.dz/philately/s/292>

Dan, Pierre. *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*. Hachette livres, 2016.

“Décryptage du rapport Stora sur l'enjeu mémoriel de la relation France-Algérie”. 23 février 2021. Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques. [Page consultée le 03.06.21]

<https://fmes-france.org/sarah-sriri-decryptage-du-rapport-stora-sur-lenjeu-memoriel-de-la-relation-france-algerie/>

“Des migrants subsahariens torturés et vendus comme esclaves en Algérie?”, Sputniknews, 31.05.2018. [Page consultée le 19.06.2021]

<https://fr.sputniknews.com/international/201805311036615281-migrants-subsahariens-torturs-vendus-esclaves-algerie/>

“Encore aujourd'hui” 04.05.2006. L'express. [Page consultée le 05.08.2021]

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/encore-aujourd-hui_482221.html

“Il s'agit, semble-t-il, des fonds dont le microfilm est déposé aux archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence et signalé dans l'Etat général des fonds des Archives Nationales (Marine et Outre-Mer), 1980, pp, 567-58 (ZZ 1 à 386, papiers turcs et Z 1 à 154, papiers arabes)” Dans

Lucain, Pierre. “La Question Des Archives Algériennes.” *La Revue Administrative*, vol. 34, no. 204, 1981, pp. 641–647. *JSTOR*, www.jstor.org/stable/40771895. Accessed 20 June 2021.

“L’abolitionniste français”. France Archives, portail national des Archives. [Page consultée le 18.07.2021]

<https://francearchives.fr/fr/facomponent/1d2574d56e5c5a029ddccb47d3e659176b421d09>

“l’Algérie récupère une partie des archives ottomanes”. *Algerie360*. 13 octobre 2009.. [Page consultée le 13.07.2021]

<https://www.algerie360.com/lalgerie-recupere-une-partie-des-archives-ottomanes/>

“Les lieux de mémoire”. Eduscol, novembre 2020. <https://eduscol.education.fr/1323/les-lieux-de-memoire>

“Loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l’esclavage en tant que crime contre l’humanité”. *Légifrance*. [Page consultée le 06.08.2021]

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000405369/>

“Pétition aux Chambres. Esclavage en Algérie” Paris, 1846. Gallica/BNF

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1044431/f1.item.zoom>

“Succès pour les collections en ligne des musées durant le confinement” 26.06.2020. [Page consultée le 24.07.2021] [https://www.culture.gouv.fr/Sites-](https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Actualites/Succes-pour-les-collections-en-ligne-des-musees-durant-le-confinement?utm_source=pocket_mylist)

[thematiques/Musees/Actualites/Succes-pour-les-collections-en-ligne-des-musees-durant-le-confinement?utm_source=pocket_mylist](https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Actualites/Succes-pour-les-collections-en-ligne-des-musees-durant-le-confinement?utm_source=pocket_mylist)

”#Culturecheznous : distrayez-vous en explorant les archives !” Francearchives, 15 juillet 2021. [Page consultée le 25.07.2021] <https://francearchives.fr/fr/actualite/224765844>

”Enquête flash (2e édition – juin 2020) La crise sanitaire Covid-19 : quel impact sur l’offre numérique en bibliothèque territoriale ?” Ministère de la Culture, Août 2020.

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Ressources-numeriques-en-bibliotheque-2e-volet-de-l-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-d>

”France-Algérie : les 22 recommandations du rapport Stora”. *Lemonde.fr*, 20 janvier 2021.

[Consulté le 24.05.2021] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/01/20/france-algerie-les-22-recommandations-du-rapport-stora_6066931_3212.html

« l’Algérie et ses archives », *La Croix*, 27 octobre 1981 (p. 5). Dans : LUCAIN, Pierre. “La Question Des Archives Algériennes.” *La Revue Administrative*, vol. 34, no. 204, 1981, pp. 641–647. *JSTOR*, www.jstor.org/stable/40771895. Accessed 14 Mar. 2021.

Addoun, Yacine Daddi. *L’Abolition de l’esclavage en Algérie 1816-1871*, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

Akhalbey, Francis. “Watch Gaddafi apologize on behalf of Arabs for their cruel treatment of Africans during the Arab slave trade.” 15 novembre 2019. Face2faceafrica. [consultée le 20/05/21] <https://face2faceafrica.com/article/watch-gaddafi-apologize-on-behalf-of-arabs-for-their-cruel-treatment-of-africans-during-the-arab-slave-trade>

Akihito Kudo, Raed Bader, Didier Guignard. “ Des lieux pour la recherche en Algérie. Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent”, 2004, pp.158-168. hal-01400576

Ammour, Idir. “L'Algérie ottomane livre ses secrets. Symposium organisé aux Archives nationales”. 15.10.2009 L'expression. [Page consultée le 15.07.2021] <https://www.lexpression.dz/culture/lalgerie-ottomane-livre-ses-secrets-70204>

Archives nationales d'outre-mer – D.H.- Février 2012. (Consultée le 18.03.21) http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/PDFs/General/2012_ALGERIE.pdf

Barbier Mosimann, Marie-Claude. “«La traite arabo-musulmane est volontairement occultée dans les mémoires de l'esclavage» 11/05/2021. Le Figaro. [Page consultée le 05.08.2021] <https://www.lefigaro.fr/vox/histoire/la-traite-arabo-musulmane-est-volontairement-occultee-dans-les-memoires-de-l-esclavage-20210511>

Barthes, Benjamin. “A Doha, le musée de l'esclavage s'affranchit des tabous”. 9 août 2017. Le Monde. [Page consultée le 30.05.21] https://www.lemonde.fr/festival/article/2017/08/09/a-doha-le-musee-de-l-esclavage-s-affranchit-des-tabous_5170519_4415198.html

Barthe, Benjamin. “Le Qatar adopte une ambitieuse réforme de son code du travail”. 15 septembre 2020. Le Monde. [Page consultée le 23.08.2021] https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/15/le-qatar-adopte-une-ambitieuse-reforme-de-son-code-du-travail_6052249_3210.html

Ben Rhouma, Hanan. “De la négrophobie à l'esclavage : zoom sur cinq initiatives contre le racisme au Maghreb”, 27.11.2017. [Page consultée le 19.06.2021] https://www.saphirnews.com/De-la-negrophobie-a-l-esclavage-zoom-sur-cinq-initiatives-contre-le-racisme-au-Maghreb_a24664.html

Benamar, Karim. ““Nous avons gagné la guerre, nous ne sommes pas demandeurs d'excuses...” 24 janvier 2021 , Liberté. [Page consultée le 05.06.21] <https://www.liberte-algerie.com/actualite/nous-avons-gagne-la-guerre-nous-ne-sommes-pas-demandeurs-dexcuses-352956>

Berkani, Mohamed. “Miss Algérie noire : une première qui provoque un déferlement de racisme sur les réseaux sociaux”, Francetvinfo, 07.01.2019. [Page consultée le 19.06.2021] https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/miss-algerie-noire-une-premiere-qui-provoque-un-deferlement-de-racisme-sur-les-reseaux-sociaux_3133327.html

Bibliothèque numérique “France-Vietnam”. Bibliothèque Nationale de France.
<https://www.bnf.fr/fr/france-vietnam>

Blin, Louis. “Les Noirs dans l’Algérie contemporaine”, Février 1988. Dans revue “Politique Africaine” N°30 : « Noirs et Arabes : une histoire tourmentée ». [Page consultée le 19.06.2021] <https://polaf.hypotheses.org/4730>

Bobin, Frédéric. “L’Algérie réclame la restitution intégrale des archives originales ramenées en France après 1962”. Le Monde, 28.12.2020. [Page consultée le 23.06.2021] https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/12/28/l-algerie-reclame-la-restitution-integrale-des-archives-originales-ramenees-en-france-apres-1962_6064681_3212.html

Chauleau, Liliane. “Guide des sources de la traite négrière, de l’esclavage et de leurs abolitions, établi sous la direction de Claire Sibille, 2007”. In: Bibliothèque de l’école des chartes. 2008, tome 166, livraison 1. De l’Ancien Régime à l’Empire : mutations de l’État, avatars des archives. pp. 298-300; https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_2008_num_166_1_464681_t19_0298_0000_2

Collection “Patrimoines partagés” Bibliothèque Nationale de France.
<https://www.bnf.fr/fr/patrimoines-partages->

Communiqué “Nérophobie: sortir du déni”. Coordination contre la loi séparatisme. 02.06.2021. [Page consultée le 06.08.2021] <https://m.facebook.com/CoordinationCLS/>

Devoulx, Albert. Le registre des prises maritimes : document authentique et inédit concernant le partage des captures amenées par les corsaires algériens. Alger, A. Jourdan, 1872. BnF/Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k66733j/f3.item.texteImage>

Dossier pédagogique “Esclavage”. BNF. [Page consultée le 31.07.2021] <http://classes.bnf.fr/essentiels/albumsmobile/esclavage/index.htm>

El Hamel, Chouki. “Les petits oubliés d’Al Jazeera sur l’esclavage en terre d’islam”, 15 octobre 2018. Telquel.ma [Page consultée le 03.06.2021] https://telquel.ma/2018/10/15/les-petits-oublis-dal-jazeera-sur-lesclavage-en-terre-dislam_1614408

Ermissé Gérard, Martinez Christine. “Archives, archivistes, et archivistique françaises, à l’épreuve des relations internationales”. In: La Gazette des archives, n°204, 2006-4. Les archives en France. pp. 89-106; doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2006.3827>

Even, Pascal. « Le guide des sources de la traite négrière, de l’esclavage et de leurs abolitions », In Situ [En ligne], 20 | 2013, mis en ligne le 20 mars 2013, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/10298> ; DOI : 10.4000/insitu.10298

Gheziel, Abla « Captifs et captivité dans la régence d’Alger (xvii^e- début xix^e siècle) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 87 | 2013, mis en ligne le 15 juin 2014, consulté le 13 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/7165> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.7165>

Guide des Sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Archives du Service Historique de la Défense. 2007 (version révisée en 2017)

<https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/Guide-esclavage.pdf>

Isabelle, Grangaud. *Affrontarsi in archivio. Tra storia ottomana e storia coloniale (Algeri 1830) = Affrontements dans les archives. Entre histoire ottomane et histoire coloniale, Alger 1830.* 2008.halshs-00462228

Khan, Taimur. "Doha slavery museum confronts past to help Qataris shape future". 23 mai 2016. *Thenationalnews.com* [consultée le 30.05.21]

<https://www.thenationalnews.com/world/doha-slavery-museum-confronts-past-to-help-qataris-shape-future-1.193152>

Khiat, Salim. *De la négrophobie en Algérie. Autopsie des mots qui disent le Mal en couleurs.* Dans Pouessel, Stéphanie (dir.), *Noirs au Maghreb. Enjeux identitaires*, Paris, 2012, Karthala, coll. Hommes et sociétés.

Labat Saint-Vincent, Xavier. "La course et le corso en Méditerranée du XVIe au XIXe siècle" Août 2002. *Clio.fr* [Page consultée le 07.08.2021]

https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/pdf/pdf_la_course_et_le_corso_en_mediterranee_du_xvie_au_xixe_siecle.pdf

Le Troquier, Pauline. "Rapport Stora. Le gouvernement algérien déplore la non-reconnaissance des "crimes coloniaux" de l'État français". *Courrier International*, le 10/02/2021. [Page consultée le 24.05.2021]

<https://www.courrierinternational.com/article/rapport-stora-le-gouvernement-algerien-deploire-la-non-reconnaissance-des-crimes-coloniaux-de>

Loualich, Fatiha. "Les esclaves noirs à Alger (fin du XVIIIe-début du XIXe siècle) : de l'esclave à l'affranchi, vers une relation d'allégeance". In: *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age*, tome 115, n°1. 2003. pp. 513-522; https://www.persee.fr/doc/mefr_1123-9883_2003_num_115_1_9303

Lucain, Pierre. "La Question Des Archives Algériennes." *La Revue Administrative*, vol. 34, no. 204, 1981, pp. 641-647. JSTOR, www.jstor.org/stable/40771895. Accessed 14 Mar. 2021.

Mbaye, Ousmane. « Le CAOM : un centre d'archives partagées ? », *Afrique & histoire*, vol. 7, no. 1, 2009, pp. 291-299.

Mehareb, Naima. "Les archives privées en Algérie. Etat de la question et perspectives". *Archives Nationales d'Algérie*.

https://francearchives.fr/file/8337219a04073ff2745c845813990be91700b312/static_2978.pdf

Merouche, Lemnouar. *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane. II. La course, mythes et réalités*. Éditions Bouchène, 2007

Michel, Johann. "Devenir descendant d'esclave, enquête sur les régimes mémoriels". Presses universitaires de Rennes, 2015. p.21

Moulay Belhamissi, « Course et contre-course en méditerranée ou comment les algériens tombaient en esclavage », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 65 | 2002, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 13 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/36> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.36>

Nasraoui, Wided. "Tunisie: le 23 janvier Journée de l'abolition de l'esclavage, une décision « historique »". 23 janvier 2019. Jeune Afrique. [consultée le 30/05/21] <https://www.jeuneafrique.com/713313/societe/tunisie-le-23-janvier-journee-de-labolition-de-l'esclavage-une-decision-historique/>

Notice sur Hark Oluf sur BNF Data. https://data.bnf.fr/fr/15053752/hark_oluf/

Oualdi, M'hamed. « Commémorer l'abolition de l'esclavage en Tunisie. Les droits des citoyens noirs et l'histoire des esclaves d'origines européennes », *Esclavages & Post-esclavages* [En ligne], 4 | 2021, mis en ligne le 10 mai 2021, consulté le 30 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/slaveries/3907> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/slaveries.3907>

Page des expositions virtuelles des Archives Nationales d'Outre-Mer <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Action-culturelle/Expositions-virtuelles.html>

Panzac, Daniel. « Les esclaves et leurs rançons chez les barbaresques (fin xviii - début xix^e siècle) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 65 | 2002, mis en ligne le 15 octobre 2004, consulté le 18 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/47> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.47>

Papiers du Consulat de France à Alger : inventaire analytique des volumes de correspondance du consulat de France à Alger, 1585-1798 / Ministère des affaires étrangères, Centre des Archives diplomatiques de Nantes ; [réd.] par Pascal Even. <https://archives.marne.fr/ark:/86869/8971mtfc0v1h>

Pillet, Ainé. "Histoire de l'esclavage en Afrique". 1819. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k104475t.pdf>

Résultats de recherche sur l'esclavage dans le site des Archives Nationales du Qatar. [Site consulté le 23.08.2021] https://www.qdl.qa/en/search/site/slaves?page=1&f%5B0%5D=document_source%3Aarchive_source&retain-filters=1

Salas, Jesús. "Le Cardinal Lavigerie et sa lutte anti-esclavagiste" Peresblancs.org http://peresblancs.org/esclavage.htm?utm_source=pocket_mylist

Sibille, Claire. (dir) *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Direction des Archives de France / Documentation française, 2007.

Site web de StoryMapJS [Page consultée le 04.08.2021] <https://storymap.knightlab.com/>

Soufi, Fouad. « Les archives algériennes en 1962 : héritage et spoliation », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 65-66 | 2014, mis en ligne le 31 août 2016, consulté le 08 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/14873> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.14873>

Soufi, Fouad. « Les archives. Une problématique patrimonialisation », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 12 | 2000, mis en ligne le 31 octobre 2012, consulté le 18 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/7914> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.7914>

« Sources et bibliographie », , *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane. II. La course, mythes et réalités*, sous la direction de Merouche Lemnouar. Éditions Bouchène, 2007, pp. 327-345.

Stora, Benjamin. “Archives historiques d'Algérie : la mémoire restituée” [Page consultée le 08.07.2021] <https://benjaminsora.univ-paris13.fr/index.php/articlesrecents/la-memoire-28/57-archives-historiques-dalgerie-la-memoire-restituee.html>

Stora, Benjamin. “Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la Guerre d'Algérie”. Janvier, 2021. Disponible sur : <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/09/0586b6b0ef1c2fc2540589c6d56a1ae63a65d97c.pdf>

Suremain, Marie-Albane. “Empires africains et traites négrières médiévales en classe de 5e en France: une ouverture ambiguë ?” Dans Mesnard, Eric et Suremain, Marie-Albane. *Enseigner les traites, les esclavages, les abolitions et leurs héritages*. Editions Karthala, janvier 2021. P. 211.

Temimi Abdeljelil. Documents turcs inédits sur le bombardement d'Alger en 1816. In: *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°5, 1968. pp. 111-133; Document 7 p.124. doi : <https://doi.org/10.3406/remmm.1968.985>

Thénault, Sylvie. “À quand un inventaire franco-algérien des archives de l'Algérie à la période coloniale ?” 14 octobre 2018. *theconversation.com* [Page consultée le 04.07.2021] <https://theconversation.com/a-quand-un-inventaire-franco-algerien-des-archives-de-lalgerie-a-la-periode-coloniale-104430>

Vatican, Agnès. “Comment interroger les instruments de recherche existants pour répondre aux revendications mémorielles : l'exemple de la traite et de l'esclavage.” In: *La Gazette des archives*, n°220, 2010-4. Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies. pp.

147-155;doi : 10.3406/gazar.2010.4750http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4750

Villiers, Patrick, « Les corsaires et la guerre de course », l'Histoire, no 36, p. 27. Article revu, paru dans les collections de l'histoire, no 8,

Oeuvres artistiques

Film de Mohamed Lakhdar Tati "Fais soin de toi", 2017. http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/50439_1

"Les routes de l'esclavage". Documentaire réalisé par Daniel Cattier, Juan Gélas, Fanny Glissant. Arte, 2018. [Site consulté le 18.08.2021]
https://boutique.arte.tv/detail/les_routes_de_l_esclavage

La série "Dry" de Abdo Shanan. [Site consulté le 18.08.2021]
<https://www.abdoshanan.com/dry>

La série "La dernière danse" d'Augustin le Gall [Site consulté le 18.08.2021]
<https://www.augustinlegall.com/stambali-derniere-danse-exposition/>

كنانة.. موسيقى العبيد (Gnawa, la musique des esclaves). Documentaire d'Al Jazzera, 2017. [Site consulté le 18.08.2021] <https://www.youtube.com/watch?v=oFli85Tx7mI>

Annexes

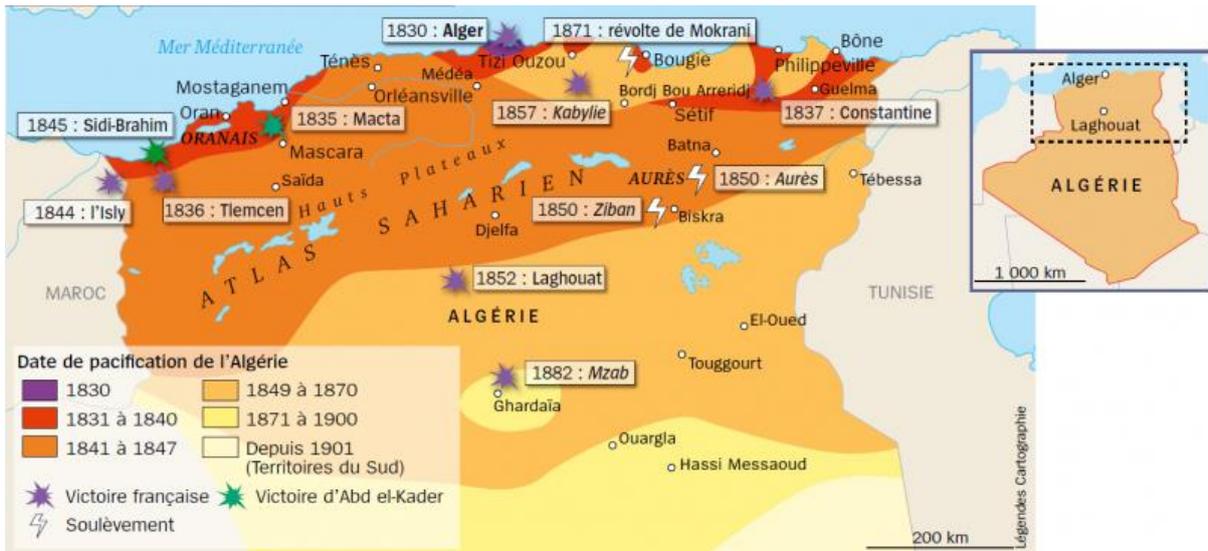
Annexe 1



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Carte des Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli avec l'Empire de Maroc, comprenant aussi tout le bassin citérien de la Méditerranée et une grande partie des Etats qui forment ses limites européennes. Par Eustache Hérisson. 1844. © Bibliothèque nationale de France / <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53098492w>

Annexe 2



Evolution de la colonisation de l'Algérie par la France. Carte issue de l'article "Algérie, l'invention d'un territoire", L'Histoire n°406 décembre 2014. Lien URL: <https://www.lhistoire.fr/carte/alger-dune-ville-%C3%A0-une-colonie>

Annexe 3



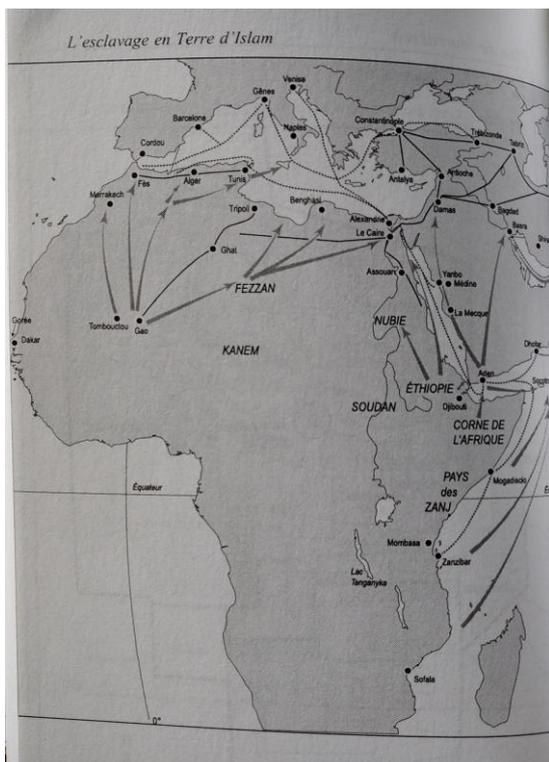
"Oriental Warrior", also called "Barbary Pirate". Pier Francesco Mola, 1650. © Musée du Louvre.

Annexe 4



Bombardement sur Alger 1816. Martinus Schouman, 1823. © Rijksmuseum.

Annexe 6



Carte de l'esclavage en terre d'Islam. Source: Chebel, Malek. *L'esclavage en terre d'Islam*. Editions Pluriel, 2012.

Annexe 7



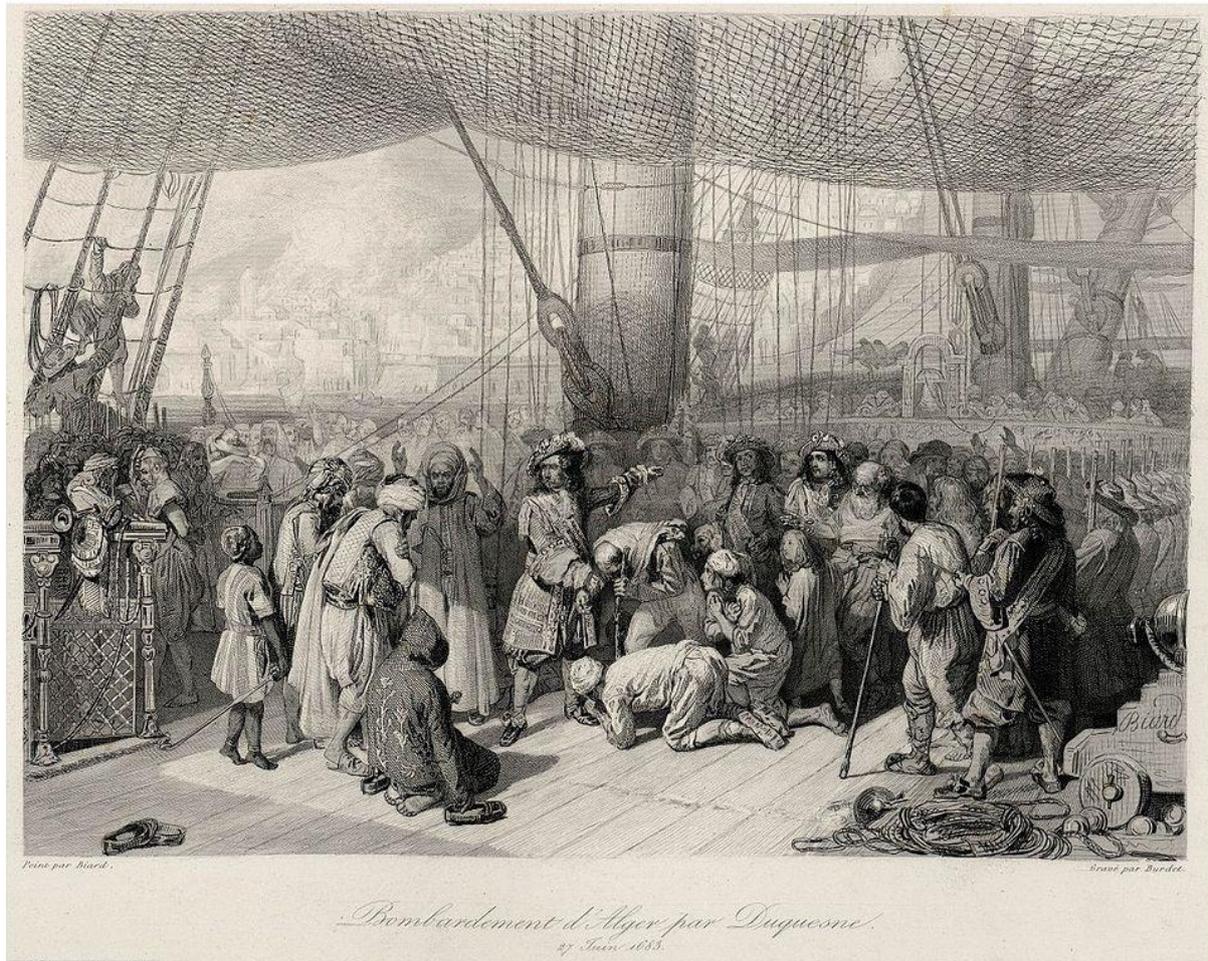
Salle VIII du dépôt des archives départementales d'Alger. René Labande, 1934.
© Archives nationales, AB XXXI C 293 (droits réservés)

Annexe 8



Salle VII : salle de dépôt aux archives départementales d'Alger en 1934. René Labande – AB XXXI C 293

Annexe 9: Exemples d'archives relatives à la traite méditerranéenne



Abraham Duquesne délivrant des captifs chrétiens à Alger en 1683. Date inconnue, milieu XIXe siècle. Girardet (dessinateur), d'après Briard (peintre). © Chateau de Versailles



Débarquement et maltraitement de prisonniers à Alger, 1706. Jan Goeree (1670-1731) & Casper Luyken (1672-1708). © Amsterdams Historic Museum.

Annexe 10: Exemples d'archives relatives à la traite transsaharienne



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

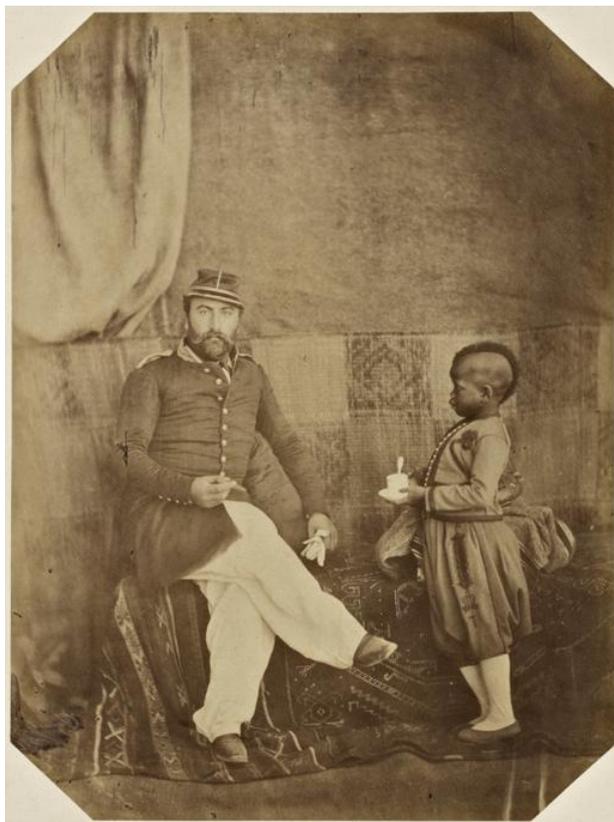
Voyage dans la régence d'Alger, ou Description du pays occupé par l'armée française en Afrique : contenant des observations sur la géographie physique, la géologie, la météorologie,... : suivies de détails sur le commerce, l'agriculture, les sciences et les arts, les moeurs,... Atlas. Claude-Antoine Rozet, 1833. © Gallica/BNF.



Esclave noire à Alger. Titre original: Neger-sklavin in Algier. The Miriam and Ira D. Wallach Division of Art, Prints and Photographs: Picture Collection, The New York Public Library. "Neger-sklavin in Algier" The New York Public Library Digital Collections. 1845 - 1847. <https://digitalcollections.nypl.org/items/510d47e1-130e-a3d9-e040-e00a18064a99>



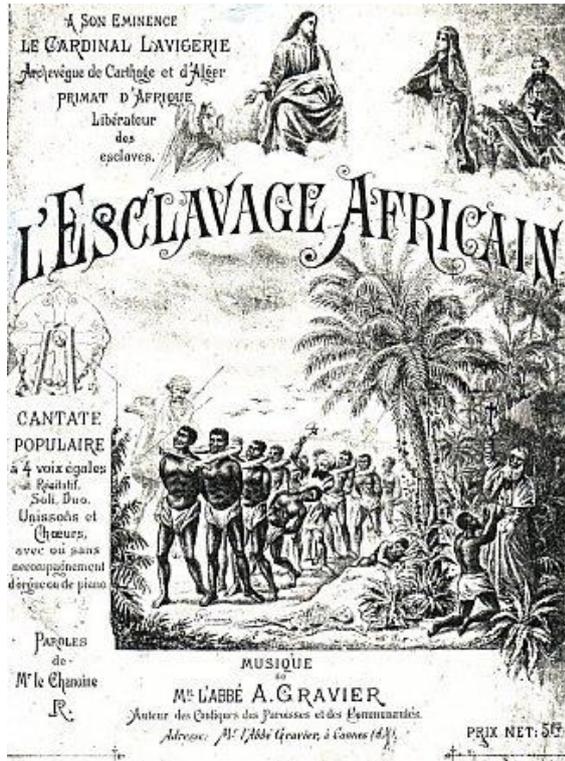
The old slave market. Collection: Tupper Scrapbooks. William Vaughn Tuppe. © Boston Public Library BPL
 Source: <https://www.flickr.com/photos/24029425@N06/4476770702>



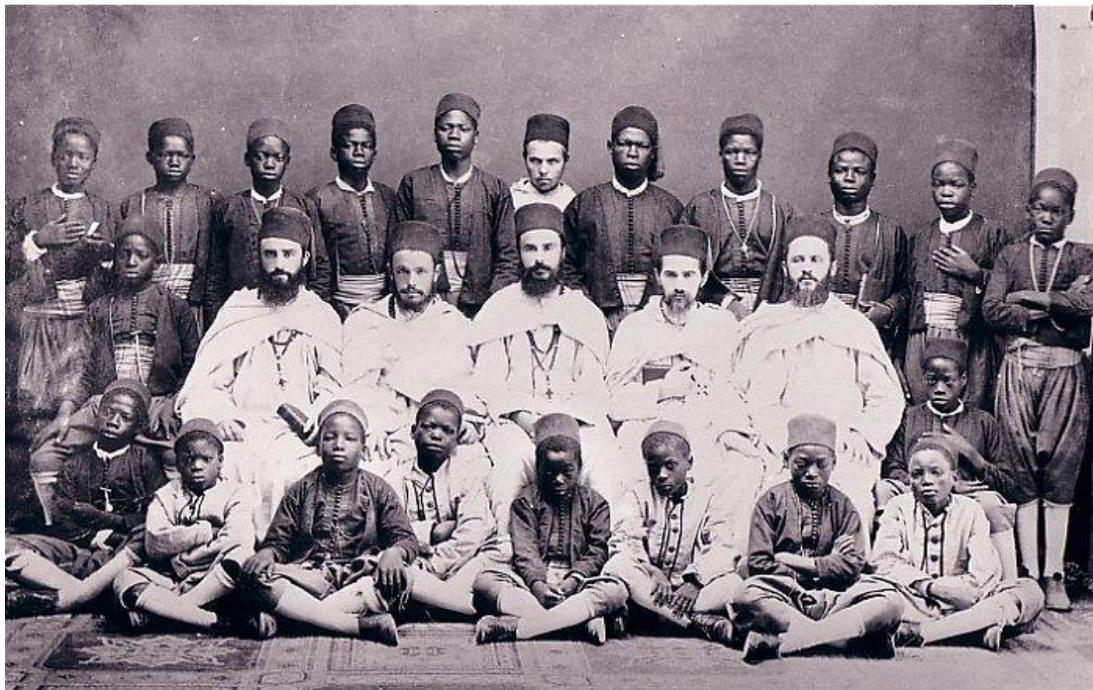
Le docteur Maffre attaché à la direction arabe d'Oran. Son petit nègre Faradji Album de la dation Zoummeroff intitulé « Souvenirs de l'Algérie. Province d'Oran » (1856-1857) réalisé par Félix Jacques-Antoine Moulin, ayant appartenu au général Daumas (1803-1871). Cote : FR ANOM 8Fi429/12 © ANOM



Mauresque et négresse d'Alger (costume de ville). Album «Souvenirs de l'Algérie. Province d'Alger» (1856-1857) réalisé par Félix Jacques Antoine Moulin ayant appartenu au général Daumas (1803-1871). Cote :FR ANOM 8Fi427/34 © ANOM.



Archives et Bibliothèque des Missionnaires d'Afrique. Dans Peresblancs.org.



*“Le 1er cours de l'Institut de Malte. En 1876 Mgr Lavigerie avait fondé à Carthage(Tunisie) un institut pour les jeunes esclaves rachetés au Sahara. Cet Institut s'établit ensuite à La Marsa en 1880 et enfin à Malte en juillet 1881. Dans la pensée de Mgr Lavigerie, ces jeunes étaient destinés à devenir des médecins-cathéchistes.”*²³⁷

Archives et Bibliothèque des Missionnaires d'Afrique. Dans Peresblancs.org.

²³⁷ Salas, Jesús. “Le Cardinal Lavigerie et sa lutte anti-esclavagiste” Peresblancs.org
http://peresblancs.org/esclavage.htm?utm_source=pocket_mylist



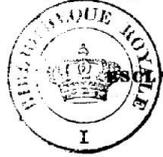
Charles Leinack. Black boy being blessed by a priest [Garçon noir béni par un prêtre]
1860 (ca) . Carte de visite. © Collection privée de Michel Mégnin. Source: <http://michel.megnin.free.fr/>

307)

13291

PÉTITION

AUX CHAMBRES.



ESCLAVAGE EN ALGÉRIE.

MESSIEURS LES PAIRS, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Le bey de Tunis vient d'abolir l'esclavage dans ses États¹.

L'Europe s'est émue à cette nouvelle. La France s'applaudit de voir pénétrer au sein des populations Barbaresques les principes qu'elle a proclamés la première il y a soixante ans. C'est pour détruire la piraterie qu'elle a porté ses armes dans la régence d'Alger. Une mission civilisatrice, telle a été la raison, tel est encore aujourd'hui le titre de sa conquête. Ainsi seulement peuvent se justifier tant de trésors et tant de sang prodigués sur la terre d'Afrique. La France serait infidèle à sa mission, si elle ne s'efforçait d'extirper à son tour la lèpre de l'esclavage dans ces contrées nouvelles que lui a confiées la Providence.

Jusqu'ici cependant, tout démontre que l'administration de l'Algérie est loin de marcher vers ce but et de chercher à aplanir les obstacles.

(1) Voir l'Abolitioniste, 1846.

LK⁸ 403

1846

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

“Pétition aux Chambres. Esclavage en Algérie” Paris, 1846. Gallica/BNF
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1044431/f1.item.zoom>

D.3 Achat et manumission combinés

- [1] الحمد لله⁶ بين يدي الشيخ الامام العالم العلامة الهمام الفدوة البهامة فاضي المالكية
- [2] بالجزائري التاريخ ايده الله تعالى وهو السيد فدور [signature]
- [3] و سرده اشهد المكرم السيد الحاج محمد المدعو الاعرج بن عبد الفادر الملباني نسبا
- [4] شهيديه على نفسه انه باع من السيد فدور الحنفي بن السيد مصطفى بن الخزناسي
- [5] به شهر جميع شوشانه المسمى بائح ونعته كبدي اللون عربي اللسان و بذراعيه
- [6] اثر كي [?] بري بيعا تاما جايزا ناجزا بتا بتلا بما فدره خمسة واربعون ريالاً دوروا
- [7] كلها سكة صبانيا فيض البايح المذكور من المتاع المسطور جميع العدد الزبور
- [8] معاينة لذلك الفيض التام و ابراه من جميع ما ذكر بالابراء العام البراء التامة
- [9] مشهدا مع ذلك المتاع المذكور ان ابتياعه لما ذكر اتما هولجبيدته الولية
- [10] روزه بنت السيد محمد بن الخزناسي و من مالها الخاص بها دفع عنها جميع ما ذكر ويده
- [11] نايبة عنها و عارية ببعد كون ما ذكر كما سطر حضر الان لدى شهيديه
- [12] امام من ذكر المكرم الفايد مبارك معتف الولية روزه المذكورة مشهودا لها بما
- [13] ذكر و اشهدهما على نفسه انه عتف بي حف سيدته روزه المذكورة [بتاريخ ?]
- [14] الوكالة منها له برسم بيده بالعدالة المرضية جميع شوشانها الموصوب المذكور
- [15] عتفا جايزا ناجزا اطلقه من جبل الرف والعبودية والحفه بحرير المسلمين
- [16] فيما لهم وعليهم يذهب حيث شاء لا سبيل لاحد من خلف الله عليه عدى
- [17] سبيل الولاء لمن حكمت به الشريعة الحمدية على صاحبها افضل الصلاة وازكى
- [18] التحية و جعل ثوابه لسيدته المذكورة فصد بذلك وجه الله العظيم ورجاء
- [19] ثوابه الجسم ان الله يحزي المتصدقين ولا يضيع اجر المحسنين و شهد
- [20] على ما ذكر بما ذكر على نحو ما بين فيه و سطر في احواله الجائزة شرعا و عرجه
- [21] بتاريخ اليوم الثالث من جمادى الاولى عام خمسة وخمسين ومايتين والرب
- [22] محمد]د[و فقه الله بمنه و عبيد ربه سبحانه عبد الفادر]د[و فقه الله بمنه

6. ANA. Carton n° 65/66/67 nouveau n° 31. n° de document 61 ف.

Retranscription d'un document d'achat et de manumission d'un esclave à Alger, daté du 14 juillet 1839. Source: Addoun, Yacine Daddi. L'Abolition de l'esclavage en Algérie 1816-1871, Graduate Programme in History, York University Toronto, 2010, Ontario. https://central.bac-lac.gc.ca/item?id=NR64885&op=pdf&app=Library&oclc_number=780359056

Annexe 12: Exemples d'oeuvres autour de la mémoire de l'esclavage en Afrique du Nord



Photographie à partir de la série “La dernière danse” d’Augustin le Gall

<https://www.augustinlegall.com/stambali-derniere-danse-exposition/> © Augustin le Gall

Annexe 12: réalisation informatique au cours du cursus universitaire

Modifications de l’exposition virtuelle “La vie en Pose”

Afin d’optimiser au mieux notre projet, nous avons ajouté des fonctionnalités permettant une meilleure lisibilité et une meilleure prise en main de notre exposition virtuelle.

Dans notre première partie sur les portraits de femmes, nous avons pris la décision de séparer la page contenant les slides afin de fluidifier la navigation. En effet, la navigation était entravée par le scroll, les différents slides ne se déroulaient pas correctement, certaines slides disparaissaient et le scroll ne restait pas assez longtemps sur ces dernières, les visiteurs étaient alors contraints dans leurs lectures.

Le fait de rajouter une page, a permis de bloquer les slides sur une seule et même page, rendant le scroll beaucoup plus efficace.

[Page toilettes.html qui permet de fluidifier la navigation parmi les slides](#)



La seconde fonctionnalité que nous avons rajoutée concerne le fil d'Ariane. Notre première version de ce dernier n'était pas cliquable car nous avons codé à la main chaque chemin pour toutes les pages de l'exposition. Nous avons alors rendu cliquable chaque chemin du fil d'Ariane afin que l'utilisateur puisse accéder à n'importe quelle page de l'exposition de manière fluide et intuitivement. Il nous a été demandé lors de la soutenance de rendre plus esthétique le fil d'ariane. En effet, nous avons conservé la couleur violette et le souligné typique des liens html. Pour corriger cela, nous avons introduit la ligne de code "text-decoration: none" dans le CSS qui annule ces designs par défaut et avons par exemple ajouté "color:black;". À présent, la couleur noire et la police du texte en arial correspondent davantage à l'identité du site.



[Fil d'Ariane cliquable qui permet de se repérer dans chaque partie](#)

Une autre des missions était d'inhiber les fonctionnalités permettant aux utilisateurs de déposer leurs remarques sur les sites. A l'origine, nous avons prévu un formulaire de contact à remplir par l'utilisateur, les réponses devaient ensuite être stockées sur une base de données annexe prévue spécialement à cet effet.

Le formulaire de contact de notre site était une fonctionnalité à laquelle l'équipe projet tenait beaucoup et

Nous avons opéré une nouvelle modification (concernant la page de contact) afin de pallier à l'impossibilité de gérer une base de données pour notre exposition virtuelle. Nous avons remplacé par une page simple le document PHP permettant de renvoyer vers notre base de données les informations laissées par les visiteurs dans la rubrique "Contact". En effet, nous n'aurions plus eu accès aux messages pour d'éventuelles questions ou améliorations. **Néanmoins, nous trouvions important de préserver l'aspect interactif de l'exposition virtuelle.** Nous avons donc créé une adresse mail spécialement pour l'exposition afin d'avoir toujours accès aux remarques.. Cette adresse mail offre la même fonctionnalité de communication entre les créateurs de l'exposition et les visiteurs, mais elle simplifie sa prise en main. Ainsi, nous pouvons leur répondre en cas de besoin.



Parmi les points à revoir, nous devons travailler de nouveau sur les fonctionnalités du site pour les rendre responsives et consultables sur plusieurs tailles d'écrans (13,15, 17, 21 pouces).

Concernant les galeries d'images, nous avons effectué un changement important. En effet, afin que notre exposition virtuelle soit lisible sur toutes les tailles d'écrans, nous avons dû modifier nos codes afin de rendre nos images et nos galeries d'images responsives.

Qu'est-ce que le responsive ?

Le responsive est la fonctionnalité qui permet aux images et aux textes de s'adapter aux tailles et à la résolution des écrans. Il existe plusieurs méthodes pour rendre un site responsive. Tout d'abord, il nous faut préciser que la décision de rendre un site responsive doit se faire dès le départ de création du projet afin d'adapter tous les codes durant leurs créations. Il nous a été très difficile de rendre le site responsive car nos codes étant déjà réalisés cela signifiait de reprendre l'intégralité de nos pages.

Nous avons choisi la méthode qui correspondait le plus à nos attentes et il s'agit de la méthode : Grid CSS Layout. Cette méthode de code nous a permis de paramétrer toutes nos galeries sur un schéma prédéfini qui permet à l'image de se positionner sur les lignes et la grille qui lui a été affectée dans le code. Ainsi, chaque image s'adapte à la taille de la page et ne se décale pas sur le texte ou sur les autres images.

Concernant les textes nous avons seulement ajouté dans les codes css la disposition en width : auto et en display : Grid. Ainsi, les textes s'adaptent à la taille de l'écran et selon une grille délimitée par l'écran et la résolution de l'ordinateur.

Notre exemple présente dans l'élément container, la méthode Grid liée aux textes et l'élément image-gallery présente la méthode CSS Grid Layout qui associe à chaque image une place dans une grille prédéfinie dans le CSS.

```

.container{
  width:auto; /*100%*/
  background-color: black;
  margin: auto;
  padding: 0;
  display: grid;
}

.image-gallery{
  display:grid;
  grid-template-columns: 1fr 1fr 1fr; /*1fr*/
  grid-template-rows: auto;
  grid-gap: 1.5rem;
  grid-template-areas:
    'img-1 img-2 img-3'
    'img-1 img-2 img-3'
    'img-4 img-5 img-6'
    'img-4 img-5 img-6'
    'img-7 img-8 img-9'
    'img-7 img-8 img-9';
}

```

Code présentant les deux méthodes de CSS Grid utilisés dans notre exposition virtuelle

Enfin, afin de rendre notre exposition virtuelle fonctionnelle et la rendre accessible au plus grand nombre il fallait vérifier que le site fonctionnait correctement sur les principaux navigateurs.

Ainsi, nous avons testé le site sur les navigateurs suivants : Google Chrome, Safari, Mozilla Firefox et Microsoft Edge.

Le test consistait à naviguer dans le site en utilisant le menu et le système de flèche et de vérifier que chaque page s'affiche correctement avec la mise en page d'origine.

Un problème a alors été détecté dans la première partie de l'exposition dans la page "Visages et masques".

En effet, sur Mozilla Firefox la page s'affiche de cette manière :

préférer être photographiées de face. La lumière favorisant ainsi l'illumination de leurs visages cachent une raideur inappropriée provoquée par le temps de pose. Ces postures se généralisent au début du XX^e siècle. Le photographe n'est pas encore capable de travailler sur le vif.

Par exemple, au XIX^e siècle les portraits de femmes n'y avait pas de distinction entre le visage et le corps. La photographie est une œuvre photographique de Joseph Nicéphore Niépce.



el se
e deux
n rôle
e et le
ils sont
, de la
ses
une



En opposition sur les autres navigateurs la page s'affiche correctement :



el se
e deux
n rôle
e et le
ils sont
, de la
ses



Afin de pallier ce problème nous nous sommes penché sur le code de cette page, mais celui-ci étant correct pour tous les navigateurs sauf Mozilla Firefox, nous n'avons pas compris l'origine du problème et chaque modification apportait plus de problèmes que de solutions. Nous avons alors décidé de lier les images entre elles afin d'en faire une seule image pour la placer aisément sur la page et éviter que les différentes parties du masque bougent.

A part cet incident, le reste des pages s'affichent correctement sur les navigateurs principaux. Le site est donc accessible et permet une utilisation optimale pour les différents utilisateurs.

Description du dossier HtDocs

Notre dossier HtDocs s'appelle "Photos", il contient en tout 193 éléments dont 3 sous-dossiers. Un des sous-dossiers s'appelle "Photos", il contient la majorité des images utilisées sur le site, l'autre partie des images se trouve à même le grand dossier. Dans le dossier se trouvent également les pages html du site. Ils sont au nombre de 28, les CSS se trouvent à même le fichier html.

Liste de pages:

1. Page Accueil (nom du fichier: accueil.html)
2. Présentation de l'exposition (nom du fichier: presentation.html)
3. Themes (nom du fichier: Themes.html)
4. Page de choix de "Portraits de femmes" (nom du fichier: choix1.html)
5. Page "Visages et masques" (nom du fichier: T1P1.html)
6. Page "Se vêtir" (nom du fichier: T1P2.html)
7. Page de choix "Portraits de famille" (nom du fichier: AccueilFamille.html)
8. Page "Familles" (nom du fichier: Famille.html)
9. Page "Couples" (nom du fichier: COUPLE.html)
10. Page "Sacrements" (nom du fichier: sacrements.html)
11. Page "Boîte «Noce Tustet, baptême Fabien» (absente du menu) (nom du fichier: boite.html)
12. Page "Materfamilias" (nom du fichier:femmesetenfants.html)
13. Page de choix "activités" (nom du fichier: choix3.html)
14. Page "Loisirs domestiques" (nom du fichier: loisirsdomestiques.html)
15. Page "Transports" (nom du fichier: Transports.html)
16. Page "Femmes au travail" (nom du fichier: Travail.html)
17. Page "Tourisme" (nom du fichier:Tourisme.html)
18. Page "Photothèque" (nom du fichier: F_interroPhoto.php)
19. Page "A propos" (nom du fichier: A propos.html)
20. Page "Bibliographie" ((nom du fichier: bibliographie.html)
21. Page "Contact" (nom du fichier: Contact.html)

Conclusion

Nous avons effectué de nombreuses modifications afin de préparer le dépôt de notre exposition virtuelle sur le serveur de l'Université Toulouse II Jean-Jaurès. Ces modifications garantissent l'accessibilité et la consultation de l'exposition vers un large public.

Ces modifications d'ordre technique et esthétique rendent à présent opérationnelle l'exposition : nous nous sommes assurées que toutes les actions proposées dans l'exposition virtuelle fonctionnent. Nous avons finalisé les fonctionnalités, en avons apporté de nouvelles puis les avons rendues responsives. Certaines ont été supprimées pour éviter aux utilisateurs de déposer des remarques sur le site.

L'exposition fonctionne sur différentes tailles d'écran (13, 15, 17, 21 pouces) et fonctionne correctement sur les principaux navigateurs (chrome, firefox, ie, safari).

Pour terminer, nous avons ajouté les mentions légales demandées dans notre page "À propos".